

Le silencieux

NOTRE imagination n'est pas assez folle pour reconstruire dans son intégrité la vérité du réel.

Nos semblables sont tellement enclins à nous louer ou à nous blâmer qu'ils négligent de nous comprendre.

L'homme ne fait jamais l'enfant; il le contrefait.

ALBERT BRIE

AU SOMMAIRE

ECONOMIE

LA LOI US ÉQUIVAUDRA À UNE BAISSÉ DE REVENUS DES FERMERS CANADIENS

Selon une étude menée par la firme américaine de recherche économique Chase Econometrics, le U.S. Farm Bill adopté en 1985 par les États-Unis entraînera une réduction de près de 10 % des revenus des fermiers canadiens au cours des deux prochaines années. **Page 9**

LE BÉNÉFICE NET DE CP LTÉE RECULE DE 35 %

Les résultats dévoilés hier par Canadien Pacifique Ltée laissent paraître une diminution de bénéfice de près de 35 % en 1985 par rapport à l'année précédente. Les analystes prévoient en outre d'autres trimestres de résultats décevants. Malgré ce fait, on recommande toujours l'acquisition du titre. **Page 9**

CULTURE

NARCISSIQUE DUFRESNE

Radio-Canada avait déployé comme jamais des efforts en décors et costumes, avec une facture d'un tiers de million de dollars; mais la star, dans ce luxe et ce strass, qui se complaisait à faire ce « cadeau » de la Saint-Valentin, n'a pas réussi à casser la glace de l'écran. Nathalie Petrowski commente la dernière performance narcissique de Diane Dufresne. **Page 5**

TRAGÉDIE DE HINTON Mazankowski commande une enquête

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le ministre des Transports, M. Don Mazankowski, a nommé, hier, une commission d'enquête judiciaire chargée de faire toute la lumière sur la catastrophe ferroviaire de Hinton, en Alberta, où deux trains sont entrés en collision samedi matin causant la mort d'environ 29 personnes.

La commission d'enquête sera présidée par le juge René Paul Foisy, de la Cour du banc de la Reine de l'Alberta, et devra remettre son rapport le 30 mai prochain. Les libéraux et les néo-démocrates ont bien accueilli la décision du ministre mais ont réclamé l'institution d'une commission d'enquête générale sur la sécurité dans toute l'industrie du transport. Le ministre n'a pas rejeté cette demande, déclarant qu'une enquête plus large sur le transport ferroviaire pourrait avoir lieu si le juge Foisy en faisait la recommandation.

Voir page 8: Enquête

Haïti : Namphy promet des élections

« Nous travaillerons à l'épanouissement de la démocratie, fondée sur le respect des droits, la liberté de presse, des syndicats libres et des partis politiques structurés »

PORT-AU-PRINCE (AP, AFP, Reuter) — Le chef du gouvernement provisoire haïtien a promis, hier, des élections au suffrage universel, une nouvelle constitution et « une démocratie réelle et fonctionnelle », trois jours après le départ pour la France du « président à vie » d'Haïti, M. Jean-Claude Duvalier.

Le général Henri Namphy, qui dirige le conseil national de gouvernement, a formulé ces promesses lors de la cérémonie d'investiture du nouveau cabinet de 19 membres au Palais national.

Il n'a cependant pas précisé à quelle date auraient lieu ces élections, dans le cadre d'une constitution qu'il a qualifiée de « libérale ».

« Nous allons travailler à l'épanouisse-

ment d'une démocratie réelle et fonctionnelle, fondée sur le respect absolu des droits de l'homme, la liberté de la presse, l'existence de syndicats libres et le fonctionnement de partis politiques structurés », a déclaré le général Namphy, chef d'état-major de l'armée.

« Le pays aspire à l'élaboration d'une constitution libérale, à la reconstitution d'un pouvoir législatif issu d'élections libres et à des élections présidentielles au suffrage universel direct », a-t-il ajouté sous les applaudissements d'une centaine de dignitaires haïtiens.

« Tel est le programme du gouvernement provisoire, soucieux de remettre le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu, condition indispensable à la stabilité sociale

et au développement harmonieux de notre pays. »

« Il faut que la liberté rayonne, que le pays réel puisse bénéficier d'une juste répartition des richesses nationales », a-t-il encore dit.

De son côté, un des six dirigeants de l'opposition intérieure, M. Sylvio Claude, président du Parti démocrate chrétien haïtien a déclaré que des élections présidentielles ne pourraient avoir lieu avant au moins un an, temps nécessaire selon lui pour que des partis politiques organisés voient le jour.

Le général Namphy a annoncé d'autre part la dissolution de l'unité des redoutables tontons macoutes, les Volontaires de la sécurité nationale, ces miliciens devenus le symbole de l'oppression de la famille Duvalier.

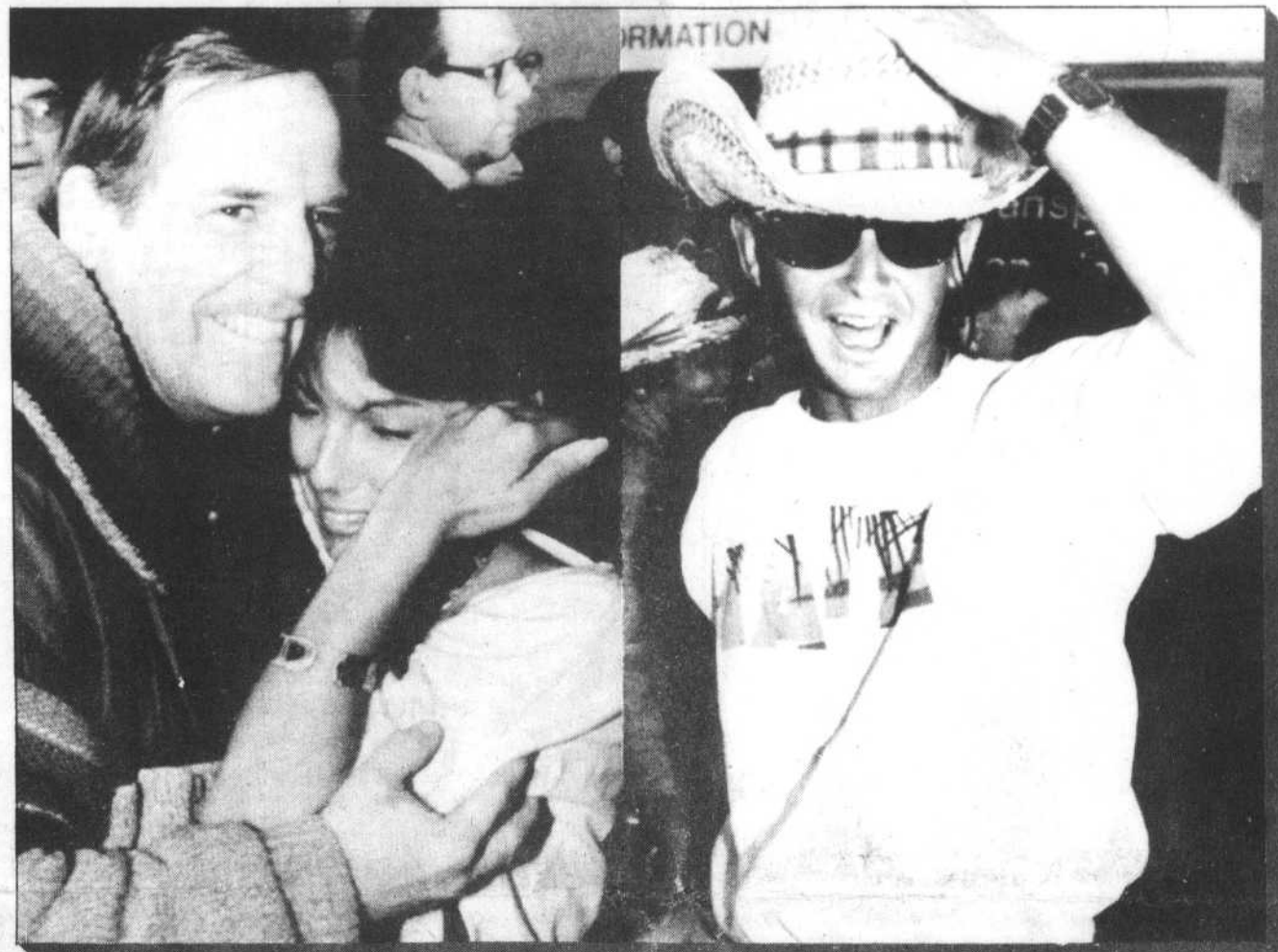
La situation était calme hier en Haïti après un week-end de pillages et de réjouissances, alors que les Haïtiens revenaient à la dure réalité de la nécessité de redresser leur pays.

Le conseil de gouvernement a ordonné dimanche la remise aux postes de police de toutes les armes privées, afin de préserver l'ordre.

Au cours du week-end, au moins 300 personnes, pour la plupart des tontons macoutes, ont été prises en chasse, tuées ou blessées par les Haïtiens célébrant la chute de Duvalier.

Les représailles individuelles contre les tontons macoutes ont fait à ce jour, selon des sources médicales, entre 60 et 80 morts, en

Voir page 8: Haïti



Photos CP

DE RETOUR D'HAÏTI

Les Canadiens sont les premiers à avoir pu quitter Haïti depuis les changements politiques intervenus la semaine dernière à Port-au-Prince, lorsque l'ex-président, M. Jean-Claude Duvalier, a fui le pays. En majorité des touristes logés à l'extérieur de la capitale, ils ont respecté le couvre-feu mais comme ils passaient de toutes manières très peu de temps « en ville », ils ont poursuivi leurs vacances comme si de rien n'était. **Informations page 8.**

Budget le 26 février

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, présentera son budget le 26 février prochain.

Le ministre a coupé court hier aux spéculations en annonçant officiellement en Chambre la date de présentation du deuxième budget conservateur.

M. Wilson a indiqué que les mesures présentées dans le budget seront effectives à compter de minuit, la veille de sa présentation.

Il s'est cependant gardé de commenter son contenu, se contentant de lancer, à l'issue de la période des questions, qu'« il ne sera pas facile ».

« Nous avons un problème très difficile avec le déficit, et il est nécessaire pour le gouvernement de faire face à ce problème, a-t-il ajouté. C'est l'objectif de notre budget ».

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, n'a pas été beaucoup plus précis.

« Le budget sera très cohérent avec les objectifs économiques du gouvernement, a-t-il affirmé. C'est la relance, c'est la création d'emplois, c'est la réduction du déficit, c'est la diminution des taux d'intérêt à long terme et à moyen terme ».

Le critique libéral en matière de finances, M. Raymond Garneau, a dit souhaiter un budget équilibré.

« Je m'attends à ce que le budget rétablisse un certain équilibre qui a été brisé par le budget du mois de mai entre les gens qui ont des gros revenus et les gens qui gagnent moins, a-t-il déclaré. J'espère qu'il y aura des mesures pour rétrécir cet écart qui s'est élargi ».

Voir page 8: Budget



André Vallerand

Rapport Beaudry : Vallerand prévoit un « accueil plutôt froid du cabinet »

SYLVAIN BLANCHARD

Le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises du Québec, M. André Vallerand, estime que les recommandations de la Commission Beaudry sont nettement pro-syndicales et qu'elles devraient recevoir un accueil plutôt froid de la part du gouvernement qui, dit-il, « a nettement l'intention de tout mettre en oeuvre pour permettre à l'entreprise privée d'atteindre son plein potentiel afin de relancer la province sur la voie de la

prospérité économique ».

Il s'agit là de la première déclaration d'un membre du gouvernement du Québec sur les conclusions de ce rapport qui a été rendu public il y a quelques semaines.

« Le prolongement des décrets dans certaines industries est un non sens parce qu'il correspond dans les faits à l'accréditation multipatronale qui n'est rien d'autre qu'une forme déguisée de syndicalisme forcée. Si cette recommandation de la Commission Beaudry avait des suites, il est certain que cela mènerait à la faillite des dizaines de petites entre-

prises au Québec. Je crois que bon nombre de mes collègues au conseil des ministres partagent mon avis là-dessus, de sorte que j'ai bon espoir de voir cette conclusion du rapport sombrer dans l'oubli ».

M. Vallerand réagit également très défavorablement aux recommandations de la commission au sujet de la sous-traitance.

« Le juge Beaudry favorise le maintien des dispositions actuelles du Code du travail concernant la sous-traitance, alors qu'il faudrait exactement faire le contraire, c'est-à-dire y

Voir page 8: Beaudry

Washington demande à Marcos et Aquino de « travailler ensemble »

MANILLE (AFP, Reuter) — L'atmosphère de crise s'est accentuée hier dans la capitale des Philippines où un partisan de Mme Corazon Aquino a été tué par balles tandis que, selon l'opposition, des chars ont été appelés à Manille et que la Maison-Blanche a demandé aux adversaires de travailler ensemble pour former un gouvernement viable.

L'Assemblée nationale philippine, chargée du décompte officiel des votes et de la proclamation du vainqueur, s'est réunie pendant quatre heures alors que les accusations de fraude se multipliaient au sein de l'opposition au président Ferdinand Marcos.

Elle s'est ajournée, sans commencer le décompte, tandis que des milliers d'opposants manifestaient devant ses portes.

Les bilans donnés par les deux organismes de

surveillance des élections continuent à être contradictoires.

Hier, à la mi-journée, la COMELEC, nommée par M. Marcos, attribuait à celui-ci 200.000 voix d'avance sur 35 % des suffrages exprimés, tandis que le NAMFREL, organisme indépendant bénéficiant de l'appui de l'Eglise catholique, donnait 700.000 voix d'avance à Mme « Cory » Aquino sur 58 % des suffrages exprimés.

Le président du COMELEC, M. Victorino Savelino, a accusé ce matin des agents de l'opposition infiltrés dans son centre de calcul d'avoir manipulé les ordinateurs afin de favoriser Mme Aquino.

Dimanche soir, 28 membres du COMELEC, avaient fui ce centre de calcul, dont plusieurs fem-

Voir page 8: Washington



Photo AP

L'Assemblée nationale philippine, chargée du décompte officiel des votes et de la proclamation du vainqueur, s'est réunie pendant quatre heures hier mais a dû ajourner sans commencer le décompte. Les bilans donnés par les deux organismes de surveillance continuaient par ailleurs d'être contradictoires.

BERNARD CLAVEL aux Éditions QUÉBEC/AMÉRIQUE
MISERERE — un grand Roman d'un grand auteur

Déjà un grand best-seller

21ème tirage au Québec — près de 200 000 exemplaires en France

UNE CRITIQUE UNANIME

«...fascinant talent de conteur... incroyable facilité à camper des personnages plus grands et plus vrais que nature... (Bernard Clavel)... a du génie, il sait conter. Ou plutôt, il sait faire en sorte que ses personnages s'imposent d'eux-mêmes.»

(André Gaudreault)

EN VENTE PARTOUT

296 pages — 14,95\$



Le couperet tombe à l'Assemblée nationale

GILLES LESAGE

QUEBEC - Comme les ministères et organismes gouvernementaux, l'Assemblée nationale n'est pas exempte des compressions budgétaires et des coupures de postes, décrétées récemment par le nouveau gouvernement libéral.

Parmi les nombreux services qui relèvent de l'Assemblée, la Bibliothèque semble l'un des plus durement touchés, sinon le plus affecté par les directives émanant du Conseil du Trésor. En effet, a appris LE DEVOIR, une division complète, celle de la reconstitution des débats parlementaires, sera abolie dans moins de deux mois, soit à la fin de l'année financière, le 31 mars. La décision a été prise récemment par le bureau (composé de députés des deux partis) de l'Assemblée, puis annoncée, sans discussion ou avis préalable, aux responsables du travail, en cours depuis une dizaine d'années.

Contrairement à ce que plusieurs croient, la transcription et la publication des débats législatifs sont de date récente, d'un peu plus de vingt ans à peine. Il y eut bien, le siècle dernier, des initiatives en ce sens, notamment celles de M. Alphonse Desjardins (le célèbre fondateur des Caisses populaires) et de son frère, Louis-Georges. Mais elles tournèrent court en 1892. Il fallut attendre plus de soixante-dix ans la reprise de cette publication fondamentale, pour que soit suivie l'activité parlementaire et comprendre l'évolution des lois. C'est chose faite, et bien faite, depuis 1963.

Mais l'absence d'un journal des débats pendant une longue période de

l'histoire parlementaire constitue une carence pour l'Assemblée. Les parlementaires, les chercheurs, les journalistes, sont privés d'un instrument apte à éclairer les débats actuels et à donner plus de relief à leurs interventions. Aussi, au début des années 70, naît le projet de reconstitution des débats parlementaires. Mme Elizabeth Gibbs-Nish et M. Marcel Hamelin, furent des pionniers, reconstituant les débats de 1840 à 1878. M. Jean-Noël Lavoie, alors président de l'Assemblée, encouragea le projet de reconstitution des débats jusqu'en 1963. Une équipe d'historiens est formée à la bibliothèque et se met à la tâche avec ardeur, à l'aide surtout des chroniques parlementaires quotidiennes des journalistes de la Tribune de la presse, en poste à Québec.

L'Assemblée vient de publier les débats pour les années 1904 et 1905. Ces ouvrages sont les plus récents tomes - et ils risquent d'être les derniers de la série rétrospective, qui constitue un témoignage sur les institutions politiques et une source importante pour l'histoire du Québec. De plus, la recherche est presque complétée pour vingt années de plus, soit jusqu'en 1925; mais elle risque de disparaître dans la brume, avec l'équipe qui a accompli ce travail de moine, rendu à l'étape de la publication.

Les débats reconstitués redonnent à la société québécoise une grande partie de son patrimoine parlementaire. Si cet instrument était complété et adéquatement diffusé, il rendrait de grands services à une clientèle plus nombreuse et diversifiée. Députés et journalistes bien sûr,

mais aussi les chercheurs, le personnel de l'Assemblée, les ministères et organismes gouvernementaux, les juristes, les enseignants et étudiants, et le reste. Pour les historiens, par exemple, le journal des débats, est un instrument de base. Contrairement à leurs collègues canadiens, anglais, américains ou français, les historiens québécois se heurtent à l'absence d'un compte rendu des débats législatifs. Notre historiographie politique est pratiquement muette sur le Parlement, son fonctionnement et ses membres.

Si l'Assemblée est le principal forum de la démocratie, le miroir de la société, tout un pan de l'histoire québécoise reste encore dans l'ombre et risque de le rester longtemps. Il y a dix ans, un gouvernement libéral a entrepris de jeter un pont; dix ans plus tard, un autre gouvernement libéral (dirigé toutefois par le même M. Bourassa) en arrête la construction au milieu de la rivière. Pourtant, tous reconnaissent que la revalorisation de cette institution centrale qu'est le Parlement passe par la connaissance de son passé et de son évolution. De plus, l'intérêt du journal des débats est durable. Dans dix, vingt ou trente ans, les volumes de la reconstitution seront encore consultés alors que la poussière et l'oubli auront gagné bien d'autres publications. Davantage, le savoir-faire et la compétence de l'équipe d'historiens risquent de s'effriter ou d'être sous-utilisés.

Comme le souligne l'historien Gilles Galichan, l'un des artisans du projet, les débats reconstitués du Parlement québécois redécouvrent la vie d'une institution et d'un peuple.

C'est un projet qui s'ouvre sur une recherche plus large et plus prometteuse d'une histoire parlementaire mieux connue et mieux comprise. «Je me souviens», dit la devise du Québec. Fidèle à sa vocation presque deux fois centenaire, la bibliothèque du Parlement avait entrepris de donner la parole au passé parlementaire et une âme au souvenir des députés.

Une pétition circule présentement dans les milieux intéressés à ce travail, obscur mais essentiel. On y lit notamment: «Cette oeuvre constitue une contribution inestimable à notre patrimoine politique. Elle représente une source essentielle pour l'histoire, une référence importante pour la jurisprudence parlementaire et la connaissance de nos institutions politiques... L'Assemblée nationale doit être consciente que, par cette patiente reconstruction de son passé, elle projette vers l'avenir la force de ses origines et offre ainsi aux Québécois de toutes souches une oeuvre qui est le reflet de leur propre histoire.»

A moins de changements, le personnel de cette équipe, soit une dizaine de personnes, dont six historiens professionnels, ira gonfler le flot des fonctionnaires mis en disponibilité ou en réserve de gestion. Démembre sans crier gare, cette équipe n'aura pas eu la chance de faire valoir l'utilité de son travail et la pertinence de ses recherches.

De plus, la Tribune de la presse a appris que l'Assemblée songe aussi à abolir le service des coupures de presse, un outil indispensable aux journalistes et à leurs documentalistes. Elle a fait part de ses craintes au président, M. Pierre Lorrain, lui demandant d'être «consultée sur tout projet qui pourrait remettre en cause ou compliquer grandement le travail des chercheurs et des journalistes».

C'est bien connu, les bibliothèques et la recherche documentaire n'entrent pas dans la catégorie des services dits essentiels. Pas surprenant que ce soit d'abord à la bibliothèque que l'Assemblée affût le couperet que le Trésor l'oblige à brandir.

Coupe au sein de l'appareil politique « L'objectif sera respecté »

QUEBEC (PC) — Les ministres ont dû se plier bon gré mal gré à la directive émise par le Conseil du Trésor juste avant les Fêtes et consentir le 1er février à une baisse moyenne de 20 % de la masse salariale autorisée pour l'embauche de leur personnel de cabinet.

La masse totale autorisée au 17 octobre, soit au lendemain du remaniement ministériel effectué par l'ex-premier ministre Pierre-Marc Johnson était de \$19.916 millions, ce qui signifie que l'enveloppe pour 1986 devrait être inférieure à \$16 millions.

Cette masse, précise en entrevue le président du Conseil du Trésor Paul Gobeil, englobe le personnel politique rattaché à tous les cabinets, y compris celui du premier ministre. Cela inclut l'ensemble des contractuels dont les services seront requis par certains ministres mais exclut les membres de la Fonction publique.

Comme il n'y a pas d'équivalence entre la structure ministérielle de l'administration Bourassa et celle de son prédécesseur, il va de soi qu'on ne peut vérifier dans chaque ministère jusqu'à quel point la compression est respectée.

Il est néanmoins possible d'établir certaines comparaisons. Toutefois, le ministre Gobeil se montre très avare de chiffres afin de ne pas créer des frictions entre les membres de l'équipe ministérielle qui n'ont pas tous été frappés avec la même rigueur.

Tout au plus admet-il fièrement que la masse sera de 28 % inférieure au Conseil du Trésor.

Une enquête nous permet d'appréhender que la somme autorisée moyenne se chiffrait dans les \$500,000 sous l'administration précédente et qu'elle a été ramenée à quelque \$410,000. Ainsi, le ministre des Communications Richard French a vu passer la sienne à \$410,263 alors qu'elle atteignait \$512,829 à l'époque de Jean-François Bertrand.

D'autres ministres ont essayé



M. Paul Gobeil

une ponction beaucoup plus sévère. Dans le gouvernement Johnson, le ministre de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie avaient chacun droit à une enveloppe de \$620,000. L'actuel ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan n'a obtenu que \$600,000 en tout. Et encore, il lui a fallu négocier car le Conseil du Trésor ne lui offrait que \$412,000 en décembre, et \$500,000 en janvier.

Qui plus est, le volet technologie qui relève désormais du ministre du Commerce extérieur, n'est toujours pas administrativement parlant transféré. De toute façon, ce dernier ministère n'a eu droit qu'à \$410,000.

«On peut être plus productifs et demeurer efficaces», expliquait M. Gobeil qui mise sur la volonté ferme des ministres de réduire les dépenses publiques.

D'autres ministères, et cela trahit sans doute en partie les priorités du nouveau gouvernement, ont hérité d'enveloppes plus garnies encore que sous l'administration péquiste.

La FFHQ et Alliance Québec réclament des services bilingues partout au Canada

JEAN-PIERRE PROULX

La Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec recommandent au gouvernement fédéral d'amender la loi sur les Langues officielles de manière à rendre obligatoire la prestation de services en français et en anglais par toutes les institutions fédérales du pays.

Les deux organismes comparaissent la semaine dernière devant le comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des Communes de la politique et des programmes des langues officielles.

La loi fédérale sur les langues officielles adoptée en 1968 stipule que les institutions fédérales doivent «veiller à ce que le public puisse obtenir leurs services dans les deux langues officielles» dans la région de la capitale nationale d'une part et dans les «districts bilingues» d'autre part. En pratique, ces districts bilingues n'ont jamais été institués.

Ailleurs, le devoir de «bienveillance» du gouvernement fédéral s'exerce dans les limites du possible et seulement s'il y a «demande importante» de la part du public.

La Charte canadienne des droits et libertés de 1982 proclame par ailleurs le «droit du public» à des services en français et en anglais de la part des institutions fédérales mais elle en subordonne l'exercice à une «demande suffisante» ou la «vocation» spécifique d'un bureau. En fait,

seuls les citoyens du Nouveau-Brunswick ont un droit constitutionnel à des services publics bilingues encore que de leur seul gouvernement provincial.

La FFHQ recommande en somme d'élargir à l'ensemble des institutions fédérales et à l'ensemble des citoyens canadiens, le droit dont jouissent les citoyens du Nouveau-Brunswick à l'égard de leurs institutions provinciales. On éliminerait par conséquent les districts bilingues.

La FFHQ se dit consciente de la difficulté que représente sa proposition mais elle propose qu'à l'avenir, le fédéral se dote d'une politique d'embauche faisant du bilinguisme une condition d'emploi. «Une telle politique aurait des retombées économiques assez intéressantes; plus besoin de prime au bilinguisme, plus besoin de formation linguistique pour les fonctionnaires fédéraux et réduction des besoins de traduction et d'interprétation. Ces mesures nous permettraient de concrétiser la dualité linguistique de notre pays».

La FFHQ propose en outre d'accorder au Commissaire aux langues officielles des pouvoirs d'intervention plus contraignant. Il recommande en outre de permettre des ententes cadres entre le fédéral et les provinces pour «assurer la prestation des services provinciaux et municipaux dans les deux langues officielles». Elle voudrait encore voir le fédéral élaborer des programmes pour encourager «le secteur privé à

réfléter la dualité linguistique canadienne».

Pour sa part, Alliance Québec fait justement de la dualité linguistique son premier cheval de bataille en recommandant que «le préambule de la Constitution affirme la dualité linguistique de la fédération canadienne et reconnaisse, dans cet esprit, le caractère distinctif de la société québécoise».

Depuis plusieurs mois déjà, Alliance Québec cherche à se définir une position politique qui affirme en même temps la dualité linguistique du pays et le caractère distinctif du Québec. Mais alors que pour le Québec et son Assemblée nationale, le caractère distinctif réside à son caractère essentiellement français — c'est le sens premier du préambule de la Charte de la langue française —, pour Alliance Québec, «le caractère distinctif de la société ne peut se comprendre qu'à la lumière de la dualité linguistique canadienne». En somme, pour Alliance Québec, le Québec est une société distincte parce que la majorité française est la seule à vivre avec une minorité anglaise. C'est dans cette perspective, écrit-il, que le caractère distinctif du Québec doit être compris.

Alliance Québec recommande par ailleurs au gouvernement fédéral d'amender la Charte canadienne des droits pour rendre explicite le droit des minorités à la gestion de leurs écoles.

Libre-échange

Kelleher rassure les Britanniques

LONDRES (PC) — Le ministre du Commerce international, M. James Kelleher, a tenté lundi de rassurer les autorités britanniques: les démarches du Canada en vue d'un ac-

cord de libre-échange avec les États-Unis respectent les accords commerciaux internationaux et ne nuiront en rien au commerce que l'Europe occidentale s'attend à maintenir avec l'Amérique du Nord.

Alors que tous les pays se rendent compte qu'on doit lever les barrières commerciales, la Grande-Bretagne ne voudrait pas se trouver face à un accord qui soit un exemple de protectionnisme, a déclaré M. Kelleher aux journalistes, à l'issue d'une journée de discussion avec des hauts fonctionnaires britanniques et des attachés commerciaux du Canada en Europe.

Les pays de l'Europe occidentale, a-t-il ajouté, veulent être sûrs qu'une entente de libre-échange canado-américaine n'ira pas à l'encontre du GATT et ne nuiront pas aux relations

commerciales que nous maintenons déjà avec eux.

Tout en rappelant que le Canada était ouvert aux investissements étrangers, d'autant plus que le gouvernement conservateur a fait disparaître FIRA et le Programme national d'énergie, il s'est prononcé en faveur d'une augmentation des investissements européens au Canada.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

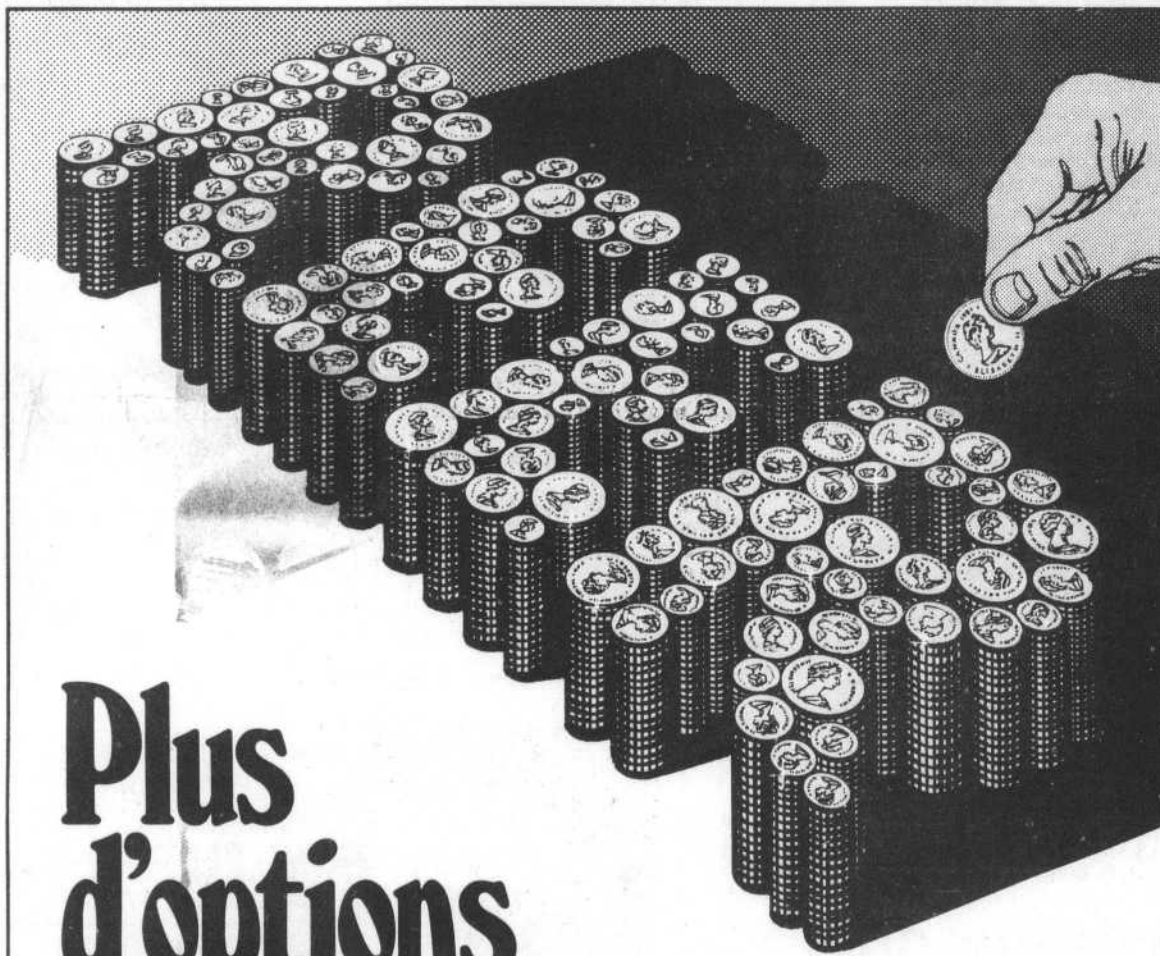
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SERVICES PSYCHOLOGIQUES

• Évaluation, consultation et psychothérapie (enfants, adolescents et adultes)

Centre d'Orientation

39 ouest, boul. Gouin, Montréal
331-5530
(Fondé en 1943, administré par ACORM)



Plus d'options pour une retraite sur mesure.

Avec le Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, vous pouvez choisir toutes les options que vous désirez.

Ça vous permet encore plus de possibilités. Par exemple, si vous désirez un dépôt à terme vous garantissant un intérêt avantageux, nous vous l'offrons. Si vous désirez un dépôt à intérêt quotidien, nous vous l'offrons aussi. Et si vous désirez un investissement avec ou sans privilège de retrait, c'est très simple, c'est à votre choix. En fait, notre REÉR vous offre plus d'options et vous permet d'en combiner certaines afin d'obtenir exactement ce qui vous convient.

De plus, dans chacune de nos succursales, partout au pays, un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur les options du REÉR Royal. C'est simple, c'est pratique, c'est Royal.

Nous offrons aussi des taux d'intérêt vraiment concurrentiels et, contrairement à certains concurrents, nous n'imposons aucuns frais administratifs d'ouverture et d'option de dépôt et ce, quelles que soient vos options.

Venez nous voir à n'importe quelle succursale Royale, dès aujourd'hui. Un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur nos régimes faits sur mesure, pour vos besoins.

Vous avez jusqu'au 1er mars 1986 pour profiter de l'abri fiscal.



BANQUE ROYALE

Parlez-moi d'une banque... Royale!

guérin
l'éditeur qui édite
Nouveauté
Collection «CLAUVER»
Directeur: Claude Verrier

2 Naturix questionnaire
Une échelle de mesure de l'environnement individuel
guérin
Informez-vous de notre nouvelle politique de remise.
4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481
Le programme de sciences de la nature vise à aider l'enfant à construire des connaissances et à se familiariser avec la démarche expérimentale. Cette démarche est un outil qui permet au scientifique d'accéder aux connaissances disponibles dans l'environnement.
1er année: Naturix observe — cahier 1
ISBN-2-7601-1441-4 (87 p.) \$5,95
2e année: Naturix questionne — cahier 2
ISBN-2-7601-1442-2 (91 p.) \$5,95
3e année: Naturix découvre — cahier 3
(à paraître au printemps 1986)
4e année: Flavie explore — cahier 4
(à paraître au printemps 1986)
5e et 6e année: (à paraître en 1986)

Réouverture probable du CLSC de Brandon

CAROLE BEAULIEU

Le CLSC Brandon existait avant l'élection du 2 décembre. Il n'existait plus le 5 décembre, mais il pourrait bien renaître au cours des prochaines semaines.

Le plus vieux CLSC du Québec est en effet le théâtre depuis les dernières semaines d'un véritable imbroglio politico-juridique qui témoigne d'une différence fondamentale d'orientation en matière de services sociaux, entre l'ancien et le nouveau gouvernement du Québec.

« La population n'est heureusement pas victime de cet imbroglio », précisait hier le directeur général du Conseil régional de Laurentides-Lanaudière, M. Michel Léger. « Les services sont rendus. Mais cette situation ne pourra pas durer ».

La « bataille » entourant le projet de rationalisation des quatre CLSC de Laurentides-Lanaudière dure depuis maintenant deux ans.

Dans le but d'économiser les \$150,000, d'une administration locale et de rapprocher les structures de CLSC des limites des municipalités régionales de comté, le gouvernement du Parti Québécois avait entrepris avant sa défaite du 2 décembre 1985 de dissoudre le CLSC de Brandon pour partager ses ressources avec deux autres CLSC de la région. D'autres CLSC du Québec devaient prochainement faire l'objet de telles rationalisations.

De nombreux groupes de la région de Saint-Gabriel de Brandon

se sont toutefois élevés contre ce « partage de la pauvreté ». La région des Laurentides-Lanaudière est la plus pauvre en matière de ressources attribuées aux CLSC et la deuxième plus pauvre en matière de services sociaux.

La nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a indiqué, dans une lettre datée du 30 janvier, qu'elle compte retourner au statu quo, et recréer donc la corporation du CLSC de Brandon, dissoute en décembre dernier par un décret gouvernemental.

Selon le directeur général du CLSC de Brandon, M. Henri-Paul Picotte, cette décision semble indiquer que le gouvernement libéral n'a pas l'intention de poursuivre le projet du précédent gouvernement demandant à tous les ministères d'ajuster leurs structures à celles des municipalités régionales de comté, mais plutôt de reconnaître les « affinités naturelles ».

Le cabinet de Mme Lavoie-Roux n'a pu être rejoint hier pour commenter cette décision.

Accueillie avec joie par les membres du Comité de citoyens de Brandon, la renaissance du CLSC de Brandon ne fait toutefois pas l'unanimité. Selon M. Michel Léger, les maires d'une MRC avoisinante, dont le CLSC sera ainsi privé d'un nouvel apport de ressources, se préparent à contester la décision de Mme Roux. « Détricotier un décret ce n'est pas si facile que ça, explique M. Léger. Si les parties ne s'entendent pas on pourrait bien se retrouver devant les tribunaux ».

Mémoire de la FTQ à la Commission Forget

Les employés à temps partiel ont droit à l'assurance-chômage

ROLLANDE PARENT

(PC) — Le programme d'assurance-chômage constitue une mesure lubrifiante assurant aux travailleurs un passage en douceur à de nouveaux types de production et d'emplois, et non un irritant comme le soutiennent certains groupes. Il importe donc de conserver et de bonifier ce programme social, estime la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Les représentants de la FTQ feront valoir ce point de vue mercredi, à Ottawa, devant la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage.

Pour la FTQ, il importe que l'on continue à consacrer une partie des fonds de l'assurance-chômage au travail partagé, à la création d'emplois et à la formation professionnelle.

La formation syndicale québécoise s'inscrit en faux contre une af-

firmation de la Commission MacDonald selon laquelle l'assurance-chômage contribue à accroître le taux de chômage de l'ordre de 1 à 2 %. Elle admet cependant que le programme fédéral profiterait de certains changements qui tiendraient compte de la modification de la structure d'emploi. Comme le travail à temps partiel augmente au détriment des postes plein temps, la FTQ suggère que l'admissibilité soit élargie à ce type de travailleurs.

La FTQ souhaite par ailleurs qu'Ottawa et Québec s'entendent sur la décentralisation de l'administration de l'assurance-chômage, sous le modèle de l'assurance-maladie, où le financement et le régime de base pan canadien sont préservés.

Le montant des prestations versées en 1984 aux chômeurs canadiens s'est établi à \$9,9 milliards. La participation gouvernementale représente environ le quart de ce montant. Il est question que le fédéral n'assure

bientôt que 15 % des coûts. Les travailleurs paient \$2,35 par \$100 de salaires reçus et l'employeur verse 1,4 de cette somme.

Bien que la FTQ reconnaisse que les sommes en jeu sont considérables, elle rappelle que cette situation n'est pas imputable au régime lui-même mais à l'ampleur du chômage. Tout au long de son mémoire d'une centaine de pages, rendu public hier en conférence de presse, le groupe syndical soutient qu'il faut s'attaquer à la source du problème: le chômage.

« L'objectif doit être le plein emploi et tous les moyens de la politique économique doivent être mis en œuvre pour atteindre ce but, peut-on lire dans le document.

Quoi qu'il en soit, la commission Forget finit cette semaine sa tournée de consultations pour se consacrer à la rédaction de son rapport. Cependant la FTQ craint que le gouvernement fédéral n'attende pas la pu-

blication avant de proposer une réforme de l'assurance-chômage dans son prochain budget de la fin du mois.

À Magog, une bonne adresse...



rés.: (819) 843-6521

New York Times: «An excellent hotel in the region.»

Ski alpin ou de randonnée au Mont Orford

à quelques pas du centre de Magog et des disco.

Demi-pension, tout compris, p.pers, occ. dble:

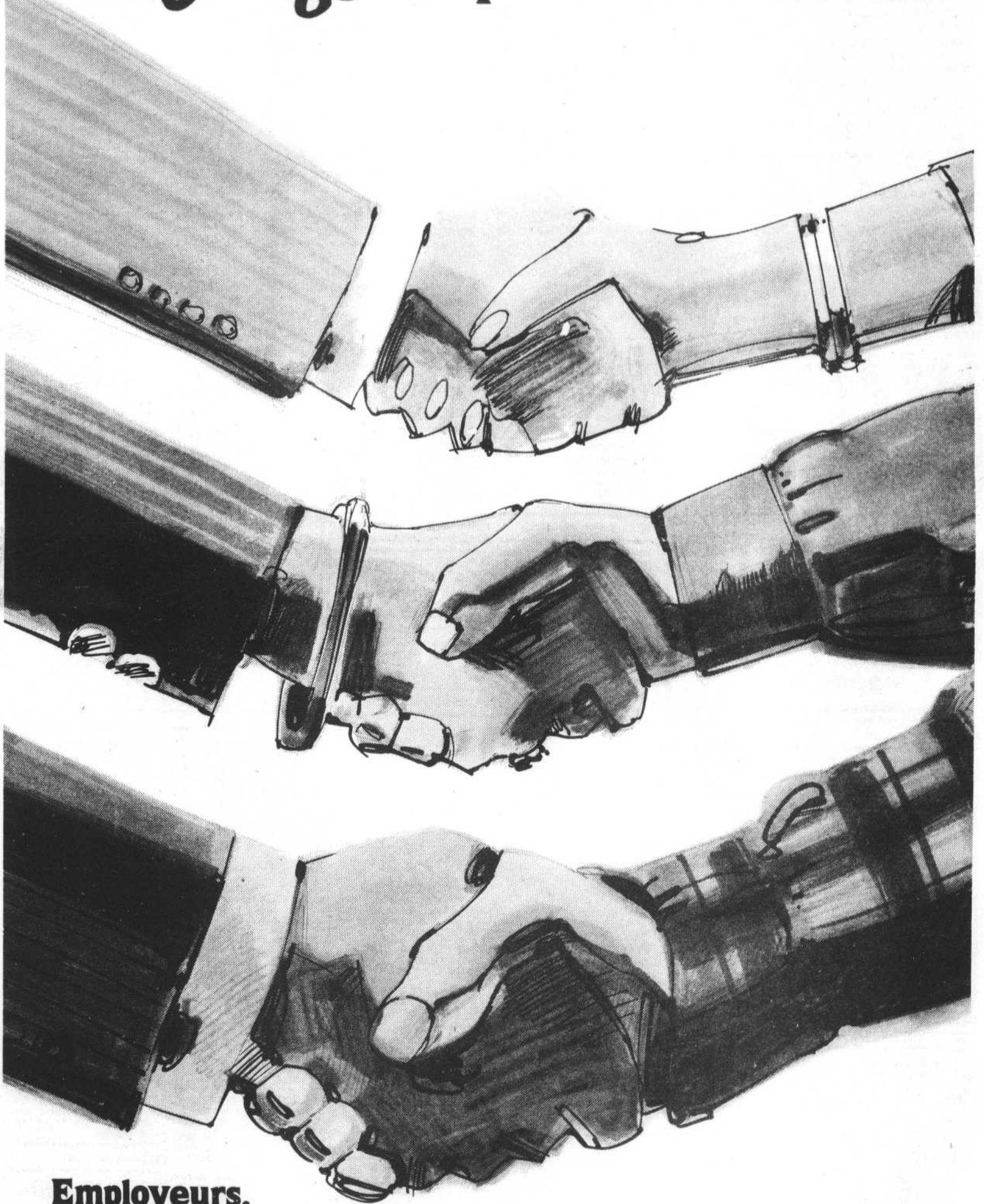
3 jrs \$155, 5 jrs \$248, fin sem.: \$107.

1133, rue Principale ouest,

Magog, QC, J1X 2B8

Défi 86

Emploi d'été Expérience de travail



Employeurs,

en offrant à des étudiants un emploi d'été relié à leur domaine d'études, vous leur donnerez un travail dont ils ont besoin et une expérience dont ils tireront profit au cours de leur future carrière.

En échange, ces étudiants vous donneront leur détermination, leur goût d'apprendre et de travailler et leurs connaissances. De plus, vous pourrez bénéficier, dans le cadre du volet Emploi d'été/Expérience de travail du Programme Défi 86,

d'une aide financière plus qu'intéressante:

• Secteur privé:	50 % du salaire jusqu'à 3 \$ l'heure
• Municipalités et institutions d'enseignement:	jusqu'à 100 % du salaire minimum
• Organismes sociaux:	jusqu'à 100 % du salaire minimum plus une partie des frais d'administration

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec un Centre d'Emploi du Canada.

Les demandes devront être postées au plus tard le 8 mars 1986.

Donnant, donnant!

Cols bleus de Montréal La grève sera déclenchée jeudi

ALAIN DUHAMEL

L'administration municipale de Montréal et le syndicat de ses employés manuels se préparent à la grève dont le déclenchement est prévu pour jeudi le 13 février.

Hier, les partis en cause ont exposé devant le Conseil des services essentiels leur point de vue sur le déploiement des effectifs et du matériel dans les opérations de déneigement, de traitement et de distribution de l'eau potable, de la collecte et de la disposition des déchets et de quelques autres services municipaux dont l'interruption causerait un préjudice grave à la santé et à la sécurité du public.

Ce matin, les partis en cause se rencontrent en conciliation. Le syndicat doit donner sa réponse à une offre salariale modifiée de l'employeur assortie d'un recours à l'arbitrage des questions litigieuses. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente les employés manuels, rendra publique cet après-midi sa réponse.

La Ville de Montréal a légèrement bonifié son offre salariale pour l'année 1986 en proposant une augmentation de 4 % des salaires, contre 3,5 % dans sa première offre. Elle propose toujours d'augmenter les salaires de 4,5 % pour l'année 1985 et de 3,5 % pour l'année 1987. Cette offre

salariale améliorée s'accompagne d'une proposition de renvoi des questions litigieuses pendant devant un arbitre dont la décision deviendra exécutoire.

Cette procédure de règlement ressemble à celle utilisée en 1980, après une grève de cinq semaines en février et mars. La principale question alors en litige avait trait à la sous-traitance et les contrats à forfait de travaux municipaux. L'administration municipale estime que l'arbitrage avait agréé son point de vue à ce sujet.

C'est la même affaire qui soulève de nouveau cette année des difficultés entre l'administration municipale et ses employés manuels.

De son côté, le Conseil des services essentiels doit trancher dans un autre débat où chaque parti adopte un comportement hors de l'ordinaire.

Ainsi le syndicat tente de maximiser les effets de sa grève en proposant un maximum de main-d'œuvre sur un minimum de services à rendre tandis que l'employeur propose un minimum de main-d'œuvre sur un maximum de services de manière à se rapprocher le plus possible de la prestation habituelle des services municipaux.

« Au fond ce qui vous sépare, c'est l'argent », devait commenter le président du Conseil, M. Bernard Bastien.

NE MANQUEZ PAS CETTE SEMAINE:

le point

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION - 16 FÉVRIER 1986

Mulroney: "Francophonie: je veux du concret"

ENQUÊTE
la langue
française
en recul

EN VENTE PARTOUT



Emploi et
Immigration Canada

Employment and
Immigration Canada

Canada
Défi 86

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Téhéran
annonce la
prise d'une île
stratégique
irakienne

TÉHÉRAN (AFP) — Les troupes iraniennes ont mis le pied hier en territoire irakien en prenant le contrôle de l'île d'Oum ul-Rasas, à l'ouest de la rivière Arvandroud (Chatt el-Arab) et de la ville de Khorramchahr, à la suite de l'offensive lancée dimanche soir par Téhéran, a annoncé l'agence IRNA (Islamic Republic News Agency).

Selon l'agence officielle iranienne, l'île d'Oum ul-Rasas qui est une position « stratégique » à cause du complexe pétrolier qui s'y trouve, constitue le premier gain territorial précis réalisé par Téhéran, depuis l'annonce de l'offensive en cours depuis dimanche à 22h (heure locale).

(À Bagdad, le ministère irakien de l'Information a démenti hier la conquête par l'armée irakienne de l'île d'Oum ul-Rasas. La source irakienne a qualifié d'« imaginaires » et de « sans fondement » les informations de Téhéran faisant état d'une telle opération.)

En attendant tard dans la soirée, les Iraniens ont profité du couvert de la nuit qui a paralysé jusqu'aux premières heures du matin l'aviation irakienne, note-t-on de source militaire occidentale.

L'opération Al-Fajr a déjà permis « aux combattants de l'Islam » d'infliger « de lourdes pertes » aux troupes de Bagdad et de faire « de très nombreux prisonniers » dans leurs rangs, ont affirmé les communiqués militaires iraniens, qui font état de la prise « d'importants stocks de munitions irakiens ».

Les hôpitaux de Téhéran ont d'autre part été mis en état d'alerte, apprend-on de source médicale, comme c'est le cas chaque fois qu'une offensive irakienne importante est déclenchée, notent les observateurs.

AFRIQUE DU SUD

Winnie Mandela ne croit pas à la libération imminente de son mari

JOHANNESBURG (Reuter, AFP) — Mme Winnie Mandela s'est employée hier à atténuer les spéculations concernant la libération imminente de son époux, M. Nelson Mandela, en estimant que le dirigeant nationaliste noir ne pourrait être libéré que vers le milieu de l'année.

S'adressant à des journalistes à Johannesburg, l'épouse du chef du Congrès national africain (ANC, interdit) a affirmé que Nelson Mandela serait bel et bien libéré mais qu'elle ignorait quand cette libération pourrait intervenir. « Il pourrait bien l'être (libéré) vers le milieu de l'année », a-t-elle cependant ajouté.

Mme Mandela a jugé en outre que les États-Unis étaient derrière l'offre faite par le président sud-africain, M. Pieter Botha, de libérer M. Mandela en échange de deux dissidents soviétiques (M.M. Anatoli Tchicharanski et Andreï Sakharov) et d'un officier sud-africain capturé en Angola.

« Tout Sud-Africain conscient sait bien que le discours présidentiel reflétait le langage de Chester Crocker », a-t-elle affirmé faisant allusion au secrétaire d'État adjoint américain chargé des affaires africaines, M. Crocker, a eu, le mois dernier, au Cap, des entretiens avec les dirigeants sud-africains.

Mme Mandela a répété que son époux refuserait d'être libéré dans le cadre d'un échange d'espions Est-Ouest.

« Mettre les deux situations en parallèle est totalement insensé de la part du gouvernement, a-t-elle dit. Ce genre de libération conditionnelle ne pourrait en aucune façon être acceptable. »

Elle s'est dit prête à rencontrer la délégation des « sages » du Commonwealth attendue vers la fin du mois en Afrique du Sud, tout en exprimant des doutes sur l'utilité d'une telle mission dans le contexte actuel.

Mais elle a aussitôt ajouté espérer que la délégation demanderait à rencontrer les dirigeants de l'ANC emprisonnés ainsi que les responsables de l'organisation en exil comme M. Oliver Tambo, son président.

Par ailleurs, le prix Nobel de la paix, l'évêque Desmond Tutu, a averti les banquiers créanciers de l'Afrique du Sud que les réformes proposées le 31 janvier dernier, devant le Parlement, par le président Botha, « ne sont que de la poudre aux yeux ».

Les banques ne « devraient pas se faire d'illusions et se rendre compte que l'apartheid continuera », déclare Mgr Tutu dans une lettre pastorale lue dimanche dans plus de 100 églises du pays.

Les représentants d'une trentaine de banques créancières de l'Afrique du Sud doivent se réunir le 20 février prochain à Londres, sous la présidence du médiateur, le banquier suisse Fritz Leutwiler, pour discuter d'un éventuel rééchelonnement de la dette sud-africaine.

Pretoria a déclaré il y a cinq mois un moratoire sur les remboursements en capital de sa dette extérieure à court et moyen terme, après les pressions des banques internationales et la chute du rand.

Dans sa lettre pastorale, Mgr Tutu demande également à la communauté internationale de mesurer que le niveau de la répression dans les ghettos noirs « est plus élevé qu'il ne l'a jamais été », contrairement à ce qu'affirme le gouvernement.

Le lauréat du prix Nobel a réaf-

firmé d'autre part son soutien total à la lutte de l'ANC en faveur d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, tout en rejetant personnellement ses méthodes violentes.

L'évêque Tutu a déclaré à l'AFP avoir écrit cette lettre pastorale « afin de dissiper toute confusion », à la suite des attaques virulentes portées contre lui par les médias sud-africains, la radio-télévision nationale sud-africaine (SABC) en particulier, après les propos violemment anti-apartheid qu'il a tenus le mois dernier, pendant sa visite aux États-Unis.

La SABC utilise la radio et la télévision « pour dénigrer des gens tels que moi et Allan Boesak (président de l'Alliance mondiale des Églises réformées, WARC), ceux-là mêmes qui œuvrent pour un changement pacifique et la non-violence » en Afrique du Sud, a ajouté l'évêque.

Enfin, cinq Noirs sont morts brûlés vifs au moyen du fameux « collier de feu » dans la région de Port Elizabeth, dans le sud-est de la province du Cap, a-t-on appris hier de sources policières et indépendantes.

Les dépoilures calcinées des cinq suppliciés ont été découvertes hier matin aux abords de la cité noire de Walmer où un violent affrontement s'était déjà produit samedi, mettant aux prises des partisans du Front démocratique uni (UDF), la plus grande organisation légale anti-apartheid, proche de l'ANC, et de l'Organisation des peuples d'Azanie (AZAPO, légale), proche du radical Congrès panafricain (PAC, interdit).

Deux des partisans de l'AZAPO avaient alors été massacrés à coups de barres de fer et de machettes par leurs rivaux de l'UDF.

Israël reconnaît que
son armée est
encore au Sud-Liban

JÉRUSALEM (AFP) — Les troupes israéliennes n'ont pas effectué un retrait total du Liban, a reconnu hier le ministre israélien de la Défense, M. Yitzhak Rabin.

S'exprimant à la radio israélienne, M. Rabin a affirmé que « Tsahal (l'armée israélienne) était toujours présente au Sud-Liban ».

L'armée israélienne « s'efforce de transférer certaines de ses fonctions aux habitants de la région, en tenant compte des conditions locales et des besoins de la lutte contre le terrorisme », a-t-il poursuivi. « Mais, quoi qu'il en soit, je m'opposerai de toutes mes forces à un retrait unilatéral de nos troupes du Sud-Liban ».

En juin 1985, rappelle-t-on, l'armée israélienne avait officiellement achevé la troisième et ultime phase de son retrait du Liban, après trois ans de guerre. Un certain nombre d'unités (plusieurs centaines d'hommes, selon la presse israélienne) sont cependant restées au Sud-Liban pour y assurer la liaison avec les milices de l'ASL (Armée du Sud-Liban, équipée et financée par Israël). Cette dernière opère dans la « zone de sécurité » que l'État hébreu contrôle au Sud-Liban et qui représente 8 % du territoire libanais.

D'autre part, on indiquait, hier, de source diplomatique, que quelque 70 attaques avaient été lancées en janvier contre les forces israéliennes et l'ASL dans la « zone de sécurité » établie par Israël.

Ce bilan comprend sept attaques à la fusée Katioucha contre la Galilée (nord d'Israël). L'ensemble de ces attentats n'a fait qu'un blessé dans

les rangs israéliens, et quatre dans ceux de l'ASL, a-t-on appris de même source.

Au mois de décembre 1985, 50 attaques avaient été recensées. Les diplomates relèvent l'utilisation accrue de mortiers et de roquettes anti-char dans ces opérations.

Enfin, l'organisation chiite Amal a arrêté ces derniers jours une centaine de militants du Parti communiste libanais auxquels elle reproche de causer « un tort considérable aux habitants du Sud-Liban », a annoncé hier la radio israélienne citant des sources bien informées dans cette région.

Selon la radio, « les militants communistes, qui sont les chefs de file de la résistance contre la présence israélienne au Sud-Liban et contre les miliciens de l'ASL, ont lancé récemment plusieurs opérations, notamment des tirs de roquettes Katioucha qui ont provoqué des représailles dont les villageois chiites sont les victimes ».

La radio a déclaré que « du côté israélien, on se garde bien d'encourager ou de féliciter ces initiatives, les responsables israéliens n'ignorant pas le tort que de telles expressions de soutien, venant d'Israël, feraient à l'organisation » chiite.

« Il n'en reste pas moins, a ajouté la radio, que les chefs d'Amal semblent fermement décidés à empêcher le retour des Palestiniens dans le secteur et à neutraliser également toute activité anti-israélienne d'où qu'elle vienne, sachant pertinemment que les seules victimes en sont les villages chiites. »

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Animaux

DOBERMAN (CHIOTS), à vendre, lignée champions. Élevage sélectif. Informations: 1-893-5045. 13-02-86

OISEAUX parasites jeunes Mainates, régulier 499.99\$, spécial 299.99\$ Bouquet d'Animaux Versailles 351-9643 12-02-86

DRESSAGE, ÉDUCATION, garde, défense, chiens de toutes races. Évaluation et consultation à domicile. Spécialiste: location de chiens. Achat et vente, de toutes races. 270-1267. 19-02-86

CHOW CHOW bleu, 1 an, vacciné, enregistré et tatoué. 722-1458. 15-02-86

■ Antiquités

Vaisselle encoignure à 2 corps en pin, décapé, très bon état. 1 000\$. Après 18h30. 747-5640. 17-02-86

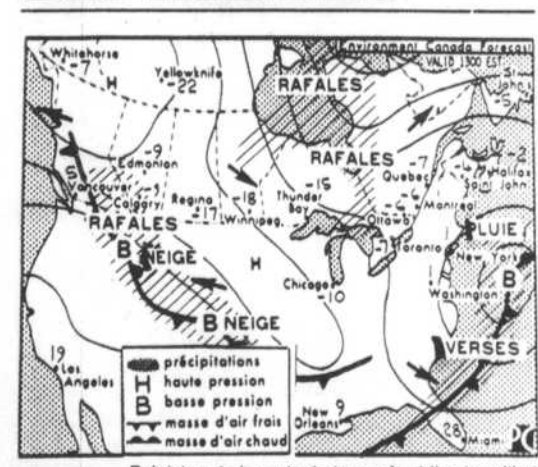
TAPIS ORIENTAUX, tableaux de peintres québécois et européens. Privé. 931-0280. 13-02-86

■ App. / Logements

VILLE ST-LAURENT, haut duplex, 5½, face parc, tranquille, frais peint, 550\$. Chauffage électrique non inclus. 334-4545. 10-03-86

Appartement 2½ pièces, meublé, chauffé, couple ou personne seule, 280\$/mois. 255-6104. 14-02-86

LA METEO



Situation générale: une circulation d'ouest d'air humide devrait persister sur la province. De faibles perturbations passeront dans cette circulation et amèneront des bandes de nuages de même que de la faible neige. Les températures se maintiendront près des normales saisonnières.

MONTREAL

Ciel variable Max.: -8. Risque de précipitations: 30 %. Mercredi: peu de changement. LEVER DU SOLEIL 7 h 02 COUCHER: 17 h 14

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonag et Guin: ciel variable. Max.: -11. Risque de précipitations: 30 %. Mercredi: nuageux. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ciel variable. Max.: -8. Risque de précipitations: 30 %. Mercredi: peu de changement. Outaouais-Cornwall: ciel variable. Max.: -6. Risque de précipitations: 20 %. Mercredi: peu de changement.

■ Artisanat

MÉTIER À TISSER "LECLERC", en bois de hêtre, pour tissage de tricot, très bas prix, 935-2960 07-03-86

■ Associés demandés

ASSOCIÉS DEMANDÉS pour commerce-bar, Centre-Ville Montréal. 845-1712. Demandez gratuitement. 12-02-86

Conditionnement physique sans effort, anti-stress, anti-vieillesse. — 383-6592. 12-02-86

■ Astrologie

MADAME SOLEIL, cartomancienne renommée. Trouve solution à vos problèmes. — 526-7111. 14-02-86

■ Automobiles

AUDI 1983, coupé, 5 vitesses, gris foncé, impeccable. 66 000 km. Équipement spécial. Carte mai 1986. 13 000\$. 352-4548. 14-02-86

RENAULT ENCORE 1984, 32 000 km. AM/FM, toit ouvrant, 389-2141. 06-03-86

JETTA GL 85, turbo diesel, 5 vitesses, balance garantie transférable. 681-6863. 14-02-86

GRAND PRIX 79, moteur remis à neuf, 32 500. 768-8210. 14-02-86

PONY GLS PLUS 85, 5 vitesses, noire, toit ouvrant, phares halogènes, pneus d'hiver, 25 000 km, 6 900\$. 255-3340. 12-02-86

OLDSMOBILE Calais Suprême 1985, 2 portes, 4 cylindres, 29 000 km, 663-7637. 15-02-86

JAGUAR VANDEM PLUS, 1984, gris charbon, conduite d'air, sous garantie, 47 000 km. — 482-5922. 331-4111. 918-326-3197. 21-02-86

A ST-EUSTACHE, choix de 200 camions usagés, remis à neuf, bon prix. Garage Bélisle 627-2324. 13-02-86

MERCEDES 1981, 2400 diesel, 4 vitesses, A-1, 180 000 km, 13 000\$. — 276-0457. — 273-6851. 13-02-86

JIMMY 85, 18 000 km, 5 vitesses, servofrein et servodirection. 13 000\$. — 477-6423. 13-02-86

RABBIT 84, diesel, 54 000 km, 4 vitesses, 4 portes. 7 195\$. — 674-0574. 13-02-86

RENAULT 5 TL 1984, 37 000 km, condition A-1, 3 900\$. — 326-9621. 13-02-86

HORNET '87, très bonne condition, 9000\$, Michel Blain 326-4804 sur semaine le soir. 13-02-86

■ Bureaux à louer

BUREAUX LUXUEUX et salle de conférence, possédant séparément, climatisation et chauffage indépendant.

Situés au 10, rue St-Jacques, face au Palais de Justice.

Espace disponible: 2 200 pi. car., auquel on peut ajouter 779 pi. car., selon les besoins.

Tél.: 288-6265

■ Bureaux à louer

STE-ROSE, immeuble neuf, chauffé, éclairé, déneigement inclus. M. Roberge 622-7523. 12-02-86

ST-MARC, coin Maisonneuve, environ 1 000 pi., idéal pour professionnel ou agence. — 651-0121. 13-02-86

VOISIN DES GALERIES D'ANJOU, espaces à bureau de 1 533 pi., à sous-louer à moitié prix. (418) 872-5320. 20-02-86

BEAUBIEN-ST-HUBERT, 250 à 4 000 pi. carrés, rez-de-chaussée ou étage. — 270-6141. 12-02-86

CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3 500 pi., loyers raisonnables. 327-5600. 12-02-86

■ Bureaux à louer

BUREAUX LUXUEUX et salle de conférence, possédant séparément, climatisation et chauffage indépendant.

Situés au 10, rue St-Jacques, face au Palais de Justice.

Espace disponible: 2 200 pi. car., auquel on peut ajouter 779 pi. car., selon les besoins.

Tél.: 288-6265

■ Bureaux à louer

STE-ROSE, immeuble neuf, chauffé, éclairé, déneigement inclus. M. Roberge 622-7523. 12-02-86

ST-MARC, coin Maisonneuve, environ 1 000 pi., idéal pour professionnel ou agence. — 651-0121. 13-02-86

VOISIN DES GALERIES D'ANJOU, espaces à bureau de 1 533 pi., à sous-louer à moitié prix. (418) 872-5320. 20-02-86

BEAUBIEN-ST-HUBERT, 250 à 4 000 pi. carrés, rez-de-chaussée ou étage. — 270-6141. 12-02-86

CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3 500 pi., loyers raisonnables. 327-5600. 12-02-86

■ Bureaux à louer

BUREAUX LUXUEUX et salle de conférence, possédant séparément, climatisation et chauffage indépendant.

Situés au 10, rue St-Jacques, face au Palais de Justice.

Espace disponible: 2 200 pi. car., auquel on peut ajouter 779 pi. car., selon les besoins.

Tél.: 288-6265

■ Offres d'emplois

LE DEVOIR

TÉLÉPHONISTES DEMANDÉS(ES)

Temps plein ou temps partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h. Vendredi, de 9h. à 14h30.

Exigences: Facilité d'expression. Bonne diction.

Salaire plus commission.

Communiquez avec M. Allaire au: 844-7531

Entre 9h. et 21h.

■ Déménagements

GILLES JODOIN TRANSPORT INC., déménagements de tous genres, assurance — 253-4374. 24-02-86

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

RESTAURANT LICENCIÉ, 80 places, bar salon 40 places, cuisine Canadienne, Chinoise, Italienne. 1-546-3649. 17-02-86

RESTAURANT PIZZERIA, 19035 avenue de l'Industrie, cuisine italienne, 14h00-24h00. 525-2592. 22-02-86

SALON COIFFURE Boucherville. Très bon chiffre d'affaires. Bien situé dans Centre d'Achats, Air climatisé central, salle de teinture, possibilité 10 colif. pour. 655-6436. 12-02-86

MANUFACTURE DE COUTURE à vendre. Financement possible. Après 18h. — 651-7771. 17-02-86

DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE, à Rimouski, motel 25 unités. Prix 245 000\$. 419-735-8585. 12-02-86

CARAIRES, intéressante opportunité, en réhabilitation. Bon chiffre d'affaires. Contactez: 585-2163. 13-02-86

PLACEMENT TRÈS PROFITABLE. Plus de 200 000\$, ne requiert que quelques minutes par semaine. Int. Emilien Dion, 455-5580, 460-4367. Immeubles Express Inc. Ctr. 11-02-86

■ Condominiums à louer

MONT STE-ANNE, condo de luxe, 3 chambres, 14 février au 21 février, prix 1 000 — 585-3071. 13-02-86

■ Condominiums à vendre

BROSSARD, condo de luxe avec foyer, grand 5½ sur 2 étages, près services. 462-1422. 14-02-86

VIEUX-MONTREAL, "Coeur LeRoy", luxueux condo, 4 pièces, 1 100 pi. car., décoration professionnelle, foyer, ensoleillé, vue sur cour centrale, stationnement intérieur disponible, à voir absolument. Directement du propriétaire, 95 000\$. Jour. 695-1562. Jour. 849-8540. 17-02-86

ST-MICHEL, condo 4½, octobre 85, 1 080 p.c., près métro, stationnement inclus, prix discutable, 727-9356 — 728-1166. 12-02-86

Métro Berri, cause départ, 72 000\$. Bernadette Lablanc 463-0421. 289-9794. C-21 Centre, courtier. 12-02-86

CONDO luxueux, 1 450 p.c., 2 chambres, mezzanine, foyer, climatisé, garage, près métro, 125 000\$. — 255-9646. 14-02-86

AHUNTS Ovest, domaine Marcelin Wilson, spacieux condo, 4½ plus garage, 68 000\$. 337-1152. 12-02-86

CONDOS, 337-1152. 12-02-86

5½, neufs, de luxe, foyer, p.c., à dîner, cuisine, design spécial, stationnement. Christ-Colemb, 5 min. du métro. 331-7738. 331-5291. 15-02-86

■ Espaces commerciaux à louer

LOCAL 3 000 pi. de plancher, 1er, coin Berthel-Site-Catherine, chauffé, 355-4993. 17-02-86

MAGASIN INDUSTRIEL et commercial, 25 x 40'. Libre immédiatement. Jour: 277-8373. Soir: 648-1882. 14-02-86

CLINIQUE MÉDICALE avec pharmacie à louer, de 3 500 pi. car., sur premier plancher, avec extension au 2ème étage, jusqu'à 10 000 pi. car., 1290 Chemin Chamby, coin Briggs, à Longueuil. Informations, à discuter en personne, avec M. Fragkos, au 1300 Chemin Chamby. Pour rendez-vous: appelez: 677-3203. 13-02-86

MAGASIN À SOUS-LOUER, centre-ville, 450 pi. car., 5585 — 875-7256. 12-02-86

VIEUX-MONTREAL, près Place d'Armes, 800 pi. car., chauffé, climatisé, gicleur. 849-9601. 14-02-86

ST-LAMBERT, 8 000 pi. car., idéal pour usine, entrepôt. Très bonne occasion. — 671-1216. Après 6h. 671-6471. 15-02-86

FABREVILLE, 60 x 30, grand stationnement. Massage, bronzage, 6 chambres. — 627-0757. 12-02-86

LOCAL à louer 1600 p.c. avec sous-sol, (actuellement restaurant), très propre, libre 1er avril. — 721-5853. 17-02-86

■ Fourniture

LIQUIDATION, manufacture de FOUR-RIRE, 845-9533. 27-02-86

ACHETERAIS veste et manteau vison. Payons comptant: 844-5864. 13-02-86

■ Offres d'emplois

Un chef pour nos cuisines à Montréal. Notre chef: tout ce qui sort de la mer. Vous C.V. doit nous parvenir avant le 1er mars 1986. Toute communication restera confidentielle. R.R.I. Bolle 8, Hudson, Québec JOP 1H0. 12-02-86

SI VOUS CHERCHER le travail, Aide-Émplei National peut vous aider. Consultation gratuite 270-2772. 08-03-86

Compagnie en pleine expansion est la recherche de représentants ayant expérience dans la vente. Doit être bilingue, posséder une automobile. Avec belle personnalité. Pour produits exclusifs. Nous offrons salaire au-dessus de la moyenne, commission très élevée, bonus à chaque semaine. — 353-7115. 17-02-86

■ Offres de services

SI VOUS CHERCHER gardienne, femme de ménage. Appelez-nous: La Fourmière Énergie. 321-1443. 12-02-86

NORMAND, PLÂTRE et peinture, pour appartement, 408, et maison. Je fais aussi des déménagements à prix spécial. — 374-6625. 12-02-86

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme sur ordinateur. Documents divers. C.V. révision, traduction, rédaction. Ram-tex, 598-9214. 24-02-86

CANADA INC. 124025. Tous travaux: spécialité gyroscop. Sablage planchers, peinture. 598-7438. 28-02-86

SPECIAL, sablage 508/pièce, travail garanti. Réal Doucet enr. — 522-8536. 19-02-86

■ Offres de services

SERVICES DE SECRÉTAIRE CONJOINT, pouvant accommoder 5 personnes, pour menus travaux. — 731-1224. 12-02-86

HOMME FERAIT PEINTURE ou lavage. Murs et plafonds. 75/heure. 521-6388. 12-02-86

RÉNOVATIONS GÉNÉRALES, finitions tous genres, bons prix. Assurances et permis. 661-5138 — 525-6294. 13-02-86

PEINTRE, liseur de joints, réparation de tous genres, tapisserie, pose de tapis et priat. Expérience. Références. — 722-3045, 376-3575. 13-02-86

Homme pour entretien ménage de votre logement ou appartement. Robert 845-6036. 14-02-86

NORMAND DÉMOLITION, pour hangars et petites maisons, à prix spécial. 730h à 22:30h. 374-8625. 07-03-86

■ On demande

ACHAT AU COMPTANT meubles usagés, antiquités, réfrigérateur, cuisine, ménage au complet. VGC Inc. — 735-4286. 20-02-86

ACHETONS vos livres et disques pour argent comptant. Colisée du livre, 1700 rue Bern. 845-0222. 15-02-86

■ Instruments de musique

ORGUE YAMAHA en bon état, 500\$. 255-6104. 14-02-86

ORGUE, bon temps, 2 claviers, pédalier pour plusieurs instruments, A-1, 600\$. — 396-2205. 13-02-86

MARUMBA tenor (xylophone) neuf, sculpté à la main, pièce superbe, fait au Guatemala. — 346-1908. 17-02-86

■ Matériau de construction

Armoires de cuisine modularis, prix grossiste, peinture Benjamin Moore, prix spécial. 933-5759. 13-02-86

POUTRES EN PIN SEC, 6X6, 8X8, 8X12, 6X10, 3X6, 3X4, 4X6, 4X8, 5694 ou joint 884-5685. 15-02-86

■ Occasions d'affaires

CONCESSIONS disponibles, domaine cadeaux, bijoux. Centre d'Achats intérieur. Léger capital. — 645-2786. 17-02-86

ACTIONS À VENDRE, 33% du capital action, 50 000\$, échangeables aussi pour propriété, terrain et volier. 768-4502. 14-02-86

■ Oeuvres d'Art

À VENDRE V. Bruni, Y. Boulanger, N. De Grèce, Y. Lapierre, R. Simpkins, B. Côté. 254-9759. 15-02-86

■ Offres d'emplois

Un chef pour nos cuisines à Montréal. Notre chef: tout ce qui sort de la mer. Vous C.V. doit nous parvenir avant le 1er mars 1986. Toute communication restera confidentielle. R.R.I. Bolle 8, Hudson, Québec JOP 1H0. 12-02-86

SI VOUS CHERCHER le travail, Aide-Émplei National peut vous aider. Consultation gratuite 270-2772. 08-03-86

Compagnie en pleine expansion est la recherche de représentants ayant expérience dans la vente. Doit être bilingue, posséder une automobile. Avec belle personnalité. Pour produits exclusifs. Nous offrons salaire au-dessus de la moyenne, commission très élevée, bonus à chaque semaine. — 353-7115. 17-02-86

■ Offres de services

SI VOUS CHERCHER gardienne, femme de ménage. Appelez-nous: La Fourmière Énergie. 321-1443. 12-02-86

NORMAND, PLÂTRE et peinture, pour appartement, 408, et maison. Je fais aussi des déménagements à prix spécial. — 374-6625. 12-02-86

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme sur ordinateur. Documents divers. C.V. révision, traduction, rédaction. Ram-tex, 598-9214. 24-02-86

CANADA INC. 124025. Tous travaux: spécialité gyroscop. Sablage planchers, peinture. 598-7438. 28-02-86

SPECIAL, sablage 508/pièce, travail garanti. Réal Doucet enr. — 522-8536. 19-02-86

■ Offres de services

SI VOUS CHERCHER gardienne, femme de ménage. Appelez-nous: La Fourmière Énergie. 321-1443. 12-02-86

NORMAND, PLÂTRE et peinture, pour appartement, 408, et maison. Je fais aussi des déménagements à prix spécial. — 374-6625. 12-02-86

TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme sur ordinateur. Documents divers. C.V. révision, traduction, rédaction. Ram-tex, 598-9214. 24-02-86

CANADA INC. 124025. Tous travaux: spécialité gyroscop. Sablage planchers, peinture. 598-7438. 28-02-86

SPECIAL, sablage 508/pièce, travail garanti. Réal Doucet enr. — 522-8536. 19-02-86

■ Propriétés à vendre

MONTREAL rue Liège, 7 logements, 4 x 4, 2 x 3, 1 x 6, revenu annuel 28 000\$, chauffage propriétaire, demande 198 000\$. Pas d'agents. 737-9877. 12-02-86

■ Propriétés à vendre

RAWDON, route 125, bungalow 5½, terrain 25 500 pi. car., chauffage bi-énergie. 358-2135. 12-02-86

VILLE MONT-ROYAL, bungalow 5 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir, 2 foyers, 3 salles de bains, sous-sol tout aménagé, construction pierre et brique, planchers en chêne, garage double, toiture refaite. Vente directe 370 000\$. 634-1691, demandez Rachel. 20-02-86

LANORAIE, maison centenaire, grand terrain 55 000 p.c., 35 min. Galeries d'Anjou. Après

ARTS ET SPECTACLES

Dufresne: follement amoureuse... d'elle-même

NATHALIE PETROWSKI

Elle nous est apparue dans un nuage narcissique, enrubannée de velours et de satin comme une boîte de chocolat. Elle a persisté en signant *Follement* votre. C'était le titre de l'émission et le nom de l'intention qui animait Diane Dufresne, lors de son voyage en première classe sur les ondes de Radio-Canada, aux *Beaux Dimanches*. Mais malheureusement pour elle, l'intention était plus belle que la réalité sonore et conceptuelle.

Surgie d'une bonbonnière somptueuse, Diane Dufresne est apparue comme la statue de cire du jet-set, privée du son naturel de sa voix, en

retard sur la synchronisation, prisonnière des décors et des costumes comme une bête forcée à l'immobilité dans un magasin de porcelaine.

Le voyage en première classe commande de bonnes manières. Diane Dufresne s'y est soumise, pendant du coup sa voix d'écorchée à la faveur d'un filon désincarné, sa liberté de mouvement au profit d'une rigidité de marionnette maladroite, mais perdant surtout son émotion, sa présence et son cœur de rockeuse.

Tout avait pourtant bien commencé. Le tournage, réalisé dans le plus grand secret, a duré 7 jours et a coûté pas moins de \$300.000. Chez nos voisins, un tel montant est dérisoire. Mais en pleine panique réces-

sionnaire, ce montant fait figure à Radio-Canada de véritable privilège discrétionnaire.

Les décors opulents et conçus selon le fantasme de chaque chanson ont déroulé généreusement leurs tapis rouges, leurs draps de satin roses, leurs candelabres au charme surannée et leurs jacuzzi en fini-marbre. Les décorateurs ont pavé une voie royale à notre princesse nationale, qui en retour (rien n'est gratuit) a servi de magnifique faire-valoir aux services scéniques de Radio-Canada.

Même principe avec les habilleuses. Ceux-ci ont multiplié les étoffes précieuses, les dentelles rares et les coupes extravagantes, sortant de leur routine, pour jouer du ciseau à la

manière des grands couturiers. Subterfuge réussi et mission accomplie. Les employés des Costumes et Décors n'ont plus à craindre pour leur avenir. Même ceux que la Diva irrite ou exaspère pourront difficilement contester la splendeur esthétique du contenant.

Le problème de *Follement* votre, n'est d'ailleurs pas le contenant éblouissant mais le contenu réduit à une obsession: celle que Diane Dufresne entretient avec elle-même.

À travers les miroirs où elle se regarde, les écrans où elle se reflète, les surfaces polies où elle se mire, Diane Dufresne est apparue plus que jamais en amour avec elle-même. Le seul figurant qu'elle a pu supporter a

perdu son visage pour ne pas éclipser celle dont il était le joli accessoire.

Campée dans son jet privé, dans sa limousine, sur son lit et dans son bain, Dufresne persiste à s'enfermer dans la mythologie hollywoodienne du jet-set, sans rien apporter de neuf à l'idéal petit-bourgeois arrosé de Perrier Jouvét et exploité par Gainsbourg et par tous les video-clips de série B qui fabriquent depuis longtemps du fantasme à rabais.

La chanteuse se garde bien de souligner la décadence ou même la solitude tragique d'un tel univers. La caricature, apprise à l'école Luc Plamondon, l'intéresse plus que le drame comme en témoignent son interprétation de *Somewhere Over the Rainbow*. Plutôt que de jouer dans les plates-bandes de Judy Garland, Dufresne préfère se déguiser en bonne à-tout-faire dans la cuisine magique d'Alice au Pays des Merveilles. Le plus bel objet romantique se retrouve ainsi réduit à une capsule de bande dessinée et son interprète reléguée à un rôle d'amuseuse publique.

L'effet était souhaité bien entendu. Avec *Follement* votre, Dufresne a voulu nous offrir un video-clip d'une heure, un comprimé noir et rose de ses contradictions, un condensé-télé de ses deux derniers spectacles *Diogenes* de Carbone et *Magie Rose*.

En signant *Follement* votre, Dufresne paraît peut-être d'une intention généreuse et d'un élan passionnel envers son public. Mais sa réti-



Narcisse au féminin.

cence à chanter en direct à la faveur d'une technique qui émascule sa voix, son recours à un procédé qui masque sa vulnérabilité et nivelle ses excès, sa manie de se présenter sous son meilleur jour, cachée par des couches d'étoffe et des pans de décor, ce brin de narcissisme capricieux et volontaire qui exclut tout apport de l'extérieur, ont vite fait d'empoisonner le cadeau. Le *Follement* votre, qui nous était destiné, n'est jamais arrivé à destination. Diane Dufresne s'est fait un joli cadeau à elle-même et c'est nous qui une fois de plus avons payé la note de frais.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Murphy's romance" 7 h, 9 h
ASTRE II: — "Le mariage du siècle" 7 h, 8 h 45
ASTRE III: — "Rocky 4" 7 h, 9 h
ASTRE IV: — "White nights" 7 h 30
BERRI I: (288-2115) — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35
BERRI II: — "Padre Nuestro" 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
BERRI III: — "Le mariage du siècle" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
BERRI IV: — "L'effrontée" 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40
BERRI V: — "Agnès de Dieu" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BONAVENTURE I: (861-2725) — "F.X." 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — "Best of times" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30
BROSSARD I: (465-5906) — "Soleil de nuit" 8 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — "Trois hommes et un couffin" 7 h, 9 h
BROSSARD III: — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Commando" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Young blood" 7 h 10, 9 h 15
CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Soleil de nuit" 7 h, 9 h 30
CARTIER-LAVAL: (963-5124) — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Rocky # 4" 7 h 25, 9 h 25
CHAMPLAIN II: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 05
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Eureka" 7 h — "My new partner" 7 h 15 — "Eureka" 9 h 30 — "The complait beates" 9 h 15

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs, spectacles à 10 h, 11 h 30 et 00 h 45 — Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Norland — Le Trio Sylvain Provost, avec Sylvain Provost, compositeur guitariste, Normand Trudel, basse, et Michel Demers, batterie, du 11 au 16 fév. spectacles à 22 h 30, au ven. de 17 h à 20 h 45
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22 h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Spectacle Marie-Perle Quintin, pianiste, tous les soirs, du lun. au ven. de 17 h à 20 h — Jamil et Catherine Kamas, du 13 au 16 fév. à 21 h 30
CAFÉ-BAR LA RICANE: 177 ouest rue Bernard, Mt (279-3977) — Musique irlandaise, jeu session, 11 fév. à 21 h 30
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Mt (735-1883) — Party des 20's, 11 fév.
CAFÉ DE LA PLAGE: PDA (842-2112) — La manœuvre de Lewis John Carlin, du 22 janv. au 15 mars, mar. au sam. à 20 h
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 rue Ontario, Mt (843-8620) — Nouveau spectacle de Sonia Del Rio — De la belle Otero à Carmen — danses espagnoles sur des œuvres de Purcell, Lope, J. Ménez, Vital et Bizet, mar. et jeu. à 21 h
CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 rue St-Antoine, Mt (872-1644) — Qui a peur de Virginia Woolf? de Edward Albee, les 15-16-23 fév. 1-2 mars, les sam. à 20 h, le dim. 19 h 30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) — Spectacles de marionnettes pour enfants, « Les trois petits cochons » et « La fleur enchantée » tous les sam. et dim. de janv. fév. et mars à 14 h — Pierre Létourneau en spectacle du 4 au 23 fév. du mar. au dim. à 20 h
CAFÉ TIMÉNES: 4857 ave du Parc, Mt (272-1734) — Cinéma du mardi: Festival Charlie Chaplin, « Behind the screen » et « Between showmen », « Caught in a cabaret » le 11 fév. à 21 h
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 2332 Edouard-Montpetit, 6e étage, Mt — Le Théâtre de l'université de Montréal présente « Mal vu, mal dit » de Samuel Beckett, m. en s. Danielle Le Blanc, du 13 au 16 fév. à 20 h 30
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 18 h à 03 h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs « Ensemble Elder Léger », 17 h 30
CLUB SHUBIM: 5345 ave du Parc, Mt (271-5712) — Ivan Symond's Ensemble, du 13 au 16 fév. artiste invité, Dutch Robinson, du 14 au 16 fév.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTREAL: 100 est rue Notre-Dame — Salle Germaine Malenfant: Récital de piano, Dinah Vero, Nathalie Joncas, Maryse Foy et Christine Secco, classe de Lise Boucher, œuvres de Debussy, Beethoven, et Chopin, le 11 fév. à 12 h — Salle Gabriel Cusson: Myriam Chabot, Marc-André Doran, classe de clavessin de Mireille Lagacé, le 11 fév. à 20 h
THE DOME THÉÂTRE: 3890 ouest Notre-Dame, Mt (931-8731) — Le département de théâtre de Dawson College présente « You can't take it with you » de Moss Hart et George S. Kaufman, m. en s. Douglas Buchanan, du 11 au 16 fév. à 20 h 30, matinée le 16 fév. à 14 h 30
ESPACE EXILIO: 2050 Dundas, local 211, Mt (270-8664) — « Mémoire 85, Ovidio 86 » performance théâtrale de Alberto Kurapel, les ven. et sam. à 20 h 30
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Mt (521-4191) — Anonymous et Omnisbus présentent « Le jeu de Robin et Marion » du 11 au 23 fév. à 20 h, matinées les 16 et 23 fév. 15 h, relève les 14 et 15 fév.

CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — "Iron eagle" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "Getting It" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "La petite de l'assistance" 18 h 35 — "Méphisto" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "White nights" 1 h 30, 4 h 05, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — "Twice in a lifetime" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
CINÉPLEX III: — "Jagged edge" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX IV: — "To live and die in L.A." 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "Kiss of the Spider Woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — "A chorus line" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
CINÉPLEX VIII: — "Best of times" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX IX: — "King Solomon's mine" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA MONTREAL I: (521-7870) — "Rocky 4" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
CINÉMA MONTREAL II: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 50 — "Histoire sans fin" 2 h 10, 6 h 05, 10 h
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le million tout-puissant" 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Amadeus" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Mésaventures érotiques de 2 leues en panne" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 35
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "La rose pourpre du Caire" 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 15, 19 h 40, 21 h 20
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — "The big anit" — "Dés: an uncertain legacy" 7 h, 9 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA PHIQUE: (848-3878) — "Letter to Jane" — "Week-end" 20 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45
DAUPHIN I: (721-6060) — "Brazil" 8 h
DAUPHIN II: "Trois hommes et un couffin" 7 h, 9 h
DORVAL I: (631-8587) — "The color purple" 6 h 05, 9 h
DORVAL II: "Youngblood" 7 h, 9 h 10
DORVAL III: "Jewel of the Nile" 7 h, 9 h 15
DORVAL IV: — "Jewel of the Nile" 7 h, 9 h 15
DORVAL V: — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
DORVAL VI: — "Youngblood" 7 h, 9 h 15
DORVAL VII: — "The color purple" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL VIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL IX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL X: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XL: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL XLIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL L: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LVIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXIX: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXX: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXXI: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXII: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXIII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXIV: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXV: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVI: — "Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVII: — "Youngblood" 12 h 15, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 15
DORVAL LXXXXXXXVIII: — "Jewel of the Nile" 12 h

LE TRAVAIL AU MINIMUM

LA QUESTION du salaire minimum a largement polarisé la période de discussion consacrée aux normes minimales du travail lors d'un colloque, samedi à Montréal, sur « les lendemains du rapport Beaudry ». Cette rencontre était une initiative conjointe (une première, a-t-on souligné) de l'école des relations industrielles de l'Université de Montréal et du département des relations industrielles de l'Université Laval.

Faut-il réviser le salaire minimum ? Les membres de la commission croient que oui.

Le salaire minimum, actuellement de \$4 l'heure, n'a pas bougé depuis 1981. Ce sur-place a permis à quelques provinces de le rattraper et même à certaines de le dépasser. Le rapport propose donc : 1) que le gouvernement révisé dès 1986 le taux de salaire minimum, 2) qu'il arrête une politique à l'effet de réviser annuellement ce taux et 3) qu'il supprime la distinction entre les salariés de moins de 18 ans et les autres.

C'est en vain pourtant que l'on cherchera, dans les deux courtes pages que les commissaires consacrent à cette question, une justification quelconque de l'une ou l'autre de ces recommandations. « Il est bien évident, dit le rapport, que si le salaire minimum québécois avait suivi l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation des gains hebdomadaires moyens dans l'ensemble des industries, il serait plus élevé que maintenant. » De là à proposer que le salaire minimum soit « indexé » ou même périodiquement « enrichi » (comme c'est le cas du SMIC en France), il n'y avait qu'un pas que les commissaires n'ont pas franchi.

Le débat reste donc à faire. Il sera passionné si l'on en juge par la discussion de samedi. Quant à la concertation, elle n'y sera pour rien. La décision ne peut être que politique.

L'argument social est connu. Il a pris, samedi, la forme d'un défi : « Pourriez-vous vivre avec \$4 l'heure ? » a-t-on lancé à un auditoire de quelque 150 personnes composé majoritairement d'universitaires et de cadres de la fonction publique et d'organismes gouvernementaux. Selon cet argument, le salaire minimum doit être à la mesure des besoins essentiels. Mais les besoins de qui ? D'une personne seule ? D'un couple comptant un seul salarié et plusieurs enfants ?

Telle est la faille de ce raisonnement qui confond salaire minimum et garantie de revenu.

En toute logique, l'argument social conduirait à fixer les taux de salaire minimum selon la condition des personnes ou des familles. Pour le même travail, un employeur offrirait tel salaire à un jeune homme qui vit chez ses parents, davantage à un chef de famille nombreuse, un peu moins à une femme mariée qui recherche un salaire d'appoint, etc. En agissant ainsi, cet em-

ployeur violerait les lois du pays et serait, à juste titre, traduit devant les tribunaux. L'argument — que plusieurs tiennent encore pour évident — mène droit à une impasse.

Quant à l'argument économique, on ne le retrouve pratiquement plus à l'état pur. Il conclurait à l'abolition des normes minimales, tout employeur redevenant libre de rémunérer ses employés selon l'offre et la demande ou la productivité du travail de chacun. Personne, sauf erreur, ne le réclame. La discussion porte sur le quantum.

Les tenants de l'argument économique font valoir que le niveau du salaire minimum est un compromis entre deux objectifs, l'un portant sur le niveau de vie, l'autre sur le niveau de l'emploi. Ils soutiennent que le « prix » du facteur travail joue sur l'utilisation qu'on en fait. Leurs modèles économétriques établissent une corrélation entre un certain pourcentage d'augmentation du salaire minimum et le nombre d'emplois supprimés par milliers. En somme, une politique de plein emploi ne pourrait pas ne pas tenir compte du salaire minimum.

Une étude de deux professeurs de l'Université de Montréal, M. Jean-Michel Cousineau et Robert Lacroix, (parue sous les auspices du Comité-Québec de l'Institut C.D. Howe), souligne que, tout au long des années 70, les salaires à Montréal ont augmenté beaucoup plus rapidement qu'à Toronto : le ratio s'établissait à 93 pour cent en début de période et à 100 pour cent en 1979. Cette parité s'est maintenue depuis ce temps. Par contre, le rapport Québec/Ontario s'est détérioré au chapitre de l'emploi. Ceci et diverses autres observations amènent à conclure que « la hausse du salaire relatif dans le secteur privé québécois a été accompagnée d'une baisse abrupte de l'emploi relatif ». Le salaire minimum n'a été qu'une des composantes de cette dynamique : parti d'un seuil de 88 pour cent par rapport à l'Ontario en 1971, il a touché un sommet de 119 pour cent en 1977 pour revenir à la parité par la suite.

Mais l'argument social ne se tient pas pour battu. On cite le cas de Singapour qui a connu une prospérité exceptionnelle après avoir doublé le salaire minimum. Une entreprise, dit-on, n'a pas droit de cité à Singapour si elle est incapable de payer des salaires « décentes ». Un seul problème : les derniers « explorateurs » qui ont posé le pied sur l'autre rive du Pacifique font état à leur retour d'un marasme sévère qui vient d'éclater dans ce pays, obligeant le gouvernement à décréter un blocage des salaires pour trois ans.

Le cas de Singapour, s'il se confirme, tendrait à démontrer une nouvelle fois l'importance d'harmoniser le social avec l'économie.

— JEAN FRANCOEUR

Les élections introuvables

EN REPORTANT de nouveau les élections scolaires, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a fait montre non seulement de réalisme, mais aussi d'un sens élémentaire de la justice et de la démocratie. L'imbroglio auquel ont abouti la réforme de l'ancien gouvernement et les décisions des tribunaux, empêche en effet de tenir un scrutin qui soit légitime.

En l'absence d'une structure politique claire et stable, comment parents et citoyens sauraient-ils se mobiliser en vue de choisir, comme il le faudrait, des commissaires qui représentent leurs vues pédagogiques et leurs intérêts ?

Au surplus, des catégories d'électeurs et d'électorales risquaient de perdre leur droit de vote. D'autres contestaient un recensement ou des listes « confessionnelles ». Sans attendre l'impossible unanimité, le gouvernement doit éviter les aventures téméraires propres à entraîner d'autres paralysies judiciaires.

Entre-temps, le délai que Québec annonce ne doit pas seulement permettre de trouver l'équation qui aidera à mieux gérer les établissements actuels, en attendant la réforme constitutionnelle qui est souhaitable (et que le Conseil supérieur de l'Éducation a déjà souhaitée, contrairement à ce que nous affirmions,

hier, dans notre texte sur « La confession des autres »).

Le répit donne aux groupes intéressés l'occasion de faire valoir leurs vues et de trouver un modus vivendi raisonnable. Il permet surtout de fournir aux partis scolaires de mieux se préparer en vue de l'éventuel scrutin.

Quelle que soit, en effet, la solution que Québec retiendra, la démocratie scolaire ne trouvera de vigueur que si les moyens sont donnés aux citoyens de se concerter, de recruter des candidats, de faire valoir des programmes et de compter, enfin, sur un financement réaliste.

Tout est à bâtir, ou presque, de la démocratie scolaire. Centralisation au ministère de l'Éducation, poids des fonctionnaires dans les grandes commissions, circonscriptions électorales démesurées, tradition de dépolitisation de l'enseignement, introduction tardive du suffrage universel, tout conspirait pour dissuader la population de se mêler activement de la chose scolaire.

Pendant que les grandes tentatives de « restructuration » échoient les unes après les autres dans la fosse constitutionnelle, à l'intérieur du système, fonctionnaires et enseignants consolidaient leurs pouvoirs respectifs. On ne connaît aucune commission qui ait réussi, dans

pareil contexte, à favoriser sur une grande échelle une participation au monde scolaire.

Les élections ne sont pas le seul, ni peut-être le principal mode d'implication dans la vie des écoles, de l'enseignement et des activités para-scolaires. Mais un scrutin reste un test normalement significatif de l'intérêt des gens et de l'ouverture des institutions publiques.

Pour la démocratie scolaire, le prochain test sera décisif. De tous les ministres qui se sont succédé à l'Éducation, Claude Ryan est probablement celui qui possède la meilleure compréhension du dossier historique, des valeurs en jeu, et de la nécessité d'un régime à la fois complexe et équilibré.

S'il échoue, avec ou sans scrutin, l'école québécoise risque de continuer de prendre du retard sur la réalité sociale d'aujourd'hui. Si au contraire, le ministre réussit, il aura trouvé non seulement les élections introuvables, mais le moyen d'inventer de nouvelles forces à entrer dans le réseau.

Souhaitons que là où ces forces manquent le plus, à Montréal notamment, ceux qui réclament une vraie démocratie scolaire, comme l'Alliance des professeurs, sauront y donner enfin un programme.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Mgr Georges Cabana 1894-1986

BILLET

JE ME SOUVIENS de la terreur que m'inspirait Mgr Cabana, alors que j'étais adolescent. Chaque été, l'archevêque de Sherbrooke revenait dans sa ville natale de Granby y retrouver sa famille. Au gré des invitations que lui transmettaient curés de paroisse ou supérieurs de communautés religieuses, il célébrait la messe à un endroit différent chaque jour. Lorsqu'il se rendait chez les Sœurs auxiliaires du Purgatoire, j'étais de corvée. Et, dans un certain sens, terrifié.

Vaine terreur d'adolescent. Le prélat se montrait toujours le plus charmant des hommes, une fois la messe dite, devant des religieuses heureuses d'accueillir « leur » archevêque. J'ai revu celui qui était devenu doyen des évêques canadiens, lors de la réunion annuelle des anciens du Séminaire de St-Hyacinthe, il y a deux ans, si ma mémoire est bonne. L'homme avait beaucoup vieilli, il demeurait profondément attentif à l'évolution du Québec. Il parlait avec fierté de sa dernière œuvre, le *Pavillon Mgr Racine* qu'il avait fait construire pour héberger les prêtres à la retraite dans l'archidiocèse de Sherbrooke.

C'est un peu là l'image première

que retiendra l'histoire du Québec au sujet de cet homme qui vient de s'éteindre à l'âge de 91 ans.

À peine installé sur le trône épiscopal de Sherbrooke, comme on écrivait alors, Georges Cabana lance coup sur coup deux campagnes majeures. Avec l'aide de laïcs qu'il rassemble et anime, il recueille deux millions de dollars pour restaurer les deux séminaires, ensuite pour doter son archidiocèse d'une cathédrale.

Sa vision du futur ne se limitait pas aux seuls édifices du culte. Au même moment, il élabore son projet de doter Sherbrooke d'une véritable université. Contre les institutions en place, contre d'autres évêques, il s'engage résolument dans cette entreprise. Toutes les démarches possibles, il les tente avec opiniâtreté. Au delà de la caricature, c'est d'ailleurs la leçon fondamentale qui se dégageait d'une séquence de la série *Duplessis*, présentée sur les ondes de Radio-Canada, il y a quelques années. Le prélat n'a pas craint de forcer la main au premier ministre de l'époque. Pas plus d'ailleurs qu'il n'a lésiné sur les interventions auprès de Rome pour obtenir l'essentielle charte pontificale.

À vrai dire, rien ne prédisposait cet homme à une telle carrière de bâtisseur. Né au sein d'une famille de dix-huit enfants, Georges Cabana

a consacré la première partie de sa vie à l'enseignement, à Saint-Hyacinthe et à Toronto.

Lorsqu'il est sacré évêque de Saint-Boniface, au Manitoba, Georges Cabana est le second de sa famille à recevoir l'onction épiscopale. Son frère Louis-Joseph, Père blanc, dirige déjà un diocèse, en Ouganda. Ce dernier est d'ailleurs retourné vivre ses derniers jours dans son Afrique d'adoption, comme simple desservant au service du nouvel évêque du lieu.

Évidemment, l'histoire retiendra aussi la spiritualité robuste de cet homme qui incarnait une certaine conception du rôle de l'Église dans la société québécoise des années 50. Ne préférait-on pas, dans les milieux de la J.E.C., tenir congrès et réunions ailleurs qu'à Sherbrooke parce que Mgr Cabana y proscrivait toutes danses, folkloriques ou non ?

En 1968, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, Mgr Cabana surprend ses diocésains en annonçant sa retraite que rien ne laissait présager. Il souhaitait la nomination d'un évêque plus jeune, plus en accord avec une société en profonde mutation. Bâtisseur par nécessité, Georges Cabana avait dégagé ses propres conclusions d'une lecture sereine de l'après-concile au Québec.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU



Lise Bissonnette

Folle promesse

À LA FIN de 1984, au plus fort de la révolte étudiante contre la velléité gouvernementale faiblement exprimée et tout aussi rapidement retirée, de hausser les frais de scolarité universitaire, une Fédération d'associations étudiantes faisait ses équations à grands coups de pages publicitaires. Augmenter les frais, disait-elle, c'est : 1. bloquer l'accessibilité à l'université ; 2. miner le développement de l'éducation au Québec ; 3. désavouer le consensus social sur cette question ; 4. hypothéquer le potentiel intellectuel du Québec. On comprend pourquoi le Parti québécois, alors au pouvoir, a reculé devant tant de vilenie. Et pourquoi le Parti libéral, alors dans l'opposition, a promis de ne pas s'y vautrer non plus.

Ce qui se comprenait moins bien, malgré tout, c'est que le critique libéral de l'Éducation à l'époque, M. Claude Ryan, qui a un faible pour l'étude en profondeur des dossiers, se soit laissé associer, ne serait-ce qu'un peu, à cette hystérie que la Commission jeunesse devait imposer à son parti, en mars suivant. M. Ryan ne craint pas à l'assassinat des Mozart et des Einstein de la nation, mais il allait, en campagne électorale et même après, répétant que ce n'était pas lui qui dégraderait les frais, congelés à environ \$500 par année depuis plus d'un quart de siècle.

Devenu ministre de l'Éducation, il a, samedi encore, affirmé qu'il n'entendait pas toucher à cette affaire avant un an ou deux. Mais la promesse n'est plus aussi sacrée qu'elle l'était. À l'occasion de l'examen, éternel et interminable, de la formule de financement des universités, on pourrait la remettre en cause, laisse-t-il aussi entendre. N'allons pas, comme mon collègue Alain Dubuc de *La Presse* qui tourne son fer dans la « marge de manœuvre » de M. Bourassa, nous gausser d'un revirement prévisible. Si l'intimidation a fait son temps, vaut mieux s'en réjouir.

Depuis deux ans au moins, des gens qu'on ne peut soupçonner de vouloir « gérer les universités comme des manufactures de tapis », comme le voulait aussi la prose étudiante, développent un tout autre consensus sur la question des frais de scolarité. Ils s'entendent pour dire que le gel actuel est une mesure sociale régressive ; que l'augmentation des frais n'aurait à peu près aucun effet sur l'accessibilité à l'université, pour peu qu'on prenne des précautions compensatoires ; et que les universités trouveront là une marge de manœuvre financière que les gouvernements ne peuvent plus leur allonger.

En Ontario même, où les frais de scolarité universitaire sont souvent trois fois plus élevés qu'au Québec,

une commission d'enquête sur l'avenir des universités se disait favorable à une augmentation, en décembre 1984. Après avoir établi un manque à gagner de \$91 millions pour les établissements ontariens, la commission Bovey admettait que l'État pourrait difficilement le fournir, et suggérait d'aller le chercher chez les étudiants. À une condition, *sine qua non* : que l'augmentation des frais de scolarité s'accompagne de la création d'une banque de prêts étudiants, au remboursement variable, selon les revenus ultérieurs des diplômés. (Plus vous retirez de bénéfices de votre éducation, plus vous en assumez rétroactivement les coûts.) Ce système a été suggéré à la commission Bovey par la plus importante fédération syndicale de l'Ontario. Après avoir longtemps réclamé la gratuité scolaire, celle-ci reconnaissait qu'il faudrait taxer plus pour y parvenir et que, ce faisant, les familles à faible et moyen revenu payaient plus que leur part pour l'éducation d'universitaires qui proviennent encore largement de familles à moyen et haut revenu. Le Conseil des universités de l'Ontario, un groupe représentatif du milieu, a endossé cette recommandation du rapport Bovey.

Au Québec même, un an plus tard, le Conseil des universités a déposé sur le bureau de M. Ryan une conclusion très semblable. Il reprend une étude de 1980 (Clément Lemelin, *La répartition des coûts universitaires*) qui démontrait déjà clairement que « partout, les moins scolarisés des gens âgés de 44 à 53 ans mettent dans le système universitaire plus d'argent qu'il ne leur en revient sous forme de subventions à leurs enfants ». D'où la dénonciation du « caractère régressif du système de financement ». Le Conseil suggère de porter les frais à un niveau plus significatif, tout en prévoyant « un système d'aide aux étudiants issus de milieux moins favorisés », en réservant par exemple une part des revenus générés par l'augmentation des frais de scolarité. Le conseil ne veut évidemment pas que le gouvernement soustraie cette augmentation de ses propres subventions au fonctionnement des universités ; il voit là une diversification des sources de revenus des établissements, et une addition en période de restrictions sévères des budgets.

Moins important mais tout aussi ferme à ce sujet, un comité de travail de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dégonflait à son tour le mythe qui lie l'accessibilité universitaire à la faiblesse des frais de scolarité. L'université québécoise a connu sa croissance la plus spectaculaire durant les années soixante, démontre-t-il, alors que les frais de scolarité étaient

beaucoup plus élevés, eu égard au salaire moyen. De même l'Ontario, quand on y a augmenté les frais de scolarité universitaire au début des années 80, n'a enregistré aucune baisse du taux de fréquentation, mais bien plutôt un léger redressement.

C'est donc pure frime de présenter un dégel des frais comme un coup fatal à l'accessibilité universitaire, et d'agiter le spectre de masses nécessiteuses refoulées des portes du haut savoir. Ce genre de consensus, à tout le moins, s'effrite chaque jour un peu plus. Même des associations étudiantes, conscientes du ridicule autant que des faits, commencent enfin à en démordre. Mais il ne faut pas, non plus, tomber dans l'excès contraire et penser que le retrait de cette mesure régressive fera beaucoup, même avec un meilleur système de prêts et bourses, pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce que les universités cherchent, dans toute cette affaire, c'est une marge de manœuvre financière. Pour peu que l'État ne retire pas d'une main ce qu'il leur permettrait d'aller chercher de l'autre, le dégel des frais de scolarité est une solution, que le gouvernement devrait envisager rapidement, en période d'austérité budgétaire. Seules des raisons politiques liées aux tollés étudiants qui font plus de bruit que de mal expliquent les atermoiements actuels. Une fois cette hypothèse assez simple levée, le problème de la démocratisation reste entier.

Car le dégel des frais de scolarité n'aura sans doute pas d'effet sur le taux actuel de fréquentation universitaire, mais il ne le stimulera pas non plus. Pourquoi les Québécois francophones se contentent-ils plus souvent d'études à temps partiel que d'études à temps plein, filière plus solide vers les études avancées ? Pourquoi sont-ils sous-représentés et sous-diplômés à la maîtrise et au doctorat ? Le cégep, dont nous étions si fiers lors de sa création, n'est-il pas devenu une barrière psychologique supplémentaire dans le passage aux études supérieures ? Pourquoi nos aspirations scolaires semblent-elles toujours moins élevées que celles de nos voisins ? Comment se définit en pratique le droit fondamental à l'éducation, que la Commission d'étude sur l'éducation des adultes (commission Jean) avait tenté de quantifier pour chaque individu ?

Toutes ces questions sont bien plus importantes qu'une barrière financière qu'on peut aisément contourner, les moyens de le faire étant connus. Pas plus qu'il l'impossible, nul ne devrait être tenu aux promesses électorales en l'air, et qui n'ont pas de raison.

LETTRES AU DEVOIR

■ En voiture à Québec

AMENÉ À travailler à Montréal, j'ai pu être en contact fréquent avec des groupes de covoitureurs, c'est-à-dire de personnes qui s'organisent, tout simplement, pour voyager ensemble.

On a inventé un nouveau mot pour décrire cette vieille réalité pleine de bon sens : le covoiturage. En légalisant cette activité, à l'unanimité de l'Assemblée nationale, le Québec l'a remis à la mode.

Mais que fait le gouvernement du Québec, concrètement, pour favoriser le covoiturage ? Comment permet-on aux citoyens et aux citoyennes de se regrouper ? C'est beau les principes et la théorie, mais en pratique, comment permet-on au monde de se débrouiller dans la mer bureaucratique du transport et des organismes de transport ?

Le ministère des Transports du Québec est d'accord avec le covoiturage mais n'aide personne à en faire. Quant aux organismes publics de transport, ils s'intéressent à « annexer » ce nouveau domaine au gros train du transport public. Pourtant, le principe même du covoiturage, c'est l'auto-transport, auto-organisé, auto-financé, comme se plaît à le répéter l'organisme Covoiturage Québec.

Le Ville de Québec qui se plaint du manque d'espaces de stationnement pour permettre le développement du secteur Québec Basse-Ville (cf. : *Plan de transport, Vieux-Québec/Basse-Ville, problématique et propositions*, Service de la circulation et du transport, août 1984) ne devrait-elle pas penser au covoiturage pour éviter le pire, c'est-à-dire le piétinement et l'étouffement de ce secteur par les automobiles stationnées inutilement partout, nuisant autant au com-

merce qu'au tourisme ? La Ville de Québec est-elle définitivement prisonnière d'un système de transport en automobile privée qui dessert le reste ? N'y a-t-il pas place pour un peu de promotion du gros bon sens, dans l'intérêt public ?

— ANDRÉ DAIGLE

Beauport, 7 février.

■ Pour étudier le financement des universités

LE RECTEUR DE l'université Laval, M. Jean-Guy Paquet, vous demandait récemment de mettre sur pied une commission d'étude chargée d'étudier un nouveau mode de financement des universités.

Se rappelant sans doute la polémique qu'avait suscitée l'étude comparative des bases de financement des établissements universitaires du Québec, publiée par le MESST en 1984, le recteur croit qu'une commission d'étude saura dégager un consensus parmi les directions d'établissements autour des modalités de la nécessaire réforme des bases de financement.

Bien que le souci de la fiabilité et de la comparabilité des données sur lesquelles devra reposer un nouveau mode de financement des universités nous soit commun, il nous apparaît inopportun de traiter de cette question en commission d'étude.

Premièrement, le dossier des bases de financement des universités revêt un caractère très technique. Il nous semble qu'une commission d'étude ne soit pas l'endroit approprié pour discuter des questions méthodologiques qui paralysent le débat. Deuxièmement, les intérêts naturels des directions universitaires nous incitent à croire en la futilité d'un exercice de concertation d'où certains établissements sortiraient financièrement gagnants, et d'autres perdants. Dans un contexte d'enveloppe budgétaire relativement fermée, un consensus entre les établissements autour

d'une réforme des bases de financement nous apparaît illusoire.

Nous vous suggérons plutôt de former un comité de travail restreint, composé de représentants des directions d'établissements et du MEQ, dont le mandat serait de constituer une base de données « fiables et comparables » préalable à toute réforme sérieuse. Nous privilégions cette formule sur celle de la commission d'étude car elle permet d'approfondir davantage cette première étape et de procéder plus rapidement vers l'aboutissement de ce dossier. En définitive, les décisions relatives aux orientations de la réforme vous appartiendront ; inutile donc de retarder indûment la progression du dossier.

— CHARLES G. GALLANT
secrétaire à l'interne, RAEU

Montréal, 29 janvier

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porte :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

UN MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC

« Nous ne voulons pas être marginalisés »

Extraits du mémoire présenté par M. Gilles Le Blanc, président de la Fédération des Francophones Hors-Québec, au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, le 6 février dernier.

Nul ne niera qu'il est grand temps que la Loi sur les langues officielles soit modifiée afin de mieux servir comme outil de mise en oeuvre de la dualité linguistique du pays.

Depuis l'adoption de la loi, le Canada s'est doté d'une nouvelle loi constitutionnelle dans laquelle est incluse la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 16 de cette Charte nous affirme que l'anglais et le français sont les langues officielles du pays et que ces deux langues ont un statut égal quant à leur utilisation dans toutes les institutions du parlement et du gouvernement du Canada. La Charte nous énonce le principe assez clairement mais demeure plutôt vague en ce qui concerne l'application de ses dispositions. C'est la raison pour laquelle nous croyons que la Loi sur les langues officielles pourrait devenir l'outil exécutif de la Charte en ce qui concerne les droits linguistiques conférés par celle-ci. Qui plus est, cette Loi sur les langues officielles modifiée devrait avoir la primauté sur toutes les autres lois fédérales.

Si nous prenons la section de la Loi qui traite des Actes statutaires et autres, il nous semble que 17 ans après l'adoption de cette Loi, nous devrions être en mesure d'éliminer les exceptions qui existent un peu partout dans le libellé de la Loi. Comme par exemple dans les articles 4 et 5.

L'article 7 portant sur l'impression d'avis et d'annonces devrait rendre obligatoire l'impression simultanée dans les deux langues officielles à la

grandeur du Canada. Il y a des médias de la presse écrite francophone dans toutes les régions du pays. Il n'y a donc aucune raison de limiter cela à la capitale nationale ou aux districts bilingues qui d'ailleurs n'existent pas.

Nous arrivons ensuite à une section très intéressante de la Loi traitant des devoirs des ministères vis-à-vis les langues officielles. Nous proposons le texte suivant pour remplacer les articles 9 et 10 :

■ « Chaque citoyen canadien a le droit d'être servi dans l'une ou l'autre des deux langues officielles par les ministères et organismes judiciaires, quasi-judiciaires ou administratifs ainsi que toutes les corporations de la Couronne créées en vertu d'une loi du Parlement du Canada ou par les institutions qui détiennent une charte en vertu d'une loi fédérale. Il incombe aux ministères, agences et organismes judiciaires, quasi-judiciaires ou administratifs, ainsi qu'aux corporations de la Couronne créées en vertu d'une loi du Parlement du Canada, ainsi que toutes institutions créées en vertu d'une loi fédérale du Parlement, de veiller à ce que le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles ».

Ceci signifierait que les articles 12 à 18 qui traitent des districts bilingues, pourraient être éliminés compte tenu du fait qu'on aurait rendu obligatoires les services dans les deux langues officielles partout sur le territoire canadien en vertu de l'article 9 que nous proposons. D'ailleurs, on n'a jamais pu convenablement identifier de façon satisfaisante ces districts bilingues. Si pour certains cette proposition paraît trop poussée, rappelez-vous de ce qu'a été

le résultat de l'approche utilisée jusqu'à présent.

Il ne faudrait pas que dans la modification de la Loi, on tente de réduire le rôle du Commissaire aux langues officielles. Bien au contraire, on doit considérer d'augmenter ses pouvoirs afin qu'il puisse faire respecter la Loi plus efficacement. On pourrait ajouter les dispositions suivantes aux articles 30 à 33 :

■ « Sur recommandation du Commissaire aux langues officielles, le Gouverneur général en conseil, le Conseil du Trésor ou le ministre visé, selon le cas, seront tenus d'émettre, à l'intérieur de délais prescrits, des directives aux responsables concernés en vertu desquelles ces derniers devraient faire rapport sur les mesures correctives prises, à tous les 90 jours jusqu'à ce que la situation dont il est question soit corrigée ».

Un article traitant des relations fédérales-provinciales pourrait se lire comme suit :

■ « Le gouvernement du Canada élaborera une entente-cadre en vertu de laquelle pourront être signées, avec les provinces, des ententes auxiliaires visant à assurer la prestation des services provinciaux et municipaux dans les deux langues officielles ».

Afin d'encourager le secteur privé à participer à la promotion de la dualité linguistique du pays, un article dans la Loi pourrait dire :

■ « Le gouvernement du Canada élaborera des programmes qui encourageront le secteur privé à refléter la dualité linguistique canadienne ».

Programmes de langues officielles.
Le gouvernement du Canada a consacré au Secrétariat d'État la responsabilité de mettre en place des programmes qui visent à assurer la survie et l'épanouissement des communautés de langues officielles

au pays. C'est une responsabilité que le Secrétaire d'État prend au sérieux puisque nous sommes convenus qu'il faut nous posséder pour subvenir aux besoins de nos communautés. Malheureusement, nous constatons qu'il y a eu une érosion du financement mis à la disposition des communautés de langues officielles.

Nous notons que les dépenses nettes du gouvernement du Canada sont passées de \$ 52,364 millions en 1979-80 à \$ 100,254 millions de dollars en 1984-85, soit une augmentation de 91.5 % en 5 ans.

Rappelons-nous maintenant que des gouvernements successifs nous ont dit que la dualité linguistique était une priorité. Comment se fait-il donc que les dépenses pour les langues officielles, incluant tous les programmes, sont passées de \$ 390 millions en 1979-80 à \$ 496 en 1984-85, c'est-à-dire une augmentation de seulement 27.2 % sur cinq ans. Vous admettez avec moi que ces chiffres en disent long sur la priorité que l'on a accordé jusqu'à maintenant à la dualité linguistique du Canada.

Nous sommes tous des canadiens et nous sommes tous conscients de la conjoncture économique dans laquelle le pays se trouve. Nous voulons que le Canada soit économiquement sain, mais pas à nos dépens. Je pense qu'il est grand temps que le partage des ressources financières soit rééquilibré afin d'assurer que les programmes de langues officielles reçoivent leur juste part compte tenu de la priorité que celle-ci devrait occuper pour garantir la dualité linguistique.

Nous considérons essentiel que chaque ministre fédéral joue un rôle dans le développement des communautés de langues officielles. Nous ne voulons pas être marginalisés.

C'est pourquoi nous réitérons nos propos de mars 1985 en disant qu'il faut que soit créé à un niveau décisionnel assez élevé une structure permanente de coordination interministérielle en ce qui concerne la promotion de la dualité linguistique du pays. Différents modèles vous ont été proposés et je suis convaincu que

l'on pourrait se mettre d'accord sur celui qui servirait nos besoins.

Mesdames, messieurs, les Franco-Canadiens espèrent voir dès maintenant la lumière d'un avenir certain plutôt qu'incertain : un réel et plein épanouissement de leur être pour des générations futures.



Selon Alliance Québec

Les services fédéraux en langue anglaise restent déficients au Québec

MICHAEL GOLDBLOOM

Extraits des propos que tenait le président d'Alliance Québec, le 6 février dernier, devant le comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des Communes de la politique et des programmes de langues officielles.

Il semble banal d'affirmer que le dialogue doit être au cœur du processus de réforme et que la participation des minorités linguistiques soit une condition *sine qua non* de toute réforme valable. Cependant, ce principe de base est trop facilement et trop souvent transgressé.

Récemment, le secrétariat d'État nous disait que nous serions consultés dans le cadre d'un processus de révision et de réforme qui a actuellement cours au sein de ce ministère. D'autres ministères et d'autres ministres, qui envisagent une révision de leur programme linguistique, feraient bien de suivre cet exemple. Car l'examen des politiques et des programmes existants dans un esprit de réforme est un processus sain et nécessaire. Nous sommes donc le premier ministre et son gouvernement d'établir un mécanisme qui permettra la participation directe des minorités linguistiques dans le processus d'examen et de réforme. Le fait que ce mécanisme soit formel ou informel importe peu, à condition que les minorités linguistiques ne soient pas des spectateurs dans les coulisses.

Il y a moins de quatre ans, plusieurs droits en faveur des minorités linguistiques ont été enclenchés dans notre constitution, les plaçant au-delà de la compétence d'une majorité législative unique. Enfin, après plus de cent ans, notre constitution a pris un pas de l'avant vers la réaffirmation des principes de base de notre dualité linguistique.

Aujourd'hui, les gouvernements du

Québec et du Canada cherchent à réouvrir le dossier des négociations constitutionnelles pour assurer que le Québec prenne sa place dans la fédération. La réouverture des négociations constitutionnelles constitue une occasion exceptionnelle pour renforcer les droits des minorités linguistiques au Canada. Aucun processus de réforme linguistique ne peut prétendre au succès si cette occasion est ratée, si nous négligeons de construire à partir de l'accord de 1982.

La question de fond n'est donc pas de savoir pourquoi nous devrions aborder le sujet des garanties constitutionnelles renforcées mais plutôt de savoir comment on peut mieux réussir cette opération. Comme première étape, les droits linguistiques déjà enclenchés dans la constitution devraient être consolidés, clarifiés et renforcés. Mais nous devons en plus être disposés à examiner les responsabilités fondamentales de nos gouvernements provinciaux en vue de la réalisation de notre idéal national. Des garanties minimales, concernant en particulier la dispensation des services gouvernementaux dans la langue de la minorité, sont à la fois essentielles et à notre portée.

Comme base d'échanges sur cette question, nous soumettons le cadre de travail suivant.

Le caractère distinctif de la société québécoise ne peut se comprendre qu'à la lumière de la dualité linguistique canadienne. En bref, le caractère distinctif du Québec signifie davantage que le simple contrôle politique par la majorité d'expression française. Le Québec est plutôt le point de mire de la dualité linguistique canadienne, le foyer de la plus importante concentration de Canadiens d'expression française et celui de la seule minorité d'expression anglaise du Canada. C'est dans cette perspective que le caractère distinctif du Québec doit être compris.

Par conséquent, nous recommandons

derions que le préambule de la constitution affirme la dualité linguistique de la fédération canadienne et reconnaisse, dans cet esprit, le caractère distinctif de la société québécoise.

À cause du grand nombre de postes désignés comme bilingues dans la fonction publique fédérale au Québec, on a souvent pris pour acquis que la capacité du gouvernement fédéral, à rendre les services dans les deux langues officielles, était très bonne.

Il faut noter cependant que les ministères sont responsables d'établir eux-mêmes leur système de vérification ainsi que l'évaluation de leur progrès et de leur efficacité. Les plaintes reçues par Alliance Québec et ses organismes affiliés, de même que celles reçues par le Commissaire aux langues officielles, montrent que l'on peut douter sérieusement de l'efficacité de ces systèmes de contrôle. Des études informelles ont montré qu'il y a une déficience de services en langue anglaise à travers la province, et une absence presque totale de services en anglais dans certaines parties de la province.

Afin d'assurer l'accès aux services gouvernementaux fédéraux aux Québécois d'expression anglaise, les directeurs régionaux et locaux doivent concentrer leurs efforts sur l'amélioration de l'accueil bilingue au téléphone, un affichage bilingue complet, une information écrite dans les deux langues, de même que la disponibilité d'un personnel qui peut offrir les services gouvernementaux dans les deux langues officielles.

De plus, notre propre expérience nous indique que la loi sur les langues officielles, ainsi que le rôle et les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles, doivent être renforcés pour remédier à ces carences. C'est pourquoi nous recommandons les amendements suivants (qui ne sont pas nécessairement

complets) à la loi sur les langues officielles :

a) La loi sur les langues officielles devrait avoir primauté sur la législation fédérale à moins qu'un statut n'exclut spécifiquement ces dispositions de l'application de la loi.

b) Les articles 9 et 10 de la loi sur les langues officielles devraient être amendés afin de rendre cette loi plus conforme à la Charte des droits et libertés de la personne. C'est pourquoi la loi devrait parler du droit aux services dans l'une ou l'autre langue officielle, et l'exigence de faisabilité devrait être éliminée.

c) Suite à l'affirmation des « droits linguistiques », un chapitre de correctifs devrait être ajouté à la loi afin de permettre un recours devant les tribunaux dans l'éventualité où tout conflit ne pourrait se résoudre par voie de médiation. Le Commissaire devrait se voir accorder expressément le droit d'intervenir dans les cas qui sont soumis aux tribunaux.

d) Nous recommanderions que le principe énoncé à l'article 10(1) de la loi soit étendu de façon à garantir que tous les services offerts au public, que ce soit par contrat ou sous forme d'entente de contribution, soient rendus dans les deux langues

officielles partout où l'un ou l'autre des groupes linguistiques fait partie de ce segment du public qui doit recevoir les services.

e) Finalement, nous recommanderions que les pouvoirs de protection du citoyen du commissaire soient renforcés, que la loi contienne des dispositions explicites tant qu'au pouvoir de vérifier la performance des institutions fédérales et de publier des recommandations, et que la portée de la fonction de protecteur du citoyen soit élargie de façon à inclure les plaintes relatives aux dispositions portant sur les langues of-

ficielles selon qu'il s'agit des lois ou des règlements fédéraux.

La participation des Québécois d'expression anglaise dans la fonction publique fédérale au Québec a continuellement chuté au cours des cinq dernières années et constitue un problème sérieux et urgent. En 1981, 2,281 Québécois d'expression anglaise, représentant 7.3 % des effectifs fédéraux de la région du Québec, étaient à l'emploi de la fonction publique fédérale. Ce chiffre a chuté à 1,810 personnes d'expression anglaise représentant 5.6 % de la fonction publique fédérale dans cette province. Toutefois, les Québécois d'expression anglaise représentent environ 12 % de la population totale de la province. De plus, les effectifs de la fonction publique d'expression anglaise sont généralement formés de personnes plus vieilles dont le taux de retraite est plus élevé que la moyenne. C'est ainsi que les problèmes causés par un recrutement et des procédures d'embauche inadéquates sont aggravés par un taux de retraite élevé.

Il est essentiel que des efforts soient entrepris afin d'assurer une augmentation considérable du nombre et de la proportion des personnes d'expression anglaise dans la fonction publique fédérale au Québec.



LETTRES AU DEVOIR

OXFAM et les « valium »

C'EST avec un intérêt soutenu que nous avons pris connaissance de l'article signé par Michel Arsenault, dans l'édition de ce jour de votre quotidien, ayant trait à l'envoi de « valium » en Éthiopie. J'aimerais, cependant, apporter quelques commentaires qui permettront de rétablir la situation.

Dans un premier temps, puis-je me permettre de relever deux citations qui m'apparaissent erronées ? En effet, la valeur totale de l'envoi en question était de \$ 1,700, et non de \$ 17,000 tel qu'indiqué dans l'article. Quant aux chiffres qui apparaissent dans nos dossiers, en ce qui a trait à la quantité de comprimés expédiés, ils sont de l'ordre de 270,000 comprimés de « valium », soit moins du tiers de la quantité — 900,000 — citée dans ce même article. Par ailleurs, j'aimerais ajouter que cet envoi ne représentait que 3.5 livres d'un chargement total de cinq tonnes d'aide médicale d'urgence et que la valeur monétaire était de \$ 1,700 par rapport à \$ 250,000 qui était la valeur globale de l'aide expédiée.

Les articles qui ont été envoyés à ce moment répondaient aux besoins spécifiques dont nous avions fait part nos agents sur le terrain. Cet envoi a été un événement unique, aux premiers jours de la crise, et tout le matériel avait été donné et expédié à bord d'un avion fourni gratuitement. Ce projet a été mené par des bénévoles et un avis médical était disponible au moment de la cueillette des dons.

Ces précisions apportées, je demeure cependant perplexe quant aux fins mêmes de l'article. Si l'intention était de traiter du « développement » de drogues au tiers monde, il existe sûrement des exemples plus

fulgurants qu'un envoi de 3.5 livres d'une drogue spécifique qui peut servir d'anesthésique dans des cas où des drogues plus fortes peuvent être considérées comme dangereuses. Par ailleurs, si l'objectif était d'établir les besoins dans les domaines d'éducation en santé, de médecine préventive et de soins de base au tiers monde, nous sommes entièrement d'accord, comme en fait foi la politique à laquelle nous adhérons depuis déjà plusieurs années. Oxfam-Canada est une agence de développement et je me permets de croire que notre bonne réputation n'est pas mise en doute. Cependant, bien que la grande majorité de nos projets visent le développement dans les pays du tiers monde, cela ne veut pas dire que nous ne répondons pas aux appels qui nous sont lancés dans les situations d'urgence.

Somme toute, cette histoire nous

apparaît ambiguë, voire trompeuse. D'une part, l'analyse de la question du développement nous semble juste mais, d'autre part, en citant des chiffres grandement exagérés, l'article prend un tout autre sens, laissant croire que notre organisme a l'habitude de se comporter de façon irresponsable. Tout ceci pourrait avoir comme effet une diminution de l'appui du public à l'aide au développement dans le tiers monde. Honnêtement, considérant les normes journalistiques qui guident votre publication, nous étions en droit de nous attendre à une toute autre attitude du DEVOIR.

Nous apprécions que la présente soit publiée dès que possible.

— LAWRENCE S. CUMMING
secrétaire national,
Oxfam-Canada.

Ottawa, 4 février.

La restauration du sujet

LU

GUY FERLAND

★ Luc Ferry et Alain Renaut, *La Pensée 68, Essai sur l'anti-humanisme contemporain*, Gallimard, collection « Le Monde actuel », 1985, 293 pages.

La philosophie française des dernières années a commis un crime grave : elle a abattu la notion de sujet. Luc Ferry et Alain Renaut ne le lui pardonnent pas. Ils lui reprochent un manque de cohérence, une dissimulation de ses « origines » et une certaine complaisance dans le style.

Sont accusés Foucault, Derrida, Lacan et Bourdieu. Dans la foulée des événements de mai 68, leurs philosophies auraient repris, dans des termes différents, l'anti-humanisme des Marx, Nietzsche, Freud et Heidegger. Ferry et Renaut tentent de démontrer que les philosophes français des « sixties » ne sont que des épigones des philosophes allemands. La philosophie française ne serait qu'une répétition hyperbolique de la philosophie allemande.

Ainsi, la différence ontologique (Être et étant) serait devenue « différence » ; l'inconscient, machines désirantes ou moi décentré ; la généalogie, archéologie ; les déterminations sociaux-économiques, science ; etc. Toutes ces notions étant dirigées contre leur ennemi commun : le sujet. Après la mort de Dieu, on aurait célébré la mort du sujet.

Cet anti-humanisme aurait eu pour effet paradoxal d'amener l'avènement d'un individu à la conscience cool et désinvolte, tel que décrit par G. Lipovetsky. Un individu éclaté, isolé, sans volonté, qui se laisse continuellement aller dans les choses, soumis à toutes les modes, bref un véritable zombi. Ferry et Renaut voient dans la philosophie française des dernières années (en particulier chez Deleuze) un appel à cette individualité.

Devant ce lamentable état des choses, les auteurs veulent restaurer la notion de sujet autonome (mais pas fermé sur lui-même) par un retour à Kant en passant par Heidegger. Pour eux, le Dasein heideggerien ne serait rien d'autre que « l'homme du schématisme » kantien. C'est seulement vu ainsi que le Dasein pourrait conserver une certaine autonomie allée à son

« ek-sistence ». Heidegger se serait refusé à voir cette évidence par un parti pris aveugle contre la métaphysique.

Par ce véritable tour de force, Ferry et Renaut veulent instaurer un nouvel humanisme non-métaphysique et donner un certain contenu au sujet en tenant compte des philosophies des « sixties ». Depuis Marx, les philosophes auraient confondu trop longtemps philosophie de la subjectivité et métaphysique, de même que critique de l'idée de clôture avec celle d'autonomie. Ce qui leur aurait empêché de découvrir ce sujet autonome et ouvert dans le schématisme kantien. Voilà, la boucle est bouclée.

Mais est-ce par hasard si la *Pensée 68* s'achève par un retour à la fin du XVIII^e siècle (la Critique de la faculté de juger) ? Ou bien est-ce parce que la « révolution » de mai 68 voisinerait avec celle de 1789 ? Ferry et Renaut restent, là-dessus, silencieux.

Quoi qu'il en soit, au-delà de toutes leurs approximations et réductions, Luc Ferry et Alain Renaut ont le mérite de poser des questions essentielles à la philosophie contemporaine et de contribuer, à leur façon, à son récent regain d'énergie.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

♦ Haïti

majorité des miliciens, et quelque 300 blessés.

La puissante Église catholique, par la voix de l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr François Wolf-Ligondé et celle de Mgr François Gayot, président de la Conférence épiscopale et évêque du Cap-Haïtien, a continué hier à appeler à la réconciliation nationale et au pardon.

« Vos cœurs sont aujourd'hui remplis de joie. Vous avez le droit d'exprimer votre contentement mais nous vous implorons de ne pas vous abandonner à des actes ne méritant pas le nom de chrétien. Ne tuez personne », a affirmé Mgr Gayot dans une lettre épiscopale.

Dans son discours, le général Namphy a appelé également la population à cesser les attaques contre les tontons macoutes.

La capitale haïtienne a repris hier son aspect animé, les commerces étaient ouverts. Seul incident rapporté, quelque 300 jeunes ont promené dans la matinée un chien habillé en tonton macoute à travers la ville.

Par ailleurs, à Washington, la Maison-Blanche s'est félicitée des premières mesures prises par le nouveau gouvernement haïtien en faveur du respect des droits et libertés.

« Les mesures prises par le nouveau gouvernement représentent un bon départ, et nous espérons qu'il prendra bientôt de nouvelles mesures pour faire observer les droits de l'homme et s'orienter vers un gouvernement démocratique qui nous permettra d'apporter notre aide », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes.

Il a notamment relevé que le gouvernement avait libéré des prisonniers politiques, annoncé la dissolution des tontons macoutes, autorisé la réouverture des stations de radio indépendantes et promis de respecter pleinement les droits de la personne.

Par ailleurs, le Conseil national de gouvernement (CNG) haïtien a annoncé hier soir, au cours de sa première conférence de presse, qu'il allait désigner une commission chargée de rédiger une constitution du pays.

Le colonel Prosper Avril, membre du CNG, a indiqué que le CNG allait désigner une commission regroupant des délégués de tous les secteurs et de tous les courants d'opinion du pays afin de rédiger la constitution. « Nous partons de zéro, a-t-il souligné, et les communistes seront autorisés si la constitution en décide ainsi ».

Le président du CNG, le général Henri Namphy, a également précisé que le CNG accueillera les exilés haïtiens « dans les conditions et le cadre de la loi et non pas selon l'intérêt de certains petits politiciens ». À la question de savoir si Haïti allait demander au futur pays d'asile de l'ex-président Jean-Claude Duvalier la restitution de sa fortune pour payer la dette extérieure haïtienne, comme condition de cet asile, le général Namphy a répondu que cette question serait traitée « dans le cadre de la loi » et qu'il approuvait « toute solution équitable dans ce domaine ».

Le président du CNG a également annoncé que le changement du drapeau haïtien était à l'étude. « Nous allons le changer notamment pour satisfaire la jeunesse », a-t-il déclaré. Le président François Duvalier, « Papa Doc », avait remplacé en 1964 l'ancien drapeau haïtien bleu et rouge à bandes horizontales par un drapeau noir et rouge à bandes verticales.

De son côté, le ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale, le colonel Williams Regala, a déclaré que la priorité du CNG était de maintenir l'ordre et de contrôler la situation, et ensuite d'assurer le maintien de l'activité et d'entreprendre la lutte contre le chômage et en faveur de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, M. Rosny Desroches, l'une des quatre personnalités du cabinet à ne pas avoir eu de liens avec le « duvalisme », a déclaré quant à lui que le gouvernement « n'était pas un gouvernement duvaliste mais un gouvernement d'union nationale avec des représentants des différentes régions du pays ».

Ce ministre a également annoncé la rentrée des classes pour le 17 février prochain (les écoles et les universités du pays ont été fermées le 8 janvier dernier par l'ex-président Duvalier).

À propos du carnaval, M. Desroches a souligné qu'il fallait faire cette année « le sacrifice du carnaval pour s'atteler à d'autres priorités ».

L'heure du couvre-feu a été reculée hier en raison de l'amélioration de la situation. Il ne sera effectif que de 22H00 locales à 6H00 du matin.

Enfin, trois membres de la suite de Jean-Claude Duvalier qui avaient quitté dimanche matin Talloires, village des Alpes françaises où l'ancien président haïtien a trouvé refuge, dans des voitures banalisées de la police pour une destination inconnue, sont arrivés hier à la Guadeloupe (Antilles françaises).

Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, M. Robert Fournier, interrogé par l'AFP, a affirmé que ces trois personnes, dont il a refusé de révéler l'identité, sont en escale à Pointe-à-Pitre avant de regagner Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, mardi matin. Il a précisé qu'elles avaient été chargées par le nouveau gouvernement haïtien d'accompagner le président déchu en France.

M. Fournier, à qui l'AFP demandait si ces personnes faisaient partie de la milice duvaliste, a répondu : « Si c'étaient des tontons macoutes,

ils ne retourneraient pas en Haïti, compte tenu de la situation présente ».

Une centaine d'exilés haïtiens ont manifesté lundi soir à Gossier (cinq kilomètres de Pointe-à-Pitre) devant l'hôtel où sont hébergés les trois hommes.

♦ Washington

mes en pleurs, accusant l'organisme officiel d'avoir programmé son système informatique pour donner la victoire à M. Marcos.

Face à cette situation et aux accusations de fraude lancées aussi par le sénateur Richard Lugar, qui dirigeait la mission d'observation américaine durant les élections, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a lancé un appel aux deux parties pour qu'elles travaillent ensemble pour former un gouvernement viable, sans violence, et pour mettre en œuvre des réformes politiques, économiques et militaires.

« Les fondements existent pour un système bipartite », a poursuivi M. Speakes en soulignant que les Philippines avaient « ignoré » l'appel au boycott des élections lancé par l'opposition communiste.

Un haut fonctionnaire américain, ayant requis l'anonymat, a précisé que M. Speakes n'avait pas nécessairement à l'esprit la formation d'un gouvernement de coalition. On estime à Washington que la déclaration de la Maison-Blanche traduit avant tout le souci des États-Unis d'éviter des troubles aux Philippines, pays où ils disposent de leurs deux plus fortes bases militaires dans le Sud-Est asiatique.

La lutte acharnée entre le président Marcos et Mme Aquino, veuve de l'ancien leader de l'opposition assassiné en 1983, a pris un tour dramatique hier avec l'assassinat d'un partisan de Mme Aquino. Ce dernier, Archie Torillo, 18 ans, a été abattu par un tireur embusqué alors qu'il se rendait à une manifestation devant l'Assemblée nationale à bord du camion d'où « Cory » venait de s'adresser à la foule à l'issue d'une messe rassemblement dans le quartier de Makati.

Au cours de son allocution, la candidate de l'opposition avait réaffirmé sa certitude de victoire. Que cela soit clair, nous prendrons le pouvoir, le peuple a gagné cette élection, avait-elle déclaré. Elle avait accusé son rival de violer le processus démocratique dans son effort désespéré et honteux pour s'assurer la victoire face au raz-de-marée de l'opposition.

Par ailleurs, un leader de l'opposition, M. Ernesto Maceda, vice-président de l'Organisation démocratique nationaliste unie (UNIDO), a affirmé à l'AFP qu'une vingtaine de chars avaient été amenés au Palais présidentiel de Malacanang et à la base aérienne Nichols dans la banlieue de Manille. Cette affirmation a toutefois été démentie par un porte-parole de la présidence.

M. Maceda a également affirmé que la seconde division de Rangers avait été envoyée dans la banlieue de Manille. Il a estimé que ces mouvements de troupes signifiaient que le président Marcos se préparait à décréter la loi martiale.

Un autre dirigeant de l'opposition, l'ex-sénateur Ramon Mitra, a affirmé à l'issue de la séance de l'Assemblée nationale que si celle-ci ne respectait pas le processus constitutionnel, l'opposition pourrait rejoindre le peuple dans les rues.

Au même moment, des étudiants et des habitants d'un bidonville voisin installaient des tentes pour monter la garde devant le Parlement, afin d'éviter les vols et les manipulations de procès-verbaux électoraux transmis à l'Assemblée pour le décompte officiel des voix.

♦ Enquête

« À cause des circonstances extraordinaires de cet accident, le gouvernement a décidé de constituer une commission d'enquête judiciaire pour s'assurer d'une complète et indépendante enquête sur la catastrophe », a déclaré le ministre au Parlement.

Le ministre a précisé que la commission sera chargée d'étudier non seulement les circonstances entourant l'accident, mais aussi la suffisance des mesures de sécurité, les méthodes d'exploitation du CN et de Via Rail et la performance de tous les éléments ayant trait au mouvement et au contrôle des deux trains.

Des essais seront conduits sous la surveillance de la Commission canadienne des transports pour déterminer la fiabilité des systèmes électroniques et mécaniques utilisés dans les méthodes de contrôle des trains dans la région où l'accident est survenu.

« La commission pourra entendre tous les témoins qu'elle voudra, tenir des audiences publiques et devra faire des recommandations spécifiques pour réduire le risque de récurrence de ce genre d'accident », a déclaré le ministre à sa sortie de la Chambre.

Le train de passagers, le Super Continental de Via Rail, transportait vers Edmonton plus d'une centaine de voyageurs lorsqu'il frappa de plein fouet, samedi matin, un train de marchandises de 114 voitures qui aurait dû se trouver sur la voie double pour laisser la voie au convoi de Via Rail. Selon les informations disponibles, les membres de l'équipe du train de marchandises n'auraient pas vu les signaux destinés à faire ralentir puis à stopper leur voyage pour permettre au train de passagers de passer. L'accident a fait 93 blessés et seulement deux cadavres ont été retrouvés.

Le ministre Mazankowski a déclaré que toutes les ressources de la Commission canadienne des transports seraient à la disposition de la commission d'enquête. « Il y a déjà cinq experts de la CCT sur les lieux de la catastrophe et un sixième, un ingénieur spécialiste des signaux, doit se rendre à Hinton bientôt ».

Le critique libéral, M. André Ouellet, a déclaré que cet accident soulève de nombreuses questions sur la sécurité dans le transport en gé-

néral au Canada. « Les plans du ministre pour déréglementer toute l'industrie du transport m'amène à réclamer une enquête sur la sécurité dans l'ensemble de cette industrie ». Son collègue néo-démocrate, M. Les Benjamin, a opiné dans le même sens.

M. Ouellet a précisé qu'il y avait moins de personnel engagé à la sécurité du transport depuis quelque temps. « Actuellement, Transport Canada n'a engagé que le tiers des effectifs que le ministère voulait engager pour répondre à leurs besoins dans le domaine de la vérification du système de sécurité ».

M. Mazankowski a répondu que deux commissions d'enquête s'étaient déjà penchées sur le problème de la sécurité dans le transport. En 1979, la Commission Grange a étudié la sécurité dans le transport ferroviaire alors qu'en 1983, la Commission Dubin faisait de même dans le domaine aérien.

Ces deux enquêtes ont mené à la création du Bureau canadien de la sécurité aérienne et à un renforcement des règlements sur le transport par train des matières dangereuses.

♦ Beaudry

apporter certains correctifs pour que les PME puissent bénéficier plus facilement des contrats de sous-traitance accordés par la grande entreprise.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR, le ministre s'est par ailleurs montré très réceptif à la plupart des demandes que formule depuis nombre d'années une grande majorité de dirigeants de petites et moyennes entreprises.

« Les dirigeants de PME veulent que le gouvernement leur fiche la paix. C'est un vœu que je partage. Ils se plaignent d'être étouffés par la réglementation gouvernementale et d'être contraint d'y consacrer de nombreuses heures pour être en mesure de s'y conformer. Je suis plutôt sympathique à ce genre de critique et mon mandat consiste justement à voir ce qui pourrait être fait pour que toutes ces entraves disparaissent ».

Diplômé en sciences économiques, l'ancien vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal admet d'emblée qu'il ne connaît pas à fond le monde de la petite et moyenne entreprise. C'est la raison pour laquelle il ne prendra aucune décision importante avant l'automne prochain, alors qu'il présentera au conseil des ministres une liste de recommandations transpirant de la tournée de consultations qu'il compte entreprendre prochainement à travers la province.

Interrogé sur la fiscalité québécoise, le ministre a refusé d'admettre ce que plusieurs dirigeants de PME affirment depuis des années, c'est-à-dire qu'elle tue toute forme d'initiative, la somme des problèmes causés par la taxation et la réglementation gouvernementales dépassant largement la somme des bénéfices qui pourrait en être retirée.

« Les dirigeants de PME sont des individualistes. Ils préféreraient que le gouvernement les ignore et les laisse travailler. Je respecte cela, mais il ne faudrait jamais oublier que le gouvernement est là pour servir la collectivité et qu'il est de son devoir de s'assurer d'une redistribution de la richesse sur le territoire ».

« Je ne suis pas prêt à dire que le système québécois de taxation sur les profits des entreprises tue l'entrepreneuriat. C'est bien pire ailleurs. Comparez les chiffres avec ceux des autres provinces canadiennes et vous verrez que la situation est moins dramatique qu'on veut le laisser entendre ».

M. Vallerand se dit d'abord et avant tout intéressé à réduire la paperasse des entreprises et à mettre un frein à des ententes irritantes du genre qui, après la taxation, constituent le principal grief du monde des affaires vis-à-vis le gouvernement. « À l'aube d'une entente possible de libre-échange avec les États-Unis, mon objectif premier est d'augmenter la capacité concurrentielle des entreprises du Québec. Si, pour y arriver, les hommes d'affaires je

AUJOURD'HUI

Labo-repas organisé par les étudiants du Département de nutrition de l'Université de Montréal dans le cadre du cours « Alimentation des collectivités ». Billet: \$1 déductible du prix du repas. Thème: Nutrition et style de vie. Rendez-vous à 17 h, salle 3200 du Pavillon Liliane-de-Stewart.

La Société d'étude et de conférence, section Montréal, reçoit ce mardi Mme Andrée Maillet, romancière dont la causerie sera intitulée « La bourgeoisie canadienne-française dans mon œuvre ». Rendez-vous à 14 h, à l'Auditorium de la Banque Royale du Canada, 1, Place Ville-Marie, mezzanine 2. 849-0854

De ce mardi, jusqu'au mardi 11 mars, à 19 h, au Centre St-Pierre, 1212 rue St-Pierre, l'abbé Gérard Marier, animateur des communautés de base Le Désert, animera une session sur « les ministères dans l'Église qui vient ». On cherchera à identifier les divers besoins d'une communauté et les ministères qu'elle doit se donner. 524-3561, poste 303

Cinquième d'une série de six rencontres avec le Père Jean Langlois, s.j.: Teilhard et les enfants du verseau ou le sens de la vie dans un monde laïcisé. Ce soir: « La conspiration d'amour » selon Marilyn Ferguson et Pierre Teilhard de Chardin. Rendez-vous au Gesù, 1200 rue de Bleury. 866-2305

Serena Métropolitain organise sa soirée annuelle spéciale pour les couples dans la quarantaine utilisateurs de méthodes naturelles avec le docteur Suzanne Parenteau-Carreau, à l'école polyvalente Père Marquette, 6030 rue Marquette, près de Bellechasse. Rendez-vous à 20 h. 653-3514

Ressource-logement Villery invite les personnes intéressées à participer à des rencontres d'information. La première rencontre portera sur les reprises de possession et aura lieu à 19 h 30. La deuxième rencontre portera sur les augmentations de loyers et aura lieu le mercredi 12 février de 13 h 30 à 19 h 30. Ces rencontres se tiendront au 8196A rue Saint-Denis. 387-3106, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Un don du ministère des Transports

« Le cardinal Léger et ses oeuvres » cède cinq tonnes de pièces à Oxfam Québec

MICHEL ARSENEAULT

À l'étonnement de l'ex-ministre québécois des Transports, « Le cardinal Léger et ses oeuvres », à qui le ministère des Transports a donné 15 tonnes de monnaies étrangères et fausses pièces, a cédé le tiers de ces piécettes à Oxfam Québec.

« On pensait qu'il y en aurait neuf tonnes », nous a expliqué M. Jean Loiseleur, directeur général du « cardinal Léger et ses oeuvres ». « Oxfam Québec nous a demandé si on avait objection à ce qu'ils en obtiennent (et) je ne me suis pas opposé à ce qu'ils en aient ».

Il s'agit de monnaies étrangères et de fausses pièces que les automobilistes ont refléchies aux monnayeurs automatiques des autoroutes à péage avant que le gouvernement n'abolisse les postes de péage à l'échelle du Québec.

L'ex-ministre des Transports, M. Guy Tardif, s'est dit étonné d'apprendre que l'argent ne soit pas tout allé au oeuvres du cardinal Léger. « Tout ceci me surprend, mais l'objectif, c'était de venir en aide à une organisation charitable », nous a déclaré M. Tardif.

C'est le Conseil du trésor qui, l'automne dernier, avait autorisé le ministère des Transports à disposer de neuf tonnes de fausses pièces et monnaies étrangères. Dans sa décision, le conseil du trésor recommandait qu'on donne les sacs aux oeuvres du cardinal Léger.

Un haut fonctionnaire du ministère des Transports à Montréal, M. Richard Normand, a expliqué que le ministère avait décidé, en janvier, d'accorder une partie des piécettes à Oxfam parce qu'il y avait eu accord entre cet organisme et le « Cardinal Léger et ses oeuvres ».

« On a tout donné aux oeuvres du cardinal », a dit M. Normand. Si un autre organisme (Oxfam) nous dit qu'il y a entente, pour nous, la mission est la même ».

On a affirmé, au Conseil du trésor et au bureau du sous-ministre des Transports, ne pas avoir autorisé le partage de l'argent amassé entre les oeuvres du cardinal Léger et Oxfam.

M. Serge Vallée, directeur général d'Oxfam, a confirmé que son organisme avait pris livraison, le mois dernier, d'environ cinq tonnes et demie de pièces et monnaies (182 sacs de 25 kg).

Pour « le cardinal Léger et ses oeuvres » et Oxfam se pose aujourd'hui le problème du tri de ces centaines de sacs de jetons.

M. Loiseleur, le directeur du « cardinal Léger et ses oeuvres », a indiqué qu'il ferait appel aux Frères de l'Instruction chrétienne pour trier et compter les pièces. M. Loiseleur a ajouté qu'il était en pourparlers avec deux autres communautés religieuses dans le but de les intéresser à participer au comptage.

De son côté, M. Vallée a dit qu'Oxfam allait « réquisitionner » une cinquantaine de bénévoles pour inventorier les sacs de piécettes. « C'est tout un contrat, a-t-il dit. Ça peut être assez long ».

Les deux groupes devront également régler le problème de l'écoulement de cet argent, les banques et comptoirs de change n'ayant pas l'habitude d'accepter des pièces étrangères. Soulignant qu'il y avait « un trafic de gens », M. Loiseleur a expliqué que des voyageurs pourraient,

vais rencontrer au cours des prochains mois arriver à me convaincre qu'une diminution de la réglementation est une mesure insupportable pour atteindre ce but, je puis assurer tout le monde que je changerai rapidement mon fusil d'épaulé ».

M. Vallerand affirme enfin que le développement de nouveaux programmes de subventions gouvernementales ne fait pas partie de ces priorités. Il se dit convaincu que la solution aux problèmes des PME ne se trouve pas de ce côté. À cet égard, il se propose plutôt de réexaminer les programmes existants et d'en faire le nettoyage si cela s'avère nécessaire.

♦ Budget

« En deuxième lieu, j'espère qu'il y aura un effort sérieux du côté du compte de dépenses pour faire baisser le déficit qui semble, selon les dires mêmes du ministre, un point important dans la question de la valeur du dollar canadien sur les marchés étrangers ».

M. Garneau a ajouté qu'il espérait que le budget fasse mal à ceux qui ont de gros revenus, et non pas aux autres.

« Je crois qu'ils doivent surtout présenter un budget équitable, à soutenir le député de Laval-des-Rapides. L'an dernier, les observateurs ont dit du budget que sa grande lacune était de ne pas être équitable ».

Il a surtout déploré les « cadeaux fiscaux » aux compagnies pétrolières et les « avantages aux mieux nantis », comme l'exemption de \$500,000 des gains en capital, alors que « des taxes et des désindexations sont venues frapper les gens à revenus moyen et faible ».

Le critique néo-démocrate en matière de finances, M. Nelson Riis, craint pour sa part un « budget extrêmement dur ».

« Le fait que les revenus provenant du pétrole diminueront en raison de la baisse des prix du pétrole signifie qu'il y aura des taxes plus lourdes ailleurs, a-t-il expliqué. Cela signifie que les contribuables ordinaires se sentiront frappés entre les deux yeux ».

« Ce sera définitivement un budget caractérisé par des hausses de taxes et de frais aux usagers », a affirmé M. Riis.

à l'occasion de séjours à l'étranger, avoir l'occasion de convertir les pièces en billets.

Se fondant sur l'analyse d'un échantillon de quatre sacs, des fonctionnaires avaient conclu que la valeur des neufs tonnes de jetons atteindrait environ \$20,000. En s'ap-

puant sur les mêmes calculs, on peut présumer que la valeur de 15 tonnes pourraient dépasser \$33,000.

Le tiers environ des monnaies et jetons sont en fait des 20 centimes français. D'autres pièces étrangères, des rondelles et jetons représentent les deux autres tiers.

Haïti

Les touristes Canadiens étaient loin de la politique

PAULE DES RIVIÈRES

« Au Club Med on ne se rendait compte de rien. On était là pour prendre le soleil ». Serge Lafrance est un des 430 passagers qui sont arrivés hier de Port-au-Prince, à bord du premier avion ayant obtenu la permission de quitter Haïti depuis le changement de régime vendredi dernier.

Comme la plupart des passagers, M. Lafrance était en vacances à l'extérieur de Port-au-Prince et les changements historiques qui se sont produits la semaine dernière sur l'île l'ont laissé froid. Ou plutôt chaud.

« La température est belle. La mer est belle. On ne s'est pas fait acher ». Edmond Millette, de Sainte-Adèle, a lui aussi passé deux semaines à Haïti et « je n'étais pas inquiet du tout ».

L'hôtel de M. Millette était à quelque 85 kilomètres de la capitale, soit assez loin pour ne pas sentir les violentes secousses qui ont agité la capitale haïtienne vendredi et samedi derniers et qui ont fait plus de 100 morts.

Les voyageurs d'hier affichaient une mine bronzée mais également détendue.

« Vous en savez probablement plus sur ce qui s'est passé ici que nous autres là-bas », a commenté M. Réal Guay à sa descente d'avion. Un autre a renchéri en disant que « les seules nouvelles nous venaient des employés qui arrivaient (au complexe touristique) le matin ».

Pour quelques autres qui étaient à Port-au-Prince, les choses se sont passées autrement. Ainsi, cette femme d'origine haïtienne qui était allée voir sa mère malade et qui a « passé le plus mauvais moment de ma vie ».

« J'ai vu les gens descendre dans la rue et tuer les tontons macoutes. J'ai vu un groupe couper la tête de l'un d'eux et la brandir à la ronde », a raconté Anne-Marie Saint-Louis.

ITALIE

Les Brigades rouges revendiquent le meurtre d'un ex-maire de Florence

FLORENCE (AFP) — L'ancien maire de Florence, M. Lando Conti, a été assassiné par balle hier à Florence peu après 17h30 (heure locale) par deux hommes, a-t-on appris de source policière.

L'assassinat a été revendiqué par les Brigades rouges, une organisation qu'on donnait pour quasi-morte, a-t-on ajouté de même source.

Les assassins ont laissé auprès du corps de M. Conti une copie de la résolution numéro 20 des Brigades rouges, datée de mars 1985.

C'est en mars 85, il y a près d'un an, que les Brigades Rouges avaient lancé leur dernière attaque. En pleine campagne pour le référendum sur l'échelle mobile, un commando avait assassiné près de l'université le professeur-syndicaliste Ezio Taren-telli, proche du Parti socialiste.

L'ancien maire de Florence se trouvait, selon les premiers témoins, dans une voiture, près d'un pont, lors-

que s'est approchée une autre voiture d'où sont partis les coups de feu.

Responsable florentin du Parti républicain, M. Conti, 52 ans, avait dirigé la mairie de Florence à la tête d'une coalition de centre-gauche, après la chute de la municipalité rouge alliée communistes et socialistes, en mars 1984.

Entrepreneur, personnalité toscane proche du secrétaire du Parti républicain et ministre de la Défense Giovanni Spadolini, M. Conti allait gouverner Florence pendant près d'un an — jusqu'aux élections municipales de mai 1985 — pour laisser ensuite le Palazzo Vecchio (palais municipal) à M. Massimo Bogliancino, socialiste et musicien, qui quit-tait la direction de l'Opéra de Paris pour devenir maire de Florence.

C'est M. Bogliancino qui a annoncé hier soir devant le conseil municipal l'assassinat de M. Conti.

PÉROU

400 personnes interpellées

LIMA (Reuter) — Les forces de sécurité péruviennes ont arrêté et libéré 376 personnes hier avant l'aube en vertu des strictes mesures de sécurité accompagnant le couvre-feu imposé pour parer aux offensives des guérilleros du Sentier lumineux.

La police a précisé que tous les contrevenants à l'interdiction de circuler entre une heure et cinq heures du matin avaient été relâchés après le couvre-feu nocturne.

L'armée peut ouvrir le feu sur les véhicules n'arborant pas un drapeau blanc et sur les piétons refusant d'obéir à l'ordre de s'arrêter. Les militaires ont arrêté une vingtaine de voitures aux vitres dépolies en expliquant qu'ils ne pouvaient voir les passagers.

Le président péruvien, M. Alan García, a décrété vendredi le couvre-feu et l'état d'urgence à Lima pour lutter contre les actions et attentats menés dans la capitale par les « sendristes », déjà actifs dans le sud du pays, notamment dans le département d'Ayacucho.

C'est la première fois que le couvre-feu est imposé à Lima depuis le retour du Pérou à la démocratie en

1980.

M. Garcia a également suspendu un grand nombre de droits constitutionnels : les réunions de plus de quatre personnes sont interdites, les voyages en province et à l'étranger peuvent être interdits, la police et l'armée peuvent effectuer des rafles dans les maisons et arrêter les suspects sans mandat.

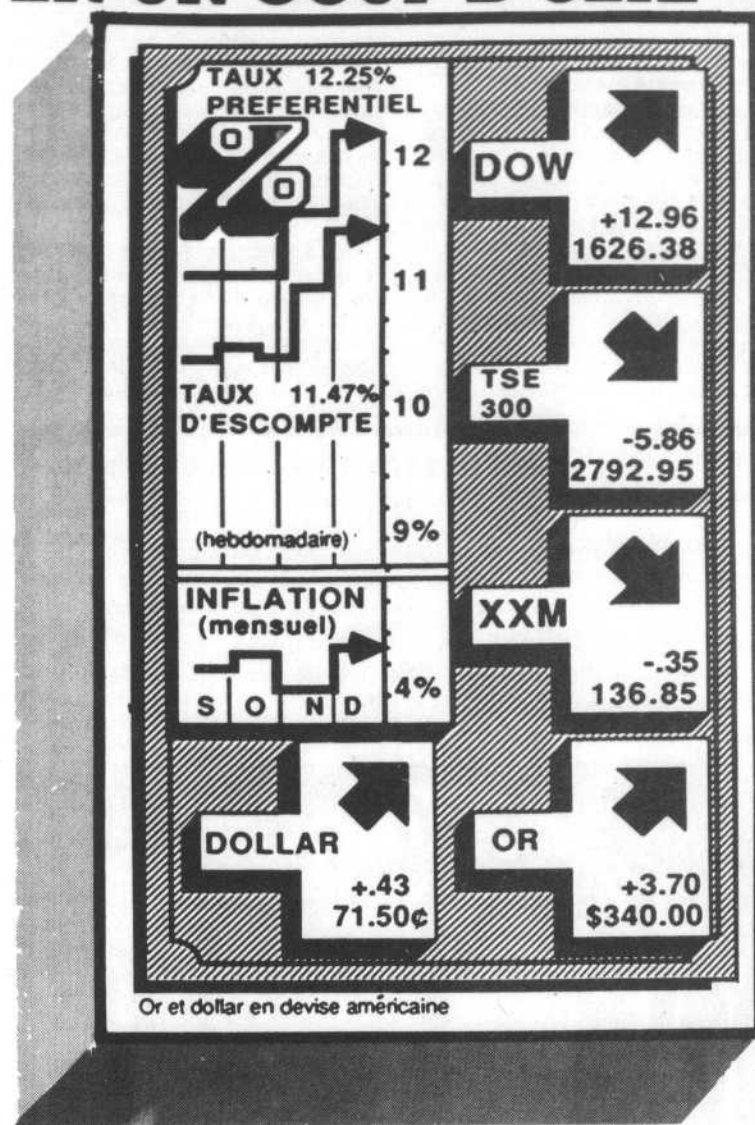
Le Sentier lumineux a pour sa part affirmé avoir opéré un « grand bond » insurrectionnel pour renverser le gouvernement du président Garcia.

Dimanche, à la prison de l'île El Fronton, au large de Lima, la police a fouillé tous les parents rendant visite à des détenus présumés sendristes.

Par ailleurs, la police a déclaré que les guérilleros avaient tué samedi à Antamarca, dans l'Ayacucho, cinq membres d'une milice d'auto-défense.

L'état d'urgence est déjà en vigueur dans quatre des 24 régions du Pérou où la guerre civile a coûté plus de 7,000 vies depuis l'émergence en 1980 de la guérilla d'inspiration maoïste.

EN UN COUP D'OEIL



Prévisions de résultats décevants pour encore quelques trimestres

Le bénéfice net consolidé de CP Ltée accuse une baisse de 35 % d'une année à l'autre

JOCELIN DUMAS

Canadien Pacifique Limitée a annoncé hier avoir réalisé un bénéfice net consolidé préliminaire de \$ 246 millions, ou de \$ 1.11 par action ordinaire, pour l'exercice 1985. Les analystes considèrent ces résultats décevants et prévoient qu'ils le seront encore pour quelques trimestres, bien que l'on recommande l'acquisition des actions de la compagnie à cause de la valeur de son actif.

Lors de l'exercice 1984, le bénéfice net de CP s'était élevé à \$ 376.9 millions, ou \$ 1.75 par action. La rentabilité de CP a donc chuté de près de 35 % en un an, ce qui tient compte d'un effet de dilution de 8 % suite à la fusion récente d'Entreprises Canadiennes Pacifique avec Canadien Pacifique Limitée.

Selon M. Thomas Bradley, analyste pour la firme de courtage Richardson Securities du Canada, ces résultats sont nettement inférieurs à ce qu'il avait anticipé et ne dépassent certainement aucune des prévisions réalisées par ses confrères de firmes concurrentes.

Le bénéfice donné par action tient compte de la division par trois des actions survenue en mai 1985. Pour le quatrième trimestre de 1985, le bénéfice net s'est chiffré à \$ 50 millions. Il reflète la réduction de la valeur de l'investissement de Cominco Ltée dans Pine Point Mines Limited et dans Vestron Mines Limited, découlant de l'incertitude quant aux prix des métaux et des conséquences sur la durée de vie restante des propriétés minières en question.

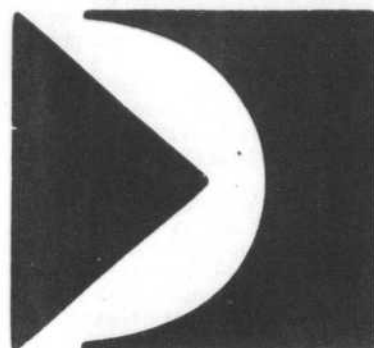
Le bénéfice net du dernier trimestre de 1984 avait été de \$ 116 millions; il comprenait des avantages fiscaux provenant principalement de restructurations dans le secteur des produits forestiers et de l'élimination d'un solde d'impôt reporté de Baker Commodities, Inc. par suite d'une modification de la législation fiscale américaine. Baker Commodities a été vendue en janvier 1985.

Le bénéfice net consolidé de la société pour l'exercice 1985 a été réduit d'environ \$ 28 millions en raison d'un changement de convention comptable relativement aux crédits d'impôt à l'investissement. Il s'agit d'un changement recommandé par l'Institut canadien des comptables agréés et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1985.

D'importantes améliorations sont survenues dans les résultats de la division de l'exploitation des conteneurs et du secteur du fer et de l'acier.

Parmi les résultats des divers secteurs d'activité de la société, les diminutions les plus importantes de l'exercice ont été enregistrées avec le transport ferroviaire, avec les produits miniers, avec les Lignes aériennes Canadien Pacifique Limitée et avec les produits forestiers.

M. Bradley ne s'attend pas à un retournement de situation majeur dans



ces secteurs: « Il est évident que CP a des problèmes à régler et on peut s'attendre à ce que ses résultats financiers soient décevants pour encore quelques trimestres. »

Il recommande néanmoins aux investisseurs l'achat des actions de CP dans une perspective de moyen à long terme, car il pense que la direction de la compagnie va adopter une attitude plus dynamique dans la gestion de ses filiales. « D'autre part, les actions de CP ne sont pas vraiment intéressantes sur la base des bénéfices anticipés, mais à cause de la valeur intrinsèque de la compagnie. La valeur de son actif compte tout de même pour \$ 26 par action », faisait-il observer.

À l'annonce des résultats, le cours des actions de CP a reculé de \$ 0.50 hier pour s'établir à \$ 17.50. Elles valaient aussi peu que \$ 16 en octobre dernier.

La direction de CP a expliqué par voie de communiqué que le revenu de CP Rail a fléchi surtout en raison de la baisse du trafic céréalier, provoquée par la sécheresse au cours des deux derniers étés dans les provinces des Prairies, et de la demande moins forte pour les céréales canadiennes sur les marchés internationaux.

La faiblesse de la demande pour certaines marchandises d'exportation a été un autre facteur important de la diminution. Les résultats de SOO Line ont fléchi, fait attribuable en grande partie à des volumes de trafic moindres et à des intérêts débiteurs plus élevés reliés à des emprunts supplémentaires requis pour l'acquisition de la Milwaukee Road en février 1985.

Le secteur des produits miniers a subi un déficit en 1985, comparativement à un bénéfice lors de l'exercice précédent. La détérioration des résultats provient des prix de vente moindres pour les métaux, surtout pour le plomb, le zinc et l'or, et de l'élimination d'investissements de Cominco.

Les revenus des Lignes aériennes Canadien Pacifique ont été favorablement influencés par la croissance du trafic et par une amélioration du rendement, mais les hausses ont été insuffisantes pour neutraliser les dépenses accrues attribuables à l'augmentation de la capacité et à l'escalade des prix.

La perte provenant du secteur des produits forestiers a été plus forte qu'en 1984, en raison, surtout, de la faiblesse des marchés de la pâte à papier. La division de l'exploitation des conteneurs a connu un accroissement considérable de son bénéfice reflétant la hausse des tarifs. La perte provenant du secteur du fer et de l'acier a diminué grâce à l'augmentation des expéditions de produits de l'acier et au contrôle des coûts.

LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

LE REVENU DE PRIME DE LONDON LIFE DÉPASSE \$ 1 MILLIARD

London Life a déclaré hier que son revenu de prime dépassait pour la première fois le milliard de dollars. Le bénéfice attribuable aux actionnaires a par ailleurs augmenté de 16.4 % en 1985, passant de \$ 34.6 millions à \$ 40.2 millions. De 1984 à 1985, le bénéfice par action est passé de \$ 69.09 à \$ 80.45. Quant au taux de rendement sur l'actif des actionnaires, il a été porté de 17 % à 17.6 %.

Le revenu total de l'année en provenance de toutes les sources a atteint \$ 1 milliard alors qu'il était de \$ 1.4 milliard en 1984, et l'actif a été majoré de 13 %, passant de \$ 5.7 milliards à \$ 6.4 milliards. « Nous avons connu une année exceptionnelle marquée par une production record résultant de l'expansion de notre force de production », a déclaré le président-directeur général Earl H. Orser.

Le revenu de primes des produits individuels et de groupe, qui était de \$ 881.6 millions en 1984, a dépassé le milliard de dollars pour la première fois dans les annales de la compagnie.

CP prolonge son offre pour Nordair

Lignes aériennes Canadien Pacifique a prolongé la date d'acceptation de son offre publique d'achat de toutes les actions de Nordair jusqu'au 7 mars 1986 à 17 h. L'offre devait expirer le 7 février 1986. Jusqu'à maintenant, Canadien Pacifique a acquis approximativement 65 % des actions en circulation de Nordair.

Fusion Mercantile-Nationale

La Banque Nationale du Canada a reçu confirmation hier que le ministre des Finances a signé les lettres patentes constatant la fusion de la Banque Nationale et de la Banque Mercantile du Canada; ces lettres patentes prennent effet immédiatement.

Des lettres de transmission ont été expédiées hier à tous les actionnaires de la Banque Mercantile du Canada en vue d'échanger leur certificat d'action pour des certificats de la Banque Nationale du Canada.

La BCIC désire s'inscrire à Tokyo

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a fait part de son intention hier d'inscrire ses actions ordinaires à la cote de la Bourse de Tokyo. La demande d'inscription sera présentée par The Daiwa Securities Co. Limited, une des plus importantes firmes de courtage au Japon. Elle a déjà déposé une demande similaire en Suisse.

« Ces initiatives font partie d'une stratégie coordonnée pour étendre la part de propriété étrangère du capital de la Banque et d'accroître notre présence sur les principales places financières alors que nous évoluons vers des marchés de capitaux globalement intégrés », déclarait M. Paul Cantor, vice-président exécutif de la division du Trésor de la Banque.

John Labatt émet des débetures

La société John Labatt de Toronto émettra pour un montant de \$ 125 millions de débetures subordonnées convertibles à taux ajustable. Les courtiers Wood Gundy Inc., Gordon Capital et Merrill Lynch Canada, Inc. ont convenu de souscrire pour \$ 62.5 millions, tandis que Brascan en achètera le montant additionnel de \$ 62.5 millions.

Les débetures viendront à échéance le 28 février 2006 et seront convertibles en tout temps en actions ordinaires de John Labatt à \$ 35.75 chacune. L'intérêt sur les débetures sera calculé suivant une formule basée sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la compagnie, sujettes à un taux minimum de 6 %. Les débetures ne seront pas remboursables avant le 28 février 1990. Le produit net de l'émission sera utilisé pour rembourser une partie des emprunts à court terme et à des fins générales.

Gulf complète sa restructuration

Gulf Canada a annoncé hier que la restructuration de Gulf Canada Ltée sous l'entité Corporation Gulf Canada est maintenant effective, en accord avec les termes de l'arrangement déjà annoncé. Les actions ordinaires et les actions de premier rang, Série 1 de la Corporation Gulf Canada sont maintenant inscrites et admises à la négociation à la cote de chacune des bourses du Canada et à l'American Stock Exchange.

Bourassa dans les milieux d'affaires de New York

Hydro-Québec peut toujours se financer aux États-Unis

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — C'est avec aisance que M. Robert Bourassa a enfoncé les portes les plus chambranlantes qui le séparent de la réalisation de son projet de phase deux de la Baie James, lors de son premier voyage officiel à l'étranger du Canada.

La communauté des affaires lui a signifié que, contrats en main, Hydro-Québec pourrait encore se financer sur le marché new-yorkais, et qu'il n'était pas nécessaire que ses clients américains commencent à la payer avant la livraison de l'électricité.

Hier, des hommes politiques importants ont dissipé le nuage soulevé par certains détracteurs du projet, à l'effet que les Américains aient à craindre de devenir trop vulnérables face à une source d'énergie étrangère.

Le premier ministre du Québec doit maintenant relever le défi principal, soit de convaincre les compagnies américaines d'électricité de signer les fameux contrats. À plus court terme, il souhaite explorer plus avant les possibilités complémentaires offertes par les



marchés de l'Ontario et des États du New Jersey, de Pennsylvanie et du Maryland.

Dans l'administration Reagan, tout au moins, la question de la fiabilité des approvisionnements québécois ne semble pas faire problème.

Après sa rencontre avec M. John Herrington, secrétaire à l'Énergie, M. Bourassa a déclaré que ce dernier avait réagi favorablement à sa présentation: « Son argument principal était que si nous avons un produit avec un prix concurrentiel, cela constituera notre point le plus fort, car les États-Unis essaient de trouver de l'énergie à faible prix; il

n'a pas semblé particulièrement préoccupé par la question de la sécurité des approvisionnements. »

M. Bourassa a également rapporté lui avoir dit que le Québec était prêt à envisager de nouvelles formules pour fixer le prix de vente à l'exportation de l'électricité.

Présentement, ce prix est égal à 80 % du coût de production des centrales thermiques américaines. Mais, explique M. Bourassa, l'instabilité du prix du pétrole se répercute sur celui de l'électricité. Pour éviter ces soubresauts, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées, notamment celle d'un prix s'appuyant sur le coût de production d'Hydro-Québec, plus un certain rendement, ou encore, celle d'un prix indexé à l'inflation.

En conférence de presse à l'Ambassade du Canada, M. Bourassa s'est déclaré « très encouragé par l'accueil très positif » que lui ont réservé ses hôtes.

Dans une série de rencontres privées, le premier ministre s'est également entretenu avec le secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldrige et le représentant au Commerce, M. Clayton Yeutter.

Ils ont notamment discuté de libre-échange, de l'amiante, de la te-

Voir page 11: Hydro-Québec

Selon une étude de la firme de recherche Chase Econometrics

La législation US entraînera une baisse de près de 10 % du revenu net des fermiers canadiens

CLAUDE TURCOTTE

Selon une étude menée par Chase Econometrics, un réputé bureau américain de recherches économiques, le U.S. Farm Bill de 1985 va provoquer une baisse de près de 10 % du revenu net des fermiers canadiens au cours des deux prochaines années, alors que le revenu des fermiers américains devrait augmenter légèrement au cours de la même période.

Cela signifie qu'en 1987 les revenus des producteurs agricoles canadiens seront de \$ CAN 3.5 milliards, comparativement à \$ 4.3 milliards en 1984, ce qui représente une baisse de près de 20 %. Ces prévisions de Chase Econometrics, une firme américaine, établissent que les fermiers canadiens seront davantage frappés que leurs confrères des États-Unis par la loi sur les fermes adoptée aux États-Unis en 1985.

Les auteurs du rapport sont MM. Allen Shiau et Tom Tice, respectivement directeur des services agricoles pour le Canada et les États-Unis de Chase Econometrics et économiste principal chargé des ana-

lyses concernant l'agriculture canadienne pour la firme de prévisions Bala Cynwyd de Pennsylvanie.

Alors que très souvent des hommes politiques et des industriels américains ont tendance à accuser les gouvernements au Canada de fournir trop d'aide financière d'une façon ou de l'autre au secteur privé, y compris l'agriculture, les deux auteurs de l'étude affirment presque le contraire.

Au cours d'un entretien téléphonique, M. Tice a expliqué que le gouvernement américain intervient autant dans l'industrie agricole que le font les gouvernements au Canada, quoique les moyens utilisés sont parfois différents. Il n'y a pas de politique du Nid-de-Corbeau aux USA, mais le gouvernement subventionne tout de même le transport en investissant beaucoup dans les infrastructures ferroviaires et maritimes (waterways).

« Le revenu agricole américain est protégé par des prix fixés (target prices) qui sont gelés pour le blé et le maïs au prix de l'an passé, respectivement \$ 4.38 et \$ 3.03 le boisseau, bien au-dessus des prix du marché.

De plus, une participation plus forte aux programmes de la part des producteurs va causer une grosse augmentation dans les paiements du gouvernement, ce qui va contribuer à un revenu agricole accru », a mentionné M. Tice.

L'expert explique que d'importants stocks de céréales et des taux d'intérêt plus bas, comme le prescrit cette nouvelle loi américaine, vont inciter les fermiers à vendre tout de suite leur récolte de 1986 au lieu de l'entreposer, ce qui va faire baisser les prix du marché et faire tomber les prix à l'exportation avec la baisse des taux d'intérêt.

Or, les producteurs de blé canadiens vendent leur production au prix du marché international, qui est établi en fonction du prix à l'exportation des Américains. Selon les prévisions de Chase Econometrics, la baisse de prix du blé pour la récolte de 1986 sera d'au moins \$ 20 la tonne du prix actuel de \$ 140 la tonne. La baisse prévue du revenu de 5 % par année en 1986 et 1987 au Canada sera totalement attribuable à cette loi américaine.

« Il est important de préciser, disent les auteurs, que nos prévisions

prennent pour acquis que les gouvernements fédéral et provinciaux vont continuer d'injecter environ \$ 1 milliard par année dans l'agriculture canadienne, comme ce fut le cas au cours des deux dernières années. »

Les producteurs de céréales de l'Est du Canada seront également touchés, ainsi que les producteurs de bœuf de boucherie, puisque l'on s'attend que les Américains envieront 9,000 bœufs de plus à l'abattoir par suite de leur intention de vendre leur grain sans délai; il s'en suivra une baisse du prix de la viande rouge au Canada comme aux USA.

Les producteurs laitiers du Québec ne seront touchés que d'une manière indirecte, en ce sens qu'ils obtiendront un prix un peu plus bas pour les carcasses de leur bétail.

« Comme résultat, le stress financier que les producteurs agricoles canadiens ont connu depuis quelques années devrait s'intensifier au cours des deux prochaines années. Ainsi, nous pouvons nous attendre à ce que le taux des liquidations et des fermetures demeure à son niveau actuel ou alors augmente pour le reste de la décennie », a indiqué M. Tice.

Notre prochain numéro:

NOTRE SYSTÈME BANCAIRE EN MUTATION

- La menace de la déréglementation
- Les banques canadiennes — tour d'horizon
- Concentration du pouvoir dans le secteur financier
- L'automatisation des banques

GRATUIT DANS L'ÉDITION DU DEVOIR DU 14 FÉVRIER 1986.
EN VENTE EN KIOSQUE AU PRIX DE 2,95\$ À PARTIR DU 15 FÉVRIER.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE
Magazine

TECHNOLOGIE-GESTION

On peut atténuer le choc post-implantation informatique

GILLES MORIN

L'auteur est conseiller principal chez Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

À la manière d'un organisme humain subissant une transplantation d'un organe, l'organisation et ses membres réagissent toujours à la mise en place d'un changement technologique. Si la réaction est mauvaise, le taux d'absentéisme grimpe, les maux de dos deviennent chroniques, les pauses café s'allongent... La réaction négative peut aussi se manifester sous forme de grèves, de boycottage du système ou de vandalisme. Dans ce cas, le choc post-implantation est tel qu'il faut parler de rejet!

Même si les commentaires sont positifs et les gens souriants, le choc est bel et bien présent. Le stress existe. Pourquoi alors un changement technologique — même minime — va-t-il, dans certains cas, provoquer une véritable révolution et, dans d'autres, être accueilli favorablement?

L'expérience montre clairement qu'il existe une série de conditions favorisant la réussite d'un projet bureautique et l'atteinte des gains espérés. Il faut alors parler de médecine préventive. On retrouve trop souvent des projets de bureautique où, sous l'effet de la fièvre technologique, la planification de l'implantation est escamotée pour faire place à une chirurgie technologique précipitée.

Les remèdes sont à la fois simples et exigeants. En voici quelques-uns : 1. Une climat sein et une organisation dynamique. Les technologies bureautiques représentent un MOYEN (et non une FIN) qui amplifie une situation problématique. Il faut éviter de croire que la technologie constitue LA solution à nos maux. Un bureau qui gère mal l'information la gèrera encore plus mal avec la nouvelle technologie. Comme un microphone, la technologie amplifie les forces et les faiblesses de l'organisation.

2. Un environnement physique adéquat. Les résultats d'une étude publiée dans le journal *Office Ergonomics*, en 1985 montrent que le simple fait de convertir le mobilier traditionnel en un mobilier ergonomique a permis de réduire le taux d'absentéisme de 4 à 11 %, le taux d'erreur, de 25 à 11 %, et d'augmenter le taux d'utilisation de l'équipement de 60 à 86 %.

Globalement, l'étude révèle une hausse de la performance du personnel administratif de 15 %. Les au-

teurs signalent aussi que le taux d'utilisation des équipements par les gestionnaires a quadruplé.

Un environnement physique adéquat est indispensable et constitue un investissement. L'éclairage, le mobilier et l'agencement du bureau sont autant de facteurs à examiner. Il faut résister à la tentation de placer l'équipement sur une table droite (et même dans un placard!) en se disant que c'est une solution temporaire. Ou encore planifier des séances de travail de plusieurs heures, les yeux rivés sur un écran, assis sur une chaise droite. Après cela, on accusera allègrement l'écran et ses radiations pour le maux de tête ou de dos!

3. Un programme de formation adapté. Il est recommandé d'investir dans la formation entre 15 et 35 cents pour chaque dollar de matériel et de logiciel dépensé. Une utilisation efficace des matériels et des logiciels passe par l'acquisition de connaissances adéquates et le développement d'habiletés. Un programme de formation comprend des cours spécialisés et une séance de perfectionnement, l'aménagement des horaires pour y inclure des périodes de pratique ainsi qu'un service de dépannage et de soutien technique. Il faut accorder une attention particulière

au leader du groupe, ces « sorciers » du système qui apprennent vite et sont particulièrement motivés et débrouillards.

Il faut donc résister à la tentation de vouloir économiser en envoyant une seule personne suivre la moitié d'un cours, en lui demandant à son retour d'enseigner aux autres ce qu'elle a appris. Les problèmes que peuvent créer cette situation ne valent pas les fausses économies espérées.

4. Un changement planifié. La planification du changement dépasse le simple cadre de la planification de l'installation des matériels et des logiciels.

Planifier le changement veut aussi dire prévoir les impacts qu'aura la nouvelle technologie sur chacun des groupes et des individus touchés. Il n'est pas rare de voir deux personnes réagir complètement à l'opposé face à la venue d'une même application bureautique. Par exemple, une opératrice de traitement de texte confiera qu'elle adore son travail depuis qu'elle utilise ce nouvel appareil, alors qu'une autre avouera qu'elle songe à quitter son emploi.

Planifier le changement, c'est aussi prévoir un nombre suffisant de matériel. La sous-disponibilité des matériels et, conséquemment, leur

surutilisation constituent deux sources importantes de problèmes techniques (pannes fréquentes) et socio-organisationnels (fausses urgences, frustrations des opérateurs...) lors des projets d'implantation. Il importe aussi de planifier les actions à prendre pour gérer les effets de la période d'apprentissage du groupe.

En effet, dans la majorité des projets, on remarque une baisse de rendement du personnel durant les premiers mois. Cela s'explique par le manque d'habileté et surtout par les difficultés de changer ses bonnes vieilles habitudes de travail et ses automatismes.

Il faut aussi planifier une redéfinition des tâches et le réinvestissement

des temps économisés. Ceci est d'autant plus vrai que le travail de bureau informatisé est procédurier. Il importe donc de s'assurer que les temps économisés se traduisent par l'amélioration d'autres tâches.

Finalement, planifier le changement, c'est aussi prévoir et prendre les mesures pour gérer les réactions des bénéficiaires du système bureautique. Ces réactions sont souvent contre-productives et s'expliquent par un manque de sensibilisation aux réalités de la bureautique. L'introduction du traitement de texte s'accompagne d'une diminution importante de la qualité des brouillons remis et d'une augmentation considérable du nombre de reprises.

5. L'erreur permise, l'innovation encouragée. La peur de l'erreur constitue un des plus grands freins à l'apprentissage efficace d'un système bureautique, surtout dans les situations où l'usager est carrément pénalisé pour ses erreurs d'apprentissage. Sur ce point, le gestionnaire et les responsables techniques ont une responsabilité importante face au personnel vivant un projet d'implantation.

Ce n'est souvent qu'au bout des six ou huit premiers mois d'utilisation que l'utilisateur commence à innover avec la nouvelle technologie. Que puis-je faire avec ce micro-ordinateur que je ne pouvais même pas

Voir page 11 : Le choc

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée générale annuelle des membres de La Laurentienne, mutuelle d'Assurance, se tiendra le jeudi 27 février 1986 à 15 h, dans la salle de bal de l'hôtel Le Château Frontenac, 1, rue des Carrières, Québec.

Le but de l'assemblée générale annuelle est :
— de recevoir et approuver les états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs;
— de procéder à l'élection des administrateurs;
— de nommer les vérificateurs; et
— de discuter toutes questions qui peuvent être soumises à l'assemblée.

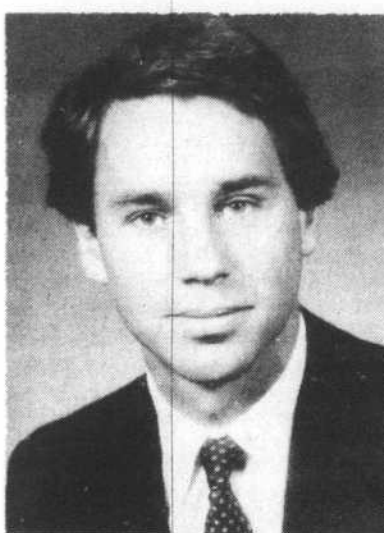
Le secrétaire,
Michel Lamontagne

Québec, le 7 février 1986



La Laurentienne
mutuelle d'Assurance

LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL



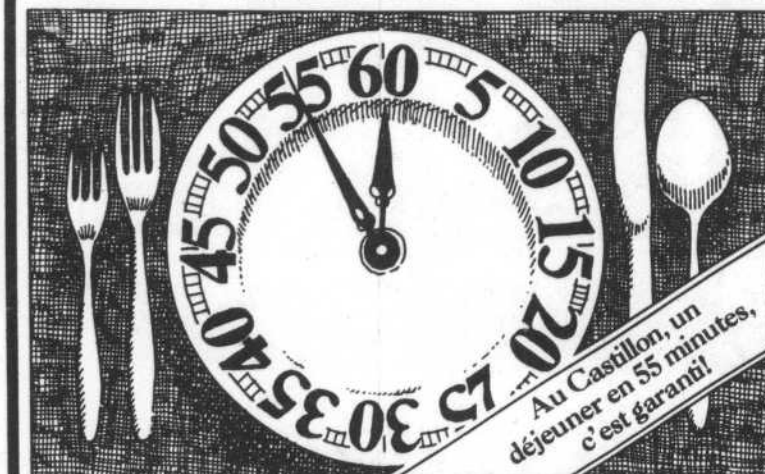
BERNARD MOREAU

Les associés de LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL ont le plaisir d'annoncer la nomination de Me Bernard Moreau à titre d'associé de leur cabinet. Me Moreau exerce sa profession principalement en matières contentieuses.

BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

L'hôtel de villégiature au-dessus de la Place Bonaventure

Un plaisir double. Un déjeuner de choix dans un décor élégant. Un personnel efficace, professionnel et alerte. Un déjeuner rapide, 55 minutes et vous êtes de retour au travail.
Nous vous attendons. Ce déjeuner express, servi du lundi au vendredi, comprend un jus frais ou le potage du jour, le plat principal (au choix) et le thé ou le café.
Pour réserver, appelez 878-2332.



OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

Le REER OPTIMAL

de la

GUA... 11.50...

Compagnie
de fiducie
Guardian

AL...

Guardian offre le REER AUTOGÉRÉ OPTIMAL:

Compagnie
de fiducie
Guardian

618, rue St-Jacques
Montréal H3C 1E3
842-7161

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

• Accès au service de courtier exécutant de Guardian (économie de commission jusqu'à 65%)

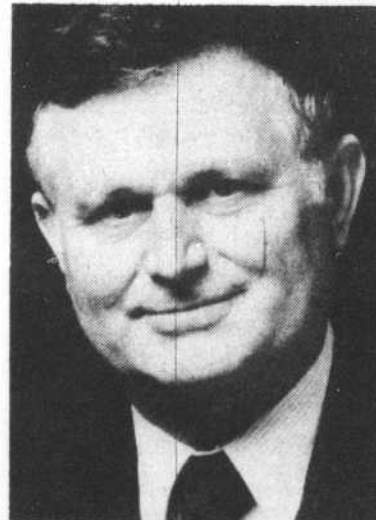
• Frais annuels d'administration de 75\$ seulement

• Flexibilité d'opération — le choix de votre propre courtier

Le REER OPTIMAL de Guardian offre le maximum d'économie et de flexibilité. Retournez ce coupon ou appelez-nous pour de plus amples renseignements.

DE-85

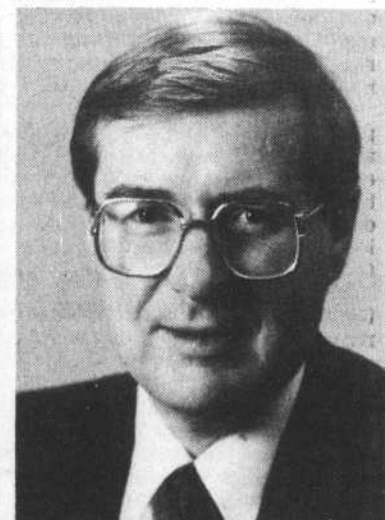
LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA



Stanley F. Melloy,
D.F.C., B.A.



David A. Lewis,
B. Comm., S.M.



David A. Rattee,
B. Comm., C.A., M.B.A.

Le conseil d'administration de la Banque Continentale du Canada annonce les changements suivants au sein de sa direction générale. Ces changements entreront en vigueur le 22 janvier 1986.

Monsieur Stanley F. Melloy, qui est demeuré au service de la Banque après avoir passé l'âge habituel de la retraite, a quitté son poste de président du conseil. Il demeurera au sein de la Banque à titre d'administrateur et de membre du comité de direction. Originaire de Terre-Neuve, monsieur Melloy travaille pour cet établissement financier depuis 38 ans. Au milieu des années 70, il fut chargé, en tant que membre de la direction, de la transformation de la société en banque et devint le premier président de la Banque Continentale. Au cours de la dernière année, en plus d'assumer ses fonctions de président du conseil d'administration, il a représenté le milieu des affaires canadiennes en tant que président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada.

Monsieur David A. Lewis a été élu président du conseil d'administration et continuera de remplir ses fonctions de chef de la direction. Monsieur Lewis s'est joint à la Banque Continentale en 1981 à titre de vice-président et chef de l'exploitation. Il a été nommé président en 1982 et chef de la direction en 1984.

Monsieur Lewis a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Toronto. De plus, il détient une maîtrise en sciences de l'Institut de Technologie du Massachusetts.

Monsieur David A. Rattee, auparavant vice-président et premier directeur général — exploitation, a été élu président et chef de l'exploitation. Monsieur Rattee est entré au service de la société en 1968 et est devenu vice-président en 1975, vice-président à l'exploitation en 1981 et premier directeur général en 1984.

Monsieur Rattee a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université McGill et il détient une maîtrise en administration des affaires de l'University of Western Ontario.

LA LIAISON
MONTREAL-
BOSTON
DE DELTAL'ACCÈS FACILE À
PLUS DE 180 VILLES

Notre grand choix de vols sans escale vers Boston vous donne un accès facile par un seul aéroport à des villes d'un océan à l'autre et outre-mer.

À Boston, Delta vous offre des correspondances pratiques sur la même ligne aérienne vers Dallas/Ft. Worth, Tampa/St. Pete et Cincinnati. Nous desservons en tout plus de 80 grandes villes à partir de Boston.

De l'aéroport Logan de Boston, vous pouvez aussi emprunter plusieurs autres lignes aériennes desservant des villes d'un océan à l'autre et outre-mer. En tout, un choix de plus de 40 lignes vers plus de 100 villes et des correspondances transatlantiques chaque jour de la semaine.

En somme, Logan a mieux à offrir que les autres grands aéroports du nord-est américain. Moins achalandé,

le Logan de Boston est moins sujet aux embouteillages qui peuvent vous faire rater une correspondance. Et le temps requis pour les correspondances est moindre qu'à d'autres aéroports du nord-est.

À Boston, tout est à votre portée. Et Delta vous facilite tellement l'accès à Logan. Et choisissez un des vols quotidiens sans escale.

Par 727, nous avons des vols directs sans escale de Montréal à Miami chaque jour et des vols directs avec une seule escale pour Ft. Lauderdale le samedi.

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta au 337-5520. Tous les horaires sont sous réserve de changement sans préavis. Tous les vols sont au départ de Dorval. (Détenant d'un permis du Québec)

DELTA, QUELLE ÉQUIPE!^{MD}



LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

LES HAUTS ET LES BAS DU DOLLAR CANADIEN

■ 2. Depuis 1975, les non-résidents ont désinvesti au Canada

BERNARD ÉLIE
collaboration spéciale
(L'auteur est professeur au
département de Science économique
de l'Université du Québec à Montréal.)

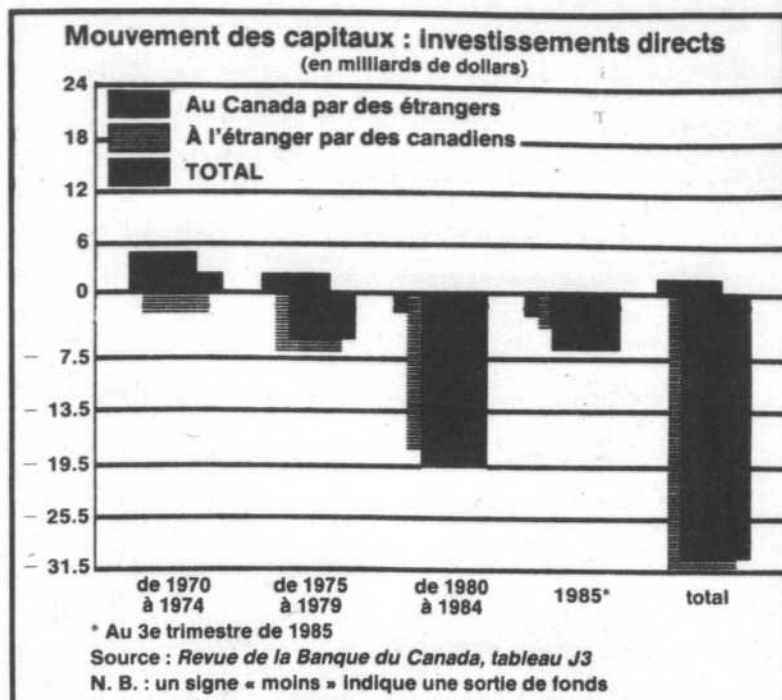
Deux éléments contribuent à annuler nos très fortes ventes de biens à l'étranger : d'abord, la baisse des investissements directs au Canada ; puis, la croissance de nos paiements de services aux non-résidents.

Le Canada était traditionnellement un importateur net de capitaux destinés aux investissements directs, c'est-à-dire à la création d'entreprise sous contrôle étranger.

Depuis 1975, non seulement les non-résidents ont désinvesti au Canada, mais les Canadiens sont devenus eux-mêmes grands exportateurs de capitaux, surtout vers les États-Unis. Une partie du retrait des investissements directs étrangers résulte de prises de contrôle effectuées dans l'industrie énergétique par des Canadiens.

Ce renversement de tendance, en plus de révéler la faiblesse des dépenses d'investissements au Canada, entraîne une augmentation des intérêts payés aux étrangers par les Canadiens par l'intermédiaire des banques à charte. En effet, pour reprendre le contrôle et pour investir à l'étranger, les Canadiens empruntent des devises étrangères aux banques canadiennes qui, à leur tour, s'alimentent sur le marché international. C'est ainsi que la position des banques dégageait un passif net de \$ 26,9 milliards en 1984 contre un actif net de \$ 2,3 milliards en 1976. La charge d'intérêt qui en résulte alla gonfler nos paiements au titre des services.

Le fardeau de la dette externe des Canadiens augmenta fortement



Service de la dette
Total des paiements nets d'intérêts et de revenus divers, remboursement d'obligations à long terme et de dette à court terme

	1970	1975	1980	1984
Total en milliards de \$	4.3*	0.4	16.8	34.3
En % du P.N.B.	5.0	0.3	5.7	8.2
En % des exportations de biens et services	20.1	6.8	18.6	26.2

* : Un signe négatif signifie que les Canadiens ont prêté à l'étranger plus qu'ils n'ont emprunté.
Source : Revue de la Banque du Canada, nov. 1985, page 15

Un club de banques créancières ou le Trésor US devraient fournir un crédit d'urgence au Mexique

WASHINGTON (AFP) — Le Mexique, menacé d'asphyxie financière par la chute de ses revenus pétroliers, devrait obtenir avant la fin du mois un crédit d'urgence consenti par un club de banques créancières ou par le Trésor américain, a-t-on appris lundi de source bancaire.

L'épuisement des réserves de devises du Mexique, deuxième pays en développement le plus endetté au monde après le Brésil (\$ 97 milliards), et la rapide détérioration de ses ressources, assurées pour les trois quarts par l'exportation de pétrole, ne permettent plus d'attendre l'issue des discussions régulièrement entreprises pour l'année 1986 avec les banques et le Fonds monétaire in-

ternational (FMI), explique-t-on de même source.

Les réserves du pays étaient tombées à \$ 2,5 milliards au début de janvier. De plus, dans l'hypothèse d'une baisse persistante des prix du pétrole (jusqu'à \$ 15-16 par baril), le Mexique perdrait cette année jusqu'à \$ 5 milliards de recettes en devises, soit plus de la moitié de la charge annuelle des intérêts de sa dette extérieure.

Le crédit d'urgence envisagé prendrait la forme d'un crédit-relais consenti par plusieurs dizaines des plus grandes banques créancières du Mexique (*Club loan*) ou d'une avance du Trésor américain remboursée ensuite grâce à des crédits bancaires.

a-t-on précisé de même source.

Un porte-parole du Trésor américain s'est refusé lundi à tout commentaire.

Dans les deux cas, a-t-on ajouté de source bancaire, le crédit d'urgence resterait inférieur aux \$ 3 milliards jugés nécessaires pour 1986 par le ministre mexicain des Finances, M. Jesus Silva Herzog, à la veille de la réunion régulière du Comité consultatif des banques créancières du Mexique (*Advisory Committee*) la semaine dernière à New York.

Les banques européennes sont créancières du pays à hauteur de \$ 18 milliards et les japonaises pour \$ 13 milliards.

aussi à la suite de recours importants, au début de la décennie, sur le marché des obligations à l'étranger, aussi bien par les gouvernements que par les entreprises. Ce qui fit bondir une fois notre service d'intérêt.

Les hauts taux d'intérêt pratiqués au Canada incitent les Canadiens à se tourner vers les marchés extérieurs.

Le service de la dette des Canadiens connaît ainsi un bond spectaculaire pour atteindre plus de 26 % de la valeur de nos exportations en biens et services. Ces énormes sommes, \$ 34,3 milliards versés aux non-résidents en 1984, constituent l'élément moteur de la faiblesse de notre monnaie.

Pour résumer, les emprunts des Canadiens à l'étranger, destinés soit à investir à l'étranger ou soit à contourner nos hauts taux d'intérêt, provoquent des sorties de fonds par le biais de paiements d'intérêts qui annulent largement notre surplus commercial. Cet élément déstabilisant joint aux faibles investissements par les Canadiens au Canada contribue à saper la confiance sur l'avenir de notre économie et, par le fait même, sur notre monnaie. La stratégie de hausse des taux d'intérêt actuellement en cours, loin d'enrayer le phénomène, ne pourra que le renforcer.

Traditionnellement, le terme de liquidités internationales correspondait à l'ensemble des moyens financiers détenus par les autorités monétaires de chaque pays pour régler les soldes des échanges internationaux de ses résidents. Liquidités internationales et réserves officielles se confondaient.

Ces liquidités regroupaient trois composantes : une composante naturelle, l'or ; une composante institutionnelle, la position de réserve auprès du Fonds monétaire international et les droits de tirage spéciaux depuis 1970 ; et, enfin, une composante nationale, les avoirs en devises. Dans tous les pays, les autorités monétaires, comme gardiennes de la valeur de la monnaie nationale, conservaient les moyens de paiements à être utilisés au besoin dans ses relations avec le reste du monde.

La création de l'euro-marché (1960) et son gonflement ont constitué une réponse du secteur privé à la gestion restrictive des liquidités internationales. Autrement dit, compte tenu du développement des activités internationales, le secteur privé devait s'assurer une alimentation en liquidités que ne lui permettait pas les structures et les institutions monétaires officielles héritées de Bretton Woods.

(Deuxième volet d'une série de trois articles)

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre : vos poumons



Selon un éditeur d'Edmonton

Le libre-échange conduira le Canada à s'intégrer aux USA

TORONTO (PC) — Jamais a-t-on pu constater de manière aussi frappante cette volonté de contrôle sur toute l'Amérique du Nord qui anime les États-Unis que dans les discussions avec le Canada sur un accord de libre-échange.

C'est ce qu'un conseiller commercial travaillant pour plusieurs gouvernements provinciaux aurait rapporté à M. Mel Hurtig, éditeur d'Edmonton, ainsi que fondateur et président du Conseil des Canadiens, une association aux visées nationalistes maintenant démembrée.

S'adressant lundi à un groupe de libéraux de Toronto, M. Hurtig a ajouté : « C'est clair, à Washing-

ton, ils ont la conviction que le Canada devrait faire partie des États-Unis. »

Il a appelé le Parti libéral à lutter avec plus de dynamisme contre le projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis auquel travaille le premier ministre Brian Mulroney.

« L'année 1986 est la plus importante de l'histoire moderne du Canada. Ce qui est en jeu, c'est carrément l'avenir du Canada en tant que pays souverain et indépendant », a dit M. Hurtig.

Pour lui, un traité de libre-échange avec nos voisins amènera un marché commun suivi d'une intégration politique des deux pays.

Voici enfin un moyen d'amortir le choc des placements en REÉR!

Les placements en REÉR s'accompagnent toujours d'un choc.

Car après tout, vous devez absolument disposer d'un placement en REÉR qui ne se contente pas de réduire vos impôts... un placement qui offre un rendement élevé et régulier, sans risque élevé. Une telle combinaison n'est pas toujours facile à trouver.

Mais nous en avons une pour vous. L'Industrial Growth Fund procure une croissance à long terme prouvée. Et régulière. Mais surtout, l'Industrial Growth Fund est géré pour vous par Mackenzie Financial Corporation, en faisant appel à une stratégie de placement qui accorde la priorité à la protection du capital.

C'est le moyen idéal d'amortir le choc de votre placement en REÉR. Demandez dès aujourd'hui tous les détails!

LE REÉR DE L'INDUSTRIAL GROWTH FUND



Regardez des deux côtés pour la gestion de votre REÉR.

☐ Je voudrais amortir le choc de mes placements en REÉR — tout en tirant tous les fruits. Veuillez m'envoyer la brochure de réponses REÉR.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE (domicile) _____ (affaires) _____

Tous les chiffres sont au 1^{er} décembre 1985. Les offres ne sont faites que par prospectus.

Société de courtage Bache Inc.

James Andreotti, Premier Vice-président
1080 Beaver Hall Hill, 4^{ème} étage
Montréal, Québec H2Z 1Y8
(514) 879-9600

D/3/15

◆ Hydro-Québec

nue possible à Montréal de la conférence inaugurale d'une nouvelle ronde du GATT en septembre, de même que de l'industrie pharmaceutique et de la vente au Québec des vins californiens.

M. Bourassa a également diné avec le directeur de la Réserve fédérale américaine, M. Paul Volker.

M. Bourassa a profité de son séjour dans la capitale américaine pour y rencontrer le lobby de l'industrie de l'amiante qui, présentement, lutte pour sa survie en tentant de bloquer un projet de règlement de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) à l'effet d'interdire toute importation de la fibre.

M. Bourassa a déclaré avoir plaidé pour une approche qui tienne compte autant des coûts que des bénéfices, et demandé à ses interlocuteurs d'attendre les résultats d'une enquête indépendante, que doit publier en juin le Bureau international du travail à Genève.

Selon le président d'Asbestos Information Association of North America, M. Bob Pigg, le projet de l'EPA « n'est qu'une proposition et nous sommes confiants que les audiences nous permettront de démontrer que l'amiante peut être utilisé de façon sécuritaire et que la décision qui sera prise sera beaucoup moins radicale ».

En cas d'échec, son groupe envisage de contester la décision devant les tribunaux.

Au cours des 10 dernières années, la consommation américaine d'amiante a chuté des deux tiers pour atteindre un volume de 200,000 à 225,000 tonnes, dont 90 % est importée du Canada. L'an dernier, les exportations canadiennes aux États-

Unis, qui proviennent très largement du Québec, se sont chiffrées à \$ 55 millions.

Pour leur part, les Américains ont manifesté leur préoccupation face à certains « irritants », comme la loi fédérale des brevets pharmaceutiques qui, disent-ils, n'accorde pas la protection nécessaire au recouvrement des coûts de recherche.

Ils ont également fait part de leur agacement face au retrait de plusieurs marques de vins californiens des tablettes des magasins de la Société des Alcools.

Les Américains se plaignent du peu de place fait à leurs produits vinicoles par les *Liquor Boards* canadiens, estimant que plusieurs de leurs produits sont supérieurs à certaines piquettes européennes.

De la capitale américaine, M. Bourassa part aujourd'hui pour Paris, où il doit rencontrer les représentants du gouvernement français et participer au sommet des pays francophones.

Tassé le Boursier
Tassé & Associés, Limitée

LES RER AUTOGÉRÉS TASSÉ TAILLÉS SUR MESURE POUR VOUS

Parce qu'ils vous iront mieux
Passez nous voir sans tarder

On gagne à nous connaître!

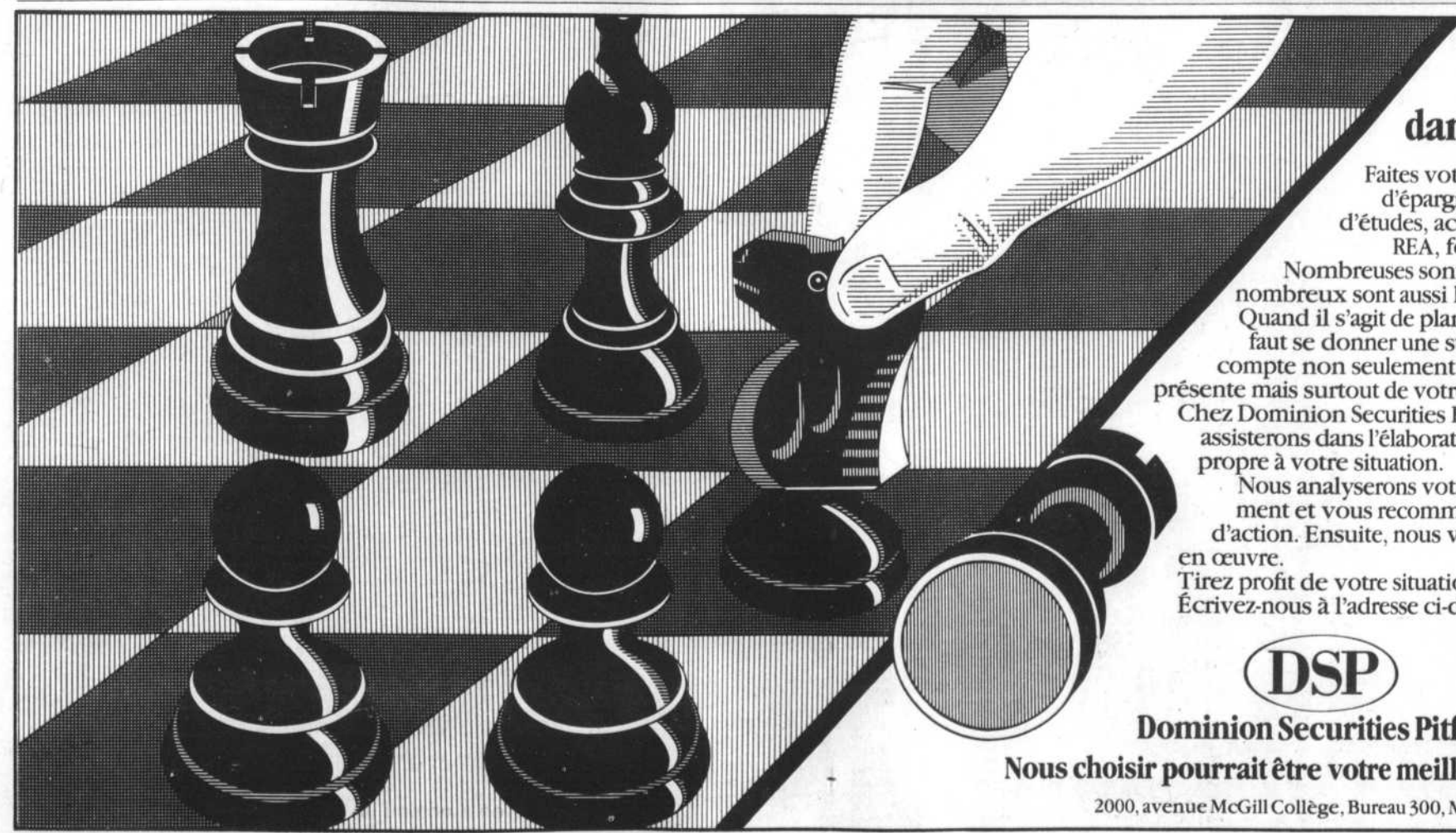
Siege social: 630, boul. Dorchester ouest
Bureau 1600, Montréal H3B 1T4

879-2100

◆ Le choc

imaginer faire avant ? Voilà une question traduisant la recherche de l'innovation. Elle doit être vivement encouragée puisque c'est à partir de ce stade que se présentent les vrais potentiels de bénéfices. Il faut encourager les échanges d'informations, les réunions entre les utilisateurs, la diffusion des bons coups, des bonnes idées, des utilisations originales.

Telles sont quelques-unes des conditions à la réussite d'un projet d'implantation. La réalisation de ces conditions vient non seulement diminuer les effets négatifs et l'ampleur du choc post-implantation, mais elle pourra aussi faire la différence entre une organisation plus compétitive et une autre moins compétitive.



Damer ou se faire damer le pion.

Faites votre choix. Régimes d'épargne-retraite, fiducie d'études, actions accréditives, REA, fonds mutuels, etc.

Nombreuses sont les opportunités, nombreux sont aussi les pièges.

Quand il s'agit de planification fiscale, il faut se donner une stratégie qui tienne compte non seulement de votre situation présente mais surtout de votre situation future. Chez Dominion Securities Pitfield, nous vous assisterons dans l'élaboration d'une stratégie propre à votre situation.

Nous analyserons votre cas minutieusement et vous recommanderons un plan d'action. Ensuite, nous verrons à le mettre en œuvre.

Tirez profit de votre situation fiscale. Écrivez-nous à l'adresse ci-dessous.



DSP
Dominion Securities Pitfield

Nous choisir pourrait être votre meilleur placement.

2000, avenue McGill Collège, Bureau 300, Montréal QCH3A 3H5

LE RECUL DES VALEURS MOBILIÈRES

TORONTO

Recul du marché

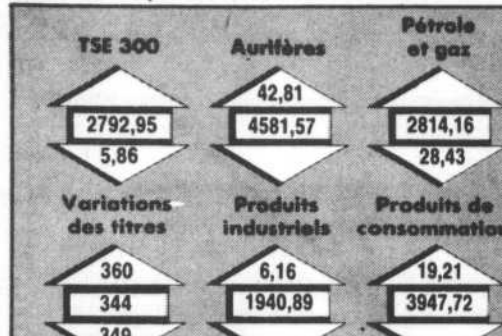
TORONTO (PC) — Le marché torontois des valeurs mobilières a commencé la semaine du mauvais pied, hier. L'indice composé a clôturé la séance en recul de 5,86 points, à 2792,95.

Quelque 16,01 millions d'actions ont été échangées au regard de 18,63 millions vendus dernier. Dans les industrielles, Canadian Pacific Ltd a gagné 1-2 à \$17-12; Royal Bank 1-4 à \$29-12; Atco Ltd 13-8 à \$9-3 et Evergreen International deux cents à 22 cents. Maple Leaf Gardens a gagné 4 à \$90; Chrysler Corp. 3 à \$17-14; International Business Machines U.S. 2-3 à \$58-18; General Motors 1-7 à \$106-3-4 et Genstar 1-12 à \$137-1-2.

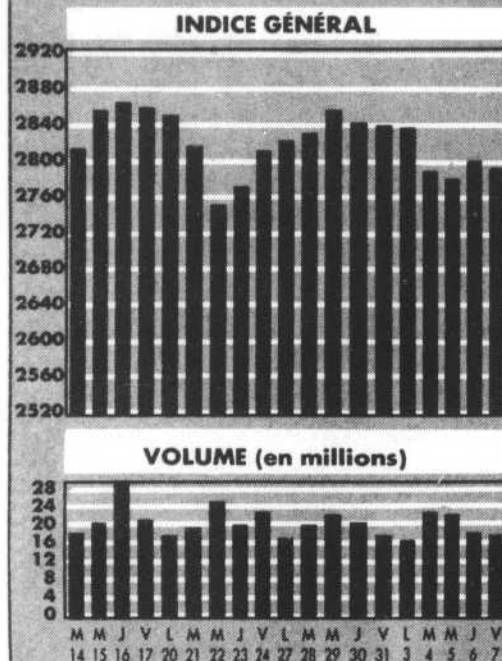
Dans les mines, Campbell Red Lake a cédé 3-4 à \$27-7-8; Pine Point Mine 1-2 à \$16 et Canamax Resources 30 cents à \$46,00. Les Minerais a monté de 1 à \$37 et Golden Knight de 1-2 à \$91-2.

Dans les produits, PanCanadian Petroleum abandonne 3-4 à \$26-3-4; Westmin Resources 5-8 à \$9-1-2 et North Canadian Oils 1-2 à \$11-3-8. Chanceller Energy monte de 11 cents à 44 cents et Reigate Resources A de un cent à sept cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

Ventes Haut Bas Ferm. O.

A.G.F.M.	700	525	25	1/4
A.H.A. Auto	2000	545	6 1/2	+
A.M.C.A. Int	8447	1174	12 1/2	+
A.M.C.A. 2	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 3	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 4	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 5	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 6	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 7	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 8	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 9	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 10	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 11	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 12	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 13	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 14	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 15	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 16	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 17	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 18	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 19	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 20	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 21	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 22	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 23	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 24	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 25	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 26	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 27	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 28	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 29	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 30	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 31	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 32	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 33	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 34	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 35	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 36	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 37	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 38	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 39	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 40	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 41	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 42	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 43	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 44	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 45	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 46	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 47	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 48	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 49	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 50	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 51	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 52	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 53	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 54	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 55	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 56	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 57	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 58	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 59	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 60	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 61	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 62	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 63	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 64	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 65	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 66	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 67	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 68	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 69	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 70	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 71	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 72	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 73	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 74	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 75	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 76	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 77	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 78	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 79	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 80	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 81	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 82	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 83	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 84	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 85	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 86	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 87	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 88	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 89	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 90	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 91	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 92	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 93	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 94	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 95	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 96	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 97	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 98	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 99	200	525	25 1/2	+
A.M.C.A. 100	200	525	25 1/2	+

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	O.
Corby	421	519	18 1/2	+	
Corby B	200	525	25 1/2	+	
Corby C	200	525	25 1/2	+	
Corby D	200	525	25 1/2	+	
Corby E	200	525	25 1/2	+	
Corby F	200	525	25 1/2	+	
Corby G	200	525	25 1/2	+	
Corby H	200	525	25 1/2	+	
Corby I	200	525	25 1/2	+	
Corby J	200	525	25 1/2	+	
Corby K	200	525	25 1/2	+	
Corby L	200	525	25 1/2	+	
Corby M	200	525	25 1/2	+	
Corby N	200	525	25 1/2	+	
Corby O	200	525	25 1/2	+	
Corby P	200	525	25 1/2	+	
Corby Q	200	525	25 1/2	+	
Corby R	200	525	25 1/2	+	
Corby S	200	525	25 1/2	+	
Corby T	200	525	25 1/2	+	
Corby U	200	525	25 1/2	+	
Corby V	200	525	25 1/2	+	
Corby W	200	525	25 1/2	+	
Corby X	200	525	25 1/2	+	
Corby Y	200	525	25 1/2	+	
Corby Z	200	525	25 1/2	+	
Corby AA	200	525	25 1/2	+	
Corby AB	200	525	25 1/2	+	
Corby AC	200	525	25 1/2	+	
Corby AD	200	525	25 1/2	+	
Corby AE	200	525	25 1/2	+	
Corby AF	200	525	25 1/2	+	
Corby AG	200	525	25 1/2	+	
Corby AH	200	525	25 1/2	+	
Corby AI	200	525	25 1/2	+	
Corby AJ	200	525	25 1/2	+	
Corby AK	200	525	25 1/2	+	
Corby AL	200	525	25 1/2	+	
Corby AM	200	525	25 1/2	+	
Corby AN	200	525	25 1/2	+	
Corby AO	200	525	25 1/2	+	
Corby AP	200	525	25 1/2	+	
Corby AQ	200	525	25 1/2	+	
Corby AR	200	525	25 1/2	+	
Corby AS	200	525	25 1/2	+	
Corby AT	200	525	25 1/2	+	
Corby AU	200	525	25 1/2	+	
Corby AV	200	525	25 1/2	+	
Corby AW	200	525	25 1/2	+	
Corby AX	200	525	25 1/2	+	
Corby AY	200	525	25 1/2	+	
Corby AZ	200	525	25 1/2	+	
Corby BA	200	525	25 1/2	+	
Corby BB	200	525	25 1/2	+	
Corby BC	200	525	25 1/2	+	
Corby BD	200	525	25 1/2	+	
Corby BE	200	525	25 1/2	+	
Corby BF	200	525	25 1/2	+	
Corby BG	200	525	25 1/2	+	
Corby BH	200	525	25 1/2	+	
Corby BI	200	525	25 1/2	+	
Corby BJ	200	525	25 1/2	+	
Corby BK	200	525	25 1/2	+	
Corby BL	200	525	25 1/2	+	
Corby BM	200	525	25 1/2	+	
Corby BN	200	525	25 1/2	+	
Corby BO	200	525	25 1/2	+	
Corby BP	200	525	25 1/2	+	
Corby BQ	200	525	25 1/2	+	
Corby BR	200	525	25 1/2	+	
Corby BS	200	525	25 1/2	+	
Corby BT	200	525	25 1/2	+	
Corby BU	200	525	25 1/2	+	
Corby BV	200	525	25 1/2	+	
Corby BW	200	525	25 1/2	+	
Corby BX	200	525	25 1/2	+	
Corby BY	200	525	25 1/2	+	
Corby BZ	200	525	25 1/2	+	
Corby CA	200	525	25 1/2	+	
Corby CB	200	525	25 1/2	+	
Corby CC	200	525	25 1/2	+	
Corby CD	200	525	25 1/2	+	
Corby CE	200	525	25 1/2	+	
Corby CF	200	525	25 1/2	+	
Corby CG	200	525	25 1/2	+	
Corby CH	200	525	25 1/2	+	
Corby CI	200	525	25 1/2	+	
Corby CJ	200	525	25 1/2	+	
Corby CK	200	525	25 1/2	+	
Corby CL	200	525	25 1/2	+	
Corby CM	200	525	25 1/2	+	
Corby CN	200	525	25 1/2	+	
Corby CO	200	525	25 1/2	+	
Corby CP	200	525	25 1/2	+	
Corby CQ	200	525	25 1/2	+	
Corby CR	200	525	25 1/2	+	
Corby CS	200	525	25 1/2	+	
Corby CT	200	525	25 1/2	+	
Corby CU	200	525	25 1/2	+	
Corby CV	200	525	25 1/2	+	
Corby CW	200	525	25 1/2	+	
Corby CX	200	525	25 1/2	+	
Corby CY	200	525	25 1/2	+	
Corby CZ	200	525	25 1/2	+	
Corby DA	200	525	25 1/2	+	
Corby DB	200	525	25 1/2	+	
Corby DC	200	525	25 1/2	+	
Corby DD	200	525	25 1/2	+	
Corby DE	200	525	25 1/2	+	
Corby DF	200	525	25 1/2	+	
Corby DG	200	525	25 1/2	+	
Corby DH	200	525	25 1/2	+	
Corby DI	200	525	25 1/2	+	
Corby DJ	200	525	25 1/2	+	
Corby DK	200	525	25 1/2	+	
Corby DL	200	525	25 1/2	+	
Corby DM	200	525	25 1/2	+	
Corby DN	200	525	25 1/2	+	
Corby DO	200	525	25 1/2	+	
Corby DP	200	525	25 1/2	+	
Corby DQ	200	525	25 1/2	+	
Corby DR	200	525	25 1/2	+	
Corby DS	200	525	25 1/2	+	
Corby DT	200	525	25 1/2	+	
Corby DU	200	525	25 1/2	+	
Corby DV	200	525	25 1/2	+	
Corby DW	200	525	25 1/2	+	
Corby DX	200	525	25 1/2	+	
Corby DY	200	525	25 1/2	+	
Corby DZ	200	525	25 1/2	+	
Corby EA	200	525	25 1/2	+	
Corby EB	200	525	25 1/2	+	
Corby EC	200	525	25 1/2	+	
Corby ED	200	525	25 1/2	+	
Corby EE	200	525	25 1/2	+	
Corby EF	200	525	25 1/2	+	
Corby EG	200	525	25 1/2	+	
Corby EH	200	525	25 1/2	+	
Corby EI	200	525	25 1/2	+	
Corby EJ	200	525	25 1/2	+	
Corby EK	200	525	25 1/2	+	
Corby EL	200	525	25 1/2	+	
Corby EM	200	525	25 1/2	+	
Corby EN	200	525	25 1/2	+	
Corby EO	200	525	25 1/2	+	
Corby EP	200	525	25 1/2	+	
Corby EQ	200	525	25 1/2	+	
Corby ER	200	525	25 1/2	+	
Corby ES	200	525	25 1/2	+	
Corby ET	200	525	25 1/2	+	
Corby EU	200	525	25 1/2	+	
Corby EV	200	525	25 1/2	+	
Corby EW	200	525	25 1/2	+	
Corby EX	200	525	25 1/2	+	
Corby EY	200	525	25 1/2	+	
Corby EZ	200	525	25 1/2	+	
Corby FA	200	525	25 1/2	+	
Corby FB	200	525	25 1/2	+	
Corby FC	200	525	25 1/2	+	
Corby FD	200	525	25 1/2	+	
Corby FE	200	525	25 1/2	+	
Corby FF	200	525	25 1/2	+	
Corby FG	200	525	25 1/2	+	
Corby FH	200	525	25 1/2	+	
Corby FI	200	525	25 1/2	+	
Corby FJ	200	525	25 1/2	+	
Corby FK	200	525	25 1/2	+	
Corby FL	200	525	25 1/2	+	
Corby FM	200	525	25 1/2	+	
Corby FN	200	525	25 1/2	+	
Corby FO	200	525	25 1/2	+	
Corby FP	200	525	25 1/2	+	
Corby FQ	200	525	25 1/2	+	
Corby FR	200	525	25 1/2	+	
Corby FS	200	525	25 1/2	+	
Corby FT	200	525	25 1/2	+	
Corby FU	200	525	25 1/2	+	
Corby FV	200	525	25 1/2	+	
Corby FW	200	525	25 1/2	+	
Corby FX	200	525	25 1/2	+	
Corby FY	200	525	25 1/2	+	
Corby FZ	200	525	25 1/2	+	
Corby GA	200	525	25 1/2	+	
Corby GB	200	525	25 1/2	+	
Corby GC	200	525	25 1/2	+	
Corby GD	200	525	25 1/2	+	
Corby GE	200	525	25 1/2	+	
Corby GF	200	525	25 1/2	+	
Corby GG	200	525	25 1/2	+	
Corby GH	200	525	25 1/2	+	
Corby GI	200	525	25 1/2	+	
Corby GJ	200	525	25 1/2	+	
Corby GK	200	525	25 1/2	+	
Corby GL	200	525	25 1/2	+	
Corby GM	200	525	25 1/2	+	
Corby GN	200	525	25 1/2	+	
Corby GO	200	525	25 1/2	+	
Corby GP	200	525	25 1/2	+	
Corby GQ	200	525	25 1/2	+	
Corby GR	200	525	25 1/2	+	
Corby GS	200	525	25 1/2	+	
Corby GT	200	525	25 1/2	+	
Corby GU	200	525	25 1/2	+	
Corby GV	200	525	25 1/2	+	
Corby GW	200	525	25 1/2	+	
Corby GX	200	525	25 1/2	+	
Corby GY	200	525	25 1/2	+	
Corby GZ	200	525	25 1/2	+	
Corby HA	200	525	25 1/2	+	
Corby HB	200	525	25 1/2	+	
Corby HC	200	525	25 1/2	+	
Corby HD	200	525	25 1/2	+	
Corby HE	200	525	25 1/2	+	
Corby HF	200	525	25 1/2	+	
Corby HG	200	525	25 1/2	+	
Corby HH	200	525	25 1/2	+	
Corby HI	200	525	25 1/2	+	
Corby HJ	200	525	25 1/2	+	
Corby HK	200	525	25 1/2	+	
Corby HL	200	525	25 1/2	+	
Corby HM	200	525	25 1/2	+	
Corby HN	200	525	25 1/2	+	
Corby HO	200	525	25 1/2	+	
Corby HP	200	525	25 1/2	+	
Corby HQ	200	525	25 1/2	+	
Corby HR	200	525	25 1/2	+	
Corby HS	200	525	25 1/2	+	
Corby HT	200	525	25 1/2	+	
Corby HU	200	525	25 1/2	+	
Corby HV	200	525	25 1/2	+	
Corby HW	200	525	25 1/2	+	
Corby HX	200	525	25 1/2	+	
Corby HY	200	525	25 1/2	+	
Corby HZ	200	525	25 1/2	+	
Corby IA	200	525	25 1/2	+	
Corby IB	200	525	25 1/2	+	
Corby IC	200	525	25 1/2	+	
Corby ID	200	525	25 1/2	+	
Corby IE	200	525	25 1/2	+	
Corby IF	200	525	25 1/2	+	
Corby IG	200	525	25 1/2	+	
Corby IH	200	525	25 1/2	+	
Corby II	200	525	25 1/2	+	
Corby IJ	200	525	25 1/2	+	
Corby IK	200	525	25 1/2	+	
Corby IL	200	525	25 1/2	+	
Corby IM	200	525	25 1/2	+	
Corby IN	200	525	25 1/2	+	
Corby IO	200	525	25 1/2	+	
Corby IP	200	525	25 1/2	+	
Corby IQ	200	525	25 1/2	+	
Corby IR	200	525	25 1/2	+	
Corby IS	200	525	25 1/2	+	
Corby IT	200	525	25 1/2	+	
Corby IU	200	525	25 1/2	+	
Corby IV	200	525	25 1/2	+	
Corby IW	200	525	25 1/2	+</	

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTREAL

Les cours baissent

MONTREAL (PC) — La Bourse de Montréal s'est repliée, hier. L'indice général du marché a cédé 0,35 point et affiché 136,85 au terme d'une séance animée. En tout, 3.862.802 actions ont changé de main comparativement à 4.335.340 vendredi dernier.

Les bancaires ont baissé de 1,63 à 142,69, les pétroliers de 1,43 à 113,54 et les minières de 0,52 à 125,40 tandis que les forestières montaient de 0,84 à 171,33, les industrielles de 0,66 à 123,83 et les services publics de 0,26 à 128,87.

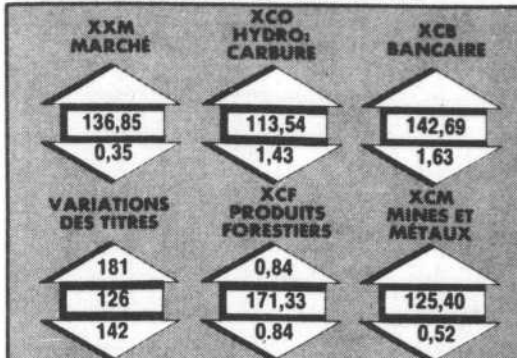
Le titre Bell Canada Entreprises, inchangé à \$71-8 s'est tiré à 211,76 exemplaires. Muscocho Exploration a monté de 5 cents à \$3,70 et 14.700 actions ont circulé.

À deux parts, Corby A a perdu \$1 à \$18 3-4, Dupont A \$1 à \$29 1-2, Texaco 1-2 à \$25 1-2 et CP Ltd 3-8 à \$17 1-2. Genstar a gagné \$1 3-8 à \$38 1-8, Ultramar B 1-4 à \$100 1-2 et Northern Telecom 1-4 à \$35 1-4.

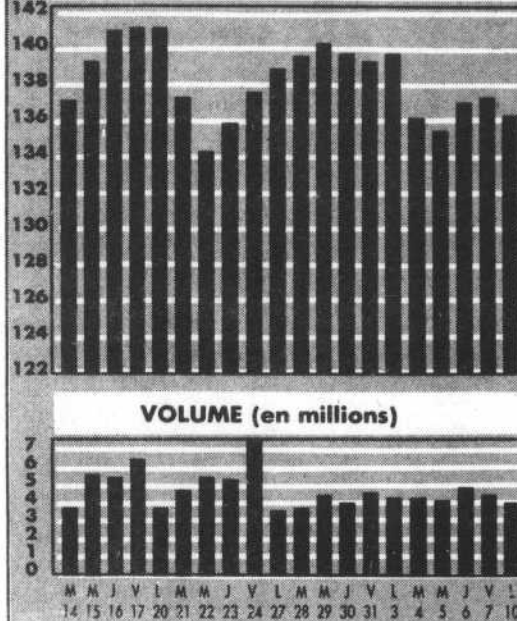
Benque nationale était inchangé à \$23 1-2 et Videotron à \$11.

Au total, les valeurs gagnantes étaient plus nombreuses que les perdantes (181 contre 142) et 126 autres étaient stables.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



SPORTS

Les North Stars l'emportent 4-3 en prolongation

Les deux buts de Robinson n'ont pas suffi

RICHARD MILO

(PC) — Larry Robinson (16e) a porté le match en prolongation en marquant son deuxième but de la rencontre à 19:05 de la troisième période, après que les North Stars du Minnesota eurent pris l'avance à la suite d'un but controversé deux minutes plus tôt, mais ce ne fut pas suffisant pour permettre au Canadien de triompher, hier.

Un but de Curt Giles, réussi sans aide à 2:03 de la période de prolongation, a en effet permis aux North Stars de l'emporter 4-3 devant 16,175 personnes. Le défenseur a contourné

le filet de Doug Soetaert, puis a glissé la rondelle entre sa jambe et le poteau pour mettre un terme à un match plutôt animé.

Furieux, le public du Forum a fort mal accueilli le but victorieux. Plus tôt, il avait crié son mécontentement à la suite du but de Tony McKegney (14e) qui donnait l'avance aux North Stars, 3-2, à 17:55. Le porteur de la rondelle, Neil Broten, ne semblait pas avoir le contrôle du disque lorsqu'il est entré à reculons en zone du Canadien.

Tirant de l'arrière 2-1, le Canadien a égalé le compte lorsqu'il a complété une stratégie de Kjell Dahlin pour déjouer le gardien des North

Stars, Jon Casey, d'un lancer du revers, à 11:07 du troisième vingt.

Les deux gardiens, Casey et Soetaert, se sont surpassés à plusieurs reprises au cours du match. Soetaert a particulièrement impressionné au dernier vingt en effectuant quatre arrêts difficiles (Brotten, Maruk, McKegney, Plett) quelques minutes avant que Naslund égale le compte 2-2.

Des huées

Plus agressifs, les North Stars ont dominé les 20 premières minutes de jeu à un point tel que les partisans du Canadien ont hué leurs favoris à deux reprises au cours du premier vingt.

Incapable de s'organiser, le Canadien n'a effectué qu'une seule attaque dangereuse, celle du trio Gagny-Carbonneau-Nilán.

Willi Plett (4e) a ouvert le pointage en faisant dévier un tir de Neil Broten alors que Soetaert avait la vue voilée, à 6:55. Puis Keith Acton (19e) a porté le compte 2-0 en marquant à la suite d'une échappée, huit secondes avant la fin d'une pénalité à son coéquipier Kirk Graham, à 12:38.

Acton a ravi la rondelle à Gaston Gingras, à la ligne bleue du Canadien, puis il a accéléré pour contour-

ner Larry Robinson avant de s'amener seul devant le filet du Tricolore. L'ancien joueur du Canadien a également effectué un lancer frappé qui a touché le poteau, à la gauche de Soetaert, quelques minutes plus tard.

Les North Stars ont totalisé 19 tirs au but, 13 de plus que le Canadien qui a mis à l'épreuve la recrue Jon Casey à six reprises seulement lors du premier engagement.

Robinson: 15e but

Après les North Stars, ce fut au tour du Canadien de dominer le deuxième engagement et il aurait certainement comblé l'écart de deux buts n'eût été du travail de Jon Casey.

Le gardien des North Stars a affronté un barrage de 19 tirs et il s'est surpassé contre Larry Robinson et Kjell Dahlin.

Casey a finalement cédé devant Robinson (15e). Appuyant l'attaque, le défenseur a décoché un lancer frappé à la suite d'une passe précise de Bobby Smith, à 15:29.

Un autre revers à Boca Raton

Rien ne va plus pour Bonneau

BOCA RATON, Floride (PC, AFP) — Les choses vont de mal en pis pour le Québécois Stéphane Bonneau.

Hier, il a été défait par l'Américain Jon Sorbo, classé 335e au monde, en des manches de 6-1, 4-6 et 6-0 au dernier tour des qualifications du tournoi de tennis de Boca Raton, qui compte pour le Grand Prix Nabisco et le circuit féminin.

Bonneau pouvait tout de même se consoler à l'idée qu'il participera au tableau final en vertu d'une invitation des organisateurs du tournoi à titre de *lucky loser*.

Bonneau affrontera aujourd'hui dans un match de première ronde l'Américain Glenn Layendecker, 126e au classement mondial.

Plusieurs surprises ont par ailleurs ponctué la première journée de ce tournoi.

Le Suisse Heinz Günthardt a ainsi été éliminé par le vétéran américain Tim Gullikson, âgé de 35 ans, en deux sets à peine disputés (7-6, 7-6) dès le premier tour.

Günthardt, 32e au classement ATP, quart de finaliste des Internationaux de Grande-Bretagne et des États-Unis en 1985, n'a pu résister à la forte pression exercée par Gullikson (196e ATP) dans les deux bris d'égalité (9-7, 7-2).

L'autre surprise de la journée est venue de la victoire du modeste joueur ouest-allemand Wolfgang Popp (128e à l'ATP), qui a pris la mesure de l'Américain Scott Davis, fi-

naliste de cette épreuve l'an dernier et classé tête de série numéro 16, en trois sets, 6-3, 3-6, 7-5.

Plus logique, la qualification de l'Américain Greg Holmes (no 32) face à l'Argentin Horacio de la Pena (7-6, 6-4) et celle du spécialiste de double tchécoslovaque Pavel Slozil devant le Français Tarik Benhabiles (6-3, 6-3).

Chez les dames, les deux seules têtes de série en lice, les Américaines Zina Garrison (no 6) et Barbara Potter (no 14) se sont facilement qualifiées aux dépens de l'Allemande de l'Ouest Isabelle Cueto et l'Américaine Vicky Nelson-Dunbar.

L'Américaine Andrea Jaeger a pour sa part raté son retour à la compétition alors qu'elle s'est inclinée 6-7, 6-2 et 6-2 devant sa compatriote Ann Hendriksson.

De son côté, la jeune Américaine Mary Joe Fernandez (14 ans), passée professionnelle la semaine dernière, a éliminé la Tchécoslovaque Andrea Holikova (victorieuse du tournoi juniors à Wimbledon en 1985) en trois sets, 6-4, 3-6, 6-2.

En soirée, le quatrième favori, l'Allemand Boris Becker, vainqueur à Wimbledon, a atteint le deuxième tour en éliminant le Yougoslave Goran Prpic 6-3 et 7-5.

Le Tchécoslovaque Tomas Smid a pour sa part défait très facilement l'Espagnol Jose Lopez-Maeso 6-1 et 6-4.

Et si Ben Johnson rencontrait Carl Lewis ?

JO MALLÉJAC

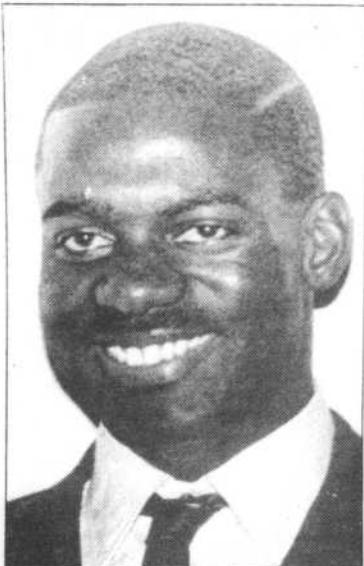
On n'en finit plus de s'extasier devant les prouesses athlétiques du nouveau roi du sprint mondial : le Torontois d'origine jamaïcaine Ben Johnson.

Sa médaille de bronze du 100 mètres des Jeux de Los Angeles, où il s'était intercalé entre les Américains à la surprise générale en août 84, était passée quelque peu inaperçue au milieu de la grande foule du muscle au Coliseum californien. Mais depuis, le jeune champion (il a eu 24 ans le 30 décembre dernier), s'est rappelé aux bons souvenirs de celles et ceux qui avaient parié sur pris de le voir monter sur le podium aux côtés de Carl Lewis et Sam Graddy. En octobre passé il remportait le 100 mètres de la 3e Coupe du monde à Camberra (Australie), en 10 secondes, nouveau record canadien au chronométrage électrique, le seul reconnu désormais. Cette performance, qui le hisse au 6e rang des meilleurs mondiaux de tous les temps, achevait de confondre ses détracteurs.

Ce faisant il achevait sa saison 85 aussi bien qu'il l'avait amorcée, puisqu'en janvier il s'était imposé dans la finale des 60 mètres des Jeux mondiaux en salle au Palais de Bercy à Paris. Pour un garçon à peine connu 6 mois auparavant, l'accumulation de performances de qualité commençait à révéler en fait des dons assez exceptionnels. Les 10 secondes de Camberra allaient largement justifier cette impression.

Incontestablement Ben, au demeurant fort discret de sa personne, venait de démontrer que le sprint jamaïcain produit toujours des sprinters de très grand talent. Ma petite mémoire de sexagénaire n'a pas oublié les « doublés » sur 400 m d'Arthur Wint et d'Herbert McKenley aux JO de Londres en 1948, puis de George Rhoden devant McKenley quatre ans plus tard à Helsinki où les relayeurs du 4 fois 400 mètres (Wint, Laing, McKenley et Rhoden) battaient les États-Unis d'un souffle... et le record mondial en 3'03"9. Comme vous n'avez pas oublié sans doute la belle victoire de ce superbe athlète qui avait nom Donald Quarrie lors de la finale du 200 m. des Jeux de Montréal.

Dans cette île merveilleuse, où l'on élève des statues aux héros de l'athlétisme (celle de McKenley trône majestueusement à l'entrée du stade de Kingston), Ben Johnson, s'il était encore jamaïcain (lui ne l'a sûrement pas oublié), serait



Ben Johnson

Photo CP

le numéro 1 de cette fantastique dynastie sur 100 m. en attendant mieux, en dépit de Lennox Miller, 2e des JO de Mexico en 1968 en 10,04 s, ce qui constituait encore le record du Commonwealth avant que Ben ne raye son nom des tablettes à Camberra.

À peine remis de ses fatigues estivales (car il a beaucoup couru durant l'été 85), notre héros attaquant la saison en salle 85/86 (le 12 janvier), en établissant une nouvelle meilleure performance mondiale des 60 mètres en 6,50. Et la semaine dernière en trois soirées consécutives, de vendredi à dimanche, il a proprement liquidé tout ce que le sprint américain compte de plus fort actuellement. Tant sur 50 verges à Ottawa vendredi soir qu'à East Rutherford sur 60 verges samedi, puis à Sherbrooke sur 50 verges dimanche, il a fait la preuve qu'il est l'homme le plus rapide de la planète pour l'heure.

Même Sa Majesté Carl Lewis plus pédant que jamais (il devient aussi détestable que Dwight Stones au temps de sa splendeur), n'a pas jugé bon d'aller se mesurer à lui à East Rutherford. Ça veut tout dire...

Espérons que Johnson sera au départ des championnats US au Madison Square Garden de New York à la fin du mois. Des fois que M. Lewis ait du temps à perdre à ce moment-là... nous pourrions vraiment savoir s'il est toujours autant la majesté qu'il prétend être. Attendez.

North Stars 4, Canadien 3

Première période

1-Minnesota, Plett 4	
Broten, McCarthy	6:55
2-Minnesota, Acton 19	
Selows, Rouse	12:38
Pénalités — Graham Min 10:46, Naslund Min 16:18, Roberts Min 19:18	

Deuxième période

3-Montréal, Robinson 15	
Smith	15:29
Pénalités — Hartsburg Min 3:44, Nilán Min 6:44, Rouse Min 9:07, Acton Min 17:31, Casey Min, double mineure (purge par Graham), Robinson Min 18:15	

Troisième période

4-Montréal, Naslund 35	
Dahlin	11:07
5-Minnesota, McKegney 14	
Ciccarelli, Broten	17:55
6-Montréal, Robinson 16	
Svoboda, Kurvers	19:05
Pénalités — Plett Min 4:13, Gingras Min 4:22	

Prolongation

7-Minnesota, Giles 5	
Pénalité — Aucune	2:03

Tirs au but

Minnesota	19	4	13	3	39
Montréal	6	19	7	1	33
Gardiens — Minnesota, Casey; Montréal, Soetaert					
Assistance — 16,175					



SALON CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ACTIVITÉS DU SALON

- ★ Stand thématique sur les options gagnantes
- ★ Pavillon de l'industrie aérospatiale au Québec
- ★ Pleins feux sur la formation professionnelle
- ★ Clinique sur les techniques d'entrevues et la préparation d'un C.V.
- ★ Les femmes et le marché du travail
- ★ Le pavillon des jeunes diplômés
- ★ Atelier de graphologie

Comment lancer son entreprise

- Comment choisir une franchise
- L'entrepreneuriat féminin
- Les coopératives de travail
- Création d'entreprises en haute technologie

Conférences sur:

- l'éducation
- l'emploi
- la planification de carrière

L'industrie du textile

- Une révolution technologique
- Conseils gratuits des orienteurs professionnels
- Information sur les stages à l'étranger

Deux salons pour le prix d'un!

Aussi sous le même toit

SAISON DE L'ÉPARGNE PLACEMENTS

7 au 11 FÉVRIER

PLACE BONAVENTURE

VENDREDI AU DIMANCHE: 12h à 22h - LUNDI, MARDI: 10h à 22h

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	56	31	20	5	242	188	67
QUÉBEC	55	31	20	4	228	190	66
BUFFALO	55	27	23	5	211	194	59
BOSTON	55	26	22	7	216	199	59
HARTFORD	54	26	27	1	219	207	53

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	55	36	15	4	232	167	76
WASHINGTON	53	33	16	4	213	185	70
ISLANDERS NY	54	26	18	10	224	193	62
PITTSBURGH	54	24	24	6	204	192	54
RANGERS NY	54	24	26	4	187	187	52
NEW JERSEY	54	16	36	2	197	257	34

Division Clarence Campbell

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	55	26	21	8	243	238	60
ST-LOUIS	52	23	22	7	198	204	53
MINNESOTA	54	21	24	9	221	217	51
TORONTO	53	15	33	5	205	261	35
DETROIT	54	12	37	5	184	284	29

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	56	37	13	6	291	228	80
CALGARY	53	25	22	6	232	208	56
VANCOUVER	52	17	27	8	195	215	42
LOS ANGELES	54	17	31	6	198	269	40
WINNIPEG	56	17	33	6	203	260	40

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Shawinigan 5, Longueuil 4							
Verdun 6, Laval 2							
St-Jean 6, T-Rivières 5							

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Chicoutimi 6, Drumville 0							
Laval 5, Shawinigan 2							

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	56	41	15	0	308	202	82
VERDUN	56	32	22	2	296	282	66
DRUMMONDVILLE	56	29	23	4	259	249	62
CHICOUTIMI	55	26	25	4	304	259	56
SHAWINIGAN	56	27	27	2	269	260	56
LAVAL	56	27	28	1	300	301	55
T-RIVIÈRES	55	26	27	2	270	262	54
ST-JEAN	55	26	27	2	258	294	54
GRANBY	54	16	35	3	247	330	35
LONGUEUIL	55	16	37	2	234	306	34

Ligue nationale

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Québec 4, Boston 3							
Phil'phie 2, Chicago 2							
Buffalo 4, Edmonton 2							
New Jersey 6, Hartford 3							
Winnipeg 3, Vancouver 3							
Calgary 7, Los Angeles 3							

Hier

Minnesota 4, Montréal 3	
-------------------------	--

Ce soir

Edmonton à Detroit	
Boston à Chicago	
Hartford à St. Louis	
Vancouver à Islanders	
Minnesota à Toronto	

Mercredi

Philadelphie à Buffalo	
Vancouver à Rangers	
Washington à Pittsburgh	
Québec à Los Angeles	
Winnipeg à Calgary	

Jeudi

Canadien à New Jersey	
Islanders à Philadelphie	
Toronto à Chicago	
Minnesota à St. Louis	

Vendredi

Rangers à Detroit	
Hartford à Winnipeg	
Buffalo à Calgary	
Québec à Edmonton	

Les meneurs

	b	a	pts
Gretzky, Edm.	38	110	148
Lemieux, Phil	30	64	94
Coffey, Edm.	29	59	88
Bossy, Isl.	40	46	86
Naslund, Can.	35	50	85
Savard, Chi.	37	47	84
Kurri, Edm.	41	42	83
Anderson, Edm.	39	36	75
Broten, Min.	24	51	75
Goulet, Qué.	38	38	74
Hawchuck, Win.	35	37	72
Propp, Phil.	31	37	68
Murray, Chi.	33	33	66
Dionne, LA.	29	37	66
Trotter, Isl.	28	38	66
Smith, Can.	22	44	66
Federko, St.L.	20	45	65
Robinson, Can.	14	49	63
Nicholls, LA.	26	36	62
Francis, Har.	19	41	60
Christian, Was.	29	30	59

Garcia n'était pas de taille

O'Sullivan par K.O. au 3e round

TORONTO (PC) — Le Torontois Shawn O'Sullivan a passé le K.O. au Mexicain Tomas Garcia après 2:01 du troisième round, hier soir, dans un combat prévu en 10 reprises.

O'Sullivan, qui a porté sa fiche chez les professionnels à 10-0, a dominé le combat dès le départ et a mis fin à la bagarre avec un solide crochet de droite à la tête. Il en était à son quatrième K.O. consécutif.

Le médaillé d'argent des Jeux olympiques de Los Angeles, a étudié son adversaire au cours des 30 premières secondes du premier round, puis s'est résolu à l'oeuvre.

O'Sullivan a envoyé son adversaire au tapis avec un coup au corps au milieu du premier engagement et a continué de marquer des points avec des jabs et des crochets.

Garcia, dont la fiche est maintenant de 26-13, n'était pas de taille pour l'ancien champion mondial amateur. Ses coups n'atteignaient pas la cible et O'Sullivan semblait les voir venir de très loin.

Le Mexicain a tenté de s'éloigner de O'Sullivan par la suite, mais le boxeur torontois a mis fin à la bagarre avec un solide droite à la tête.

Garcia a tenté de se relever, mais l'arbitre Eddie Gaudet avait compté 10 avant qu'il puisse retrouver son équilibre.

Garcia pesait 145-12 livres en montant sur le ring, alors que O'Sullivan faisait osciller les aiguilles de la balance à 148 livres.

Un autre revers à Boca Raton

Rien ne va plus pour Bonneau

BOCA RATON, Floride (PC, AFP) — Les choses vont de mal en pis pour le Québécois Stéphane Bonneau.

Hier, il a été défait par l'Américain Jon Sorbo, classé 335e au monde, en des manches de 6-1, 4-6 et 6-0 au dernier tour des